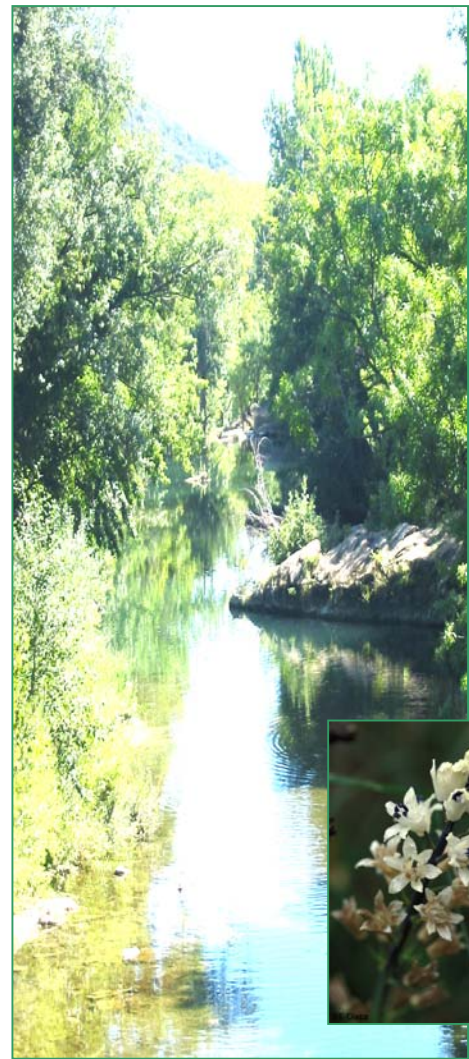


# DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## *INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES DE L'HERAULT*

Avril 2006



# DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES DE L'HERAULT

Avril 2006

<p>Marais et lagunes côtiers Périphérie de l'étang de l'Or entre Cadule et Bérange n°34CG340038, <i>Photo ECOLOGISTES DE L'EUZIERE</i></p>	<p>Bordure de cours d'eau, ripisylve de la Lergue n°34CG340053, <i>Photo AQUASCOP</i></p>
<p>Zone humide artificielle Lac de Claret n°34CG340140, <i>Photo AQUASCOP</i></p>	
<p>Zone humide ponctuelle Mare de la Gardiole n°34CG340126, <i>Photo ECOLOGISTES DE L'EUZIERE</i></p>	<p><i>Bellevalia romana</i>  <i>Photo ECOLOGISTES DE L'EUZIERE</i></p>





## SOMMAIRE

1.	Préambule .....	3
2.	Méthodes utilisées pour l'inventaire .....	4
2.1	Les critères de sélection des zones humides.....	4
2.1.1	Critères de définition des zones humides .....	4
2.1.2	Critère de surface .....	5
2.2	Les types de zones humides inventoriées .....	5
2.3	Les zones humides du territoire du S.I.E.L.....	6
2.4	Les milieux non inclus dans cet inventaire .....	8
2.5	Les étapes de l'inventaire.....	8
2.5.1	Identification des zones humides.....	9
2.5.1.1	Inventaires existants .....	9
2.5.1.2	Données cartographiques et photographiques .....	9
2.5.1.3	Enquête et bibliographie .....	10
2.5.1.4	Interrogation de la base de données floristiques .....	10
2.5.2	Reconnaitances de terrain .....	10
2.5.3	Renseignement de la base de données .....	11
2.5.4	Aspects cartographiques .....	11
2.6	Les critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité.....	12
2.6.1	Définition.....	12
2.6.2	Critères .....	12
2.6.3	Critères utilisés par type de zone humide. ....	13
3.	Résultats globaux .....	15
3.1	Importance des zones humides dans le département de l'Hérault.....	15
3.1.1	Nombre et surface des zones humides du département .....	15
3.1.2	Importance par type de zones humides .....	15
3.1.3	Répartition par bassin versant .....	17
3.1.4	Répartition par commune.....	18
3.2	Présentation par type de zone humide .....	19
3.2.1	Les marais et lagunes côtiers.....	19
3.2.2	Les bordures de cours d'eau .....	20
3.2.3	Les zones humides de bas-fonds en tête de bassin.....	22
3.2.4	Les zones humides artificielles .....	23
3.2.5	Les zones humides ponctuelles .....	24
3.2.6	Les marais et landes humides de plaines et plateaux.....	25
3.2.7	Les plaines alluviales .....	26
3.2.8	Les petits plans d'eau et bordures de plans d'eau .....	26
3.2.9	Les marais aménagés dans un but agricole .....	27
3.3	Conclusion : valeurs écologique et patrimoniale.....	27
3.3.1	Diversité des habitats naturels .....	27
3.3.2	Diversité des espèces remarquables .....	28
3.3.2.1	Flore .....	28
3.3.2.2	Faune.....	29
4.	Diagnostic des zones humides de l'Hérault – hiérarchisation.....	32
4.1	Grille d'analyse .....	32
4.2	Résultats .....	36
4.3	Conclusion : les priorités en terme de protection et de gestion .....	52
5.	Documents de restitution de l'inventaire.....	55

6.	Conclusion .....	56
7.	Références bibliographiques .....	58
8.	Annexes .....	64
8.1	Annexe 1 : Liste des organismes et personnes rencontrées .....	64
8.2	Annexe 2 : Liste floristique (espèces hygrophiles) utilisée pour l'interrogation de la base de données du Conservatoire Botanique de Porquerolles .....	65
8.3	Annexe 3 : Liste des zones humides par numéro identifiant .....	69
8.4	Annexe 4 : Liste des zones humides par typologie SDAGE.....	74
8.5	Annexe 5 : Liste des zones humides par bassin versant .....	79
8.6	Annexe 6 : Liste des zones humides par communes .....	84
8.7	Annexe 7 : Les espèces patrimoniales et leurs statuts .....	93
8.8	Annexe 8 : Liste des étangs asséchés .....	94
8.9	Annexe 9 : Exemple de fiche de résultats de la base de données .....	95
8.10	Annexe 10 : Exemple de fiche de synthèse .....	96

## 1. PREAMBULE

---

Devant la régression inquiétante des superficies de zones humides sur le territoire français, une politique volontariste de préservation et de gestion de ces milieux a été mise en œuvre depuis 1995, date du plan national d'action gouvernemental pour les zones humides.

Ces milieux humides recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions :

- Régulation des régimes hydrologiques : rétention des eaux de ruissellement, recharge des nappes, soutien des étiages,...
- Epuration des apports nutritifs : stockage et dégradations biochimiques dans le sol et assimilation par les végétaux ; décantation des apports solides,
- Réservoir biologique : ces espaces naturels accueillent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables,
- Production de ressources naturelles : pâturage, sylviculture, production de poissons, hydroélectricité,...
- Espace de loisir : promenades, chasse, pêche, loisirs nautiques
- Intérêt paysager : espaces naturels pittoresques, patrimoine régional,...

Conformément aux préconisations du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse, adopté en 1996, une Commission Technique Zones Humides, composée de représentants de diverses catégories d'acteurs (services de l'état et établissements publics, collectivités, usagers, monde associatif...) a été mise en place à l'échelle du bassin. Sa mission est de faciliter l'élaboration de documents généraux de méthodologie sur des sujets tels que la réalisation des inventaires, le suivi et l'évaluation des zones humides.

C'est dans ce contexte, et compte-tenu des enjeux, en particulier en termes de gestion et de protection des zones humides ainsi que de la diffusion des connaissances sur ces milieux, que le conseil général de l'Hérault s'est porté maître d'ouvrage de l'inventaire des zones humides du département de l'Hérault. L'étude a pour objet de recenser et caractériser l'ensemble des zones humides du département de manière à fournir aux différents acteurs et gestionnaires les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de protection du patrimoine naturel départemental.

La méthodologie adoptée suit les recommandations techniques de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'inventaire des zones humides du bassin (guides techniques n°5 et 6), avec notamment l'utilisation de la base de données de l'inventaire (base MedWet-RMC). Cet outil, véritable état des lieux des zones humides, pourra servir à la mise en place d'un observatoire.

L'inventaire porte sur l'ensemble du département de l'Hérault. Il donne une image à un instant donné des zones humides du département. Il est appelé à être enrichi grâce aux relevés scientifiques.

Cette étude a été réalisée par le groupement de 2 structures, le bureau d'étude AQUASCOP et l'association des ECOLOGISTES DE L'EUZIERE qui ont mis en commun leurs connaissances des milieux naturels régionaux. Nous avons alterné des phases de réflexion commune (méthodologie d'inventaire, comparaison des sites) et des phases de travail séparé (répartition géographique entre les 2 structures pour la collecte de données, les observations de terrain et l'information de la base de données).

## 2. METHODES UTILISEES POUR L'INVENTAIRE

---

La méthodologie s'appuie sur les guides méthodologiques suivants :

- Guide technique n°5 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (mai 2001) : agir pour les zones humides en RMC, fonctionnement des zones humides.
- Guide technique n°6 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (novembre 2001) : agir pour les zones humides, boîte à outils inventaire ; fascicule 1 : du tronc commun à la cartographie.
- Manuel pratique d'identification et de caractérisation des zones humides du sud-est de la France ; réalisé pour la DIREN Languedoc-Roussillon et DIREN Corse.

### 2.1 LES CRITERES DE SELECTION DES ZONES HUMIDES

#### 2.1.1 Critères de définition des zones humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en introduisant dans la législation le terme de zone humide, en fournit la définition suivante :

*"On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."*

Les 3 principaux critères utilisés pour repérer une zone humide sont :

- Les critères hydrologiques : présence d'eau permanente ou temporaire,
- Les critères liés à la végétation hygrophile : c'est souvent le critère d'identification le plus pertinent puisque la présence d'eau dans le sol ou en surface, même temporaire, se traduit par la présence d'un cortège floristique particulier,
- Les critères pédologiques : présence de sols hydromorphes,

### 2.1.2 Critère de surface

Toutes les zones humides supérieures à 1 hectare sont identifiées et cartographiées. Les zones humides de taille inférieure ne sont répertoriées que dans la mesure où elles appartiennent à des regroupements de zones humides proches, de caractéristiques homogènes et dignes d'intérêt sur le plan écologique.

Dans l'évaluation de la surface de la zone humide, on prend en compte à la fois l'étendue de la végétation hygrophile et de la zone en eau (surface du lac, lit en eau de la rivière).

## 2.2 LES TYPES DE ZONES HUMIDES INVENTORIEES

Chaque zone humide est classée selon la typologie du SDAGE qui s'appuie sur des critères hydrologiques (eaux courantes, stagnantes) et de salinité (eau douce, saumâtre, salée). Le tableau ci-dessous liste les différents types (les types non rencontrés dans le présent inventaire sont indiqués en italique) :

	Types SDAGE	Sous-type
<b>EAUX MARINES</b>		
1	<i>Grands estuaires</i>	
2	<i>Baies et estuaires moyens plats</i>	<i>Vasières, herbiers, récifs, prés salés</i>
3	Marais et lagunes côtiers	Marais, lagunes, prés salés, roselières, sansouires, arrières-dunes
4	Marais saumâtres aménagés	Marais salants, bassins aquacoles
<b>EAUX COURANTES</b>		
5	Bordures de cours d'eau	Grèves nues ou végétalisées, ripisylves, annexes fluviales
6	Plaines alluviales	Prairies inondables
<b>EAUX STAGNANTES</b>		
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin	Tourbières, prairies humides, milieux fontinaux, podzines
8	<i>Régions d'étangs</i>	<i>Etangs isolés</i>
9	Petits plans d'eau et bordure de plans d'eau	Bordures de lacs, prairies humides, prairies tourbeuses
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux	Plateaux imperméables, zones de sources, tourbières
11	Zones humides ponctuelles	Mares permanentes ou temporaires naturelles ou non
12	Marais aménagés dans un but agricole	Rizières, prairies amendées, peupleraies
13	Zones humides artificielles	Contre-canaux, carrières en eau, bassins aquacoles

Dans le présent inventaire, tous les plans d'eau créés par l'homme (lacs de barrage, retenues collinaire, bassins écrêteurs de crue,...) ont été classés en type 13. Le type 11 correspond aux mares temporaires et étangs asséchés.



## 2.3 LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE DU S.I.E.L.

Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (S.I.E.L.) porte en tant que Maître d'Ouvrage, un inventaire détaillé des zones humides sur le périmètre des étangs palavasiens. 7 communes sont concernées : Pérols, Palavas, Lattes, Villeneuve-les-Maguelone, Mireval, Vic-la-Gardiole, Frontignan-la-Peyrade.

Les objectifs de l'étude du S.I.E.L. sont d'améliorer la connaissance de ces milieux et de constituer un outil d'aide à la décision et à la gestion de ces espaces.

Cette étude, réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels, suit la même démarche que l'inventaire départemental mais avec un niveau de précision bien supérieur avec notamment la cartographie fine des habitats naturels, des espèces floristiques patrimoniales, des espèces invasives.

Les investigations portent sur 32 zones humides soit au total 2070 ha (voir liste page suivante). Les 7 étangs (Méjean, Grec, Prévost, Arnel, Vic, Pierre-Blanche, Ingril, soit 3944 ha) ne sont pas étudiés spécifiquement ; ils seront renseignés ultérieurement dans la base de données par le S.I.E.L.

Ces 32 zones humides ont été intégrées à l'inventaire départemental : renseignement de la base de données, couches S.I.G., analyse multicritères de comparaison des sites.

Pour plus de précisions sur ces zones humides, il convient de se reporter au rapport d'étude rédigé par le Conservatoire des Espaces Naturels pour le S.I.E.L..

## LES ZONES HUMIDES PERIPHERIQUES DES ETANGS PALAVASIENS ETUDIEES PAR LE C.E.N.- L.R. POUR LE S.I.E.L.

N°	Nom de la zone humide	Superficie (ha)
34SIEL0002	Marais de la Grande Maire	74,7
34SIEL0010	Marais de la Grande Palude	267,4
34SIEL0014	Marais de Vic	38,7
34SIEL0016	Les Pradettes	12,0
34SIEL0019	Le Maupas	14,9
34SIEL0017	La Palusse	16,6
34SIEL0027	Marais de Lattes Méjean	225,6
34SIEL0029	Marais du Gramenet	68,7
34SIEL0031	Jardins de Maguelone	2,6
34SIEL0022	Réserve de l'Estagnol	81,5
34SIEL0033	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	203,3
34SIEL0004	Etang des Mouettes	43,0
34SIEL0003	Bois des Aresquiers	22,5
34SIEL0007	Lido des Aresquiers	69,0
34SIEL0008	Les Pielles	18,2
34SIEL0021	Berges de l'Etang de Pierre Blanche	18,6
34SIEL0024	Berges de l'Etang du Prévost	41,0
34SIEL0001	Berges de l'Etang du Grec	37,2
34SIEL0011	Berges de l'Etang d'Arnel	168,0
34SIEL0005	Berges de l'Etang d'Ingril	33,0
34SIEL0015	Berges de l'Etang de Vic	68,8
34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	61,2
34SIEL0025	Délaissés de l'Etang du Grec	52,8
34SIEL0006	Délaissés de l'etang d'Ingril	48,9
34SIEL0028	Délaissés de la Peyrade	32,5
34SIEL0009	Salins de Frontignan	225,0
34SIEL0012	Anciens salins de Villeneuve	99,5
34SIEL0030	Creux de Miège	0,2
34SIEL0018	Station de lagunage de Mireval	2,5
34SIEL0034	Station de lagunage de Frontignan	8,9
34SIEL0020	Station de lagunage de Vic	4,0
34SIEL0032	Ancienne carrière Lafarge	18,6
34SIEL0041	<i>Etang du Méjean</i>	<i>747,0</i>
34SIEL0035	<i>Etang du Grec</i>	<i>116,0</i>
34SIEL0036	<i>Etang du Prévost</i>	<i>294,0</i>
34SIEL0037	<i>Etang de l'Arnel</i>	<i>580,0</i>
34SIEL0038	<i>Etang de Vic</i>	<i>1255,0</i>
34SIEL0039	<i>Etang de Pierre Blanche</i>	<i>267,0</i>
34SIEL0040	<i>Etang d'Ingril</i>	<i>685,0</i>

## 2.4 LES MILIEUX NON INCLUS DANS CET INVENTAIRE

En accord avec le comité de suivi de l'inventaire, certains milieux en eau ont été exclus car ne présentant pas de réel possibilité de développement d'habitats de zones humides. Il s'agit :

- des retenues artificielles dont les caractéristiques ne permettent pas le développement de zones humides (fond et berges bétonnés ou plastifiés, ...),
- des bassins d'évaporation des caves et distilleries,
- des lagunes d'épuration des eaux usées domestiques (sauf celles qui se trouvent dans une zone humide) ; à noter que l'inventaire du territoire du S.I.E.L. a pris en compte 3 lagunages (Mireval, Frontignan, Vic-la-Gardiole) qui sont considérés comme 3 zones humides,
- des canaux d'irrigation ; (en revanche, le canal du Rhône à Sète et le canal du Midi dans la traversée du département de l'Hérault ont fait l'objet de fiches),
- des anciennes carrières sans eau et sans végétation hygrophile,
- des ripisylves quand elles sont très peu développées ou composées d'essences xérophiles (chênes, platanes,...) ; ainsi, les ripisylves avec frênes dominants sans autres arbres hygrophiles (aulnes, saules, peupliers et ormes) ne sont pas considérées comme zones humides,
- des petites zones humides de faible étendue, inférieures à 1 hectare ; il s'agit notamment des mares temporaires isolées ; celles-ci ont fait l'objet d'un inventaire régional par le CEN-LR ; seuls les principaux groupes de mares ont été conservés dans l'inventaire,
- des étangs asséchés : seul l'étang de Montady figure ici ; le CEN-LR a réalisé un premier recensement des étangs asséchés et poursuit actuellement la caractérisation de ces milieux. La liste de ces étangs est donnée en annexe 7. Ils seront intégrés ultérieurement à l'inventaire départemental des zones humides.

## 2.5 LES ETAPES DE L'INVENTAIRE

Les 3 phases de l'inventaire sont rappelées ci-dessous :

1. Identifier les zones humides du département supérieures à 1 hectare ;
2. Pour chaque zone humide, renseigner la base de données (tronc commun et données complémentaires faune/flore) à partir des informations collectées dans la bibliographie, auprès des personnes-ressource et grâce aux visites de terrain ;
3. Synthétiser les données ; caractériser et hiérarchiser les zones humides à l'échelle du Département de l'Hérault.

### **2.5.1 Identification des zones humides**

L'identification des zones humides est basée sur le croisement des informations fournies par :

- Les pré-inventaires existants,
- les données cartographiques informatiques (Scan25 de IGN) et couverture aérienne couleur (BD Ortho) ;
- les études diagnostics des milieux (SAGE, contrats de rivière, schémas d'entretien et de restauration, plans de gestion, ...),
- les enquêtes auprès des organismes et des gestionnaires des milieux,
- des reconnaissances ciblées de terrain.

#### **2.5.1.1 Inventaires existants**

Un premier inventaire sommaire des zones humides de la région Languedoc-Roussillon a été dressé en 1995 à l'instigation de la DIREN. Ce premier travail, basé essentiellement sur les inventaires ZNIEFF et des données de l'ONC, a conduit au recensement de 137 sites. Un tri a été effectué sur ces sites pour sortir ceux qui ne répondaient pas aux critères définis pour cet inventaire.

Parallèlement, ont été analysées les données issues :

- des inventaires ZNIEFF, ZICO, Natura 2000,
- de l'inventaire des tourbières du Parc Régional du Haut-Languedoc réalisé en 1999,
- de l'inventaire des mares temporaires réalisé par le CEN-LR,
- de l'inventaire des étangs asséchés en cours de réalisation par le CEN-LR,
- de l'inventaire des carrières du département.

#### **2.5.1.2 Données cartographiques et photographiques**

La couverture aérienne du département (orthophotoplan de l'IGN, 2001 au format ECW) a été étudiée précisément pour localiser les zones humides et en définir les contours géographiques.

Les cartes au 1/25 000 de l'IGN (fichier informatique SCAN25, IGN 2000) ont permis de compléter ce travail d'identification des sites et de tracer les contours de chaque zone humide.

Les limites des espaces de fonctionnalité (voir paragraphe 2.6) ont été effectuées à l'aide de ces mêmes supports.

D'autres données cartographiques (couches SIG) ont été utilisées :

- Cartes des zones inondables pour une crue centennale, DDE, 1996
- Carte de l'occupation du sol, Corine Land Cover, 2000
- Cartes des habitats de l'EID pour la zone littorale, 2003

- Carte de l'occupation du sol en Languedoc-Roussillon, GEOZOOM,
- Carte des sites acquis par le Conservatoire du Littoral et périmètres d'acquisitions prévus (autorisés par le conseil d'administration), août 2005
- Les terrains appartenant au Département de l'Hérault, Agence foncière du département
- BD Carthage
- Cartes géologiques, BRGM
- ...

### **2.5.1.3 Enquête et bibliographie**

Un important effort de recherche de données a été effectué dans le cadre de cette étude.

La liste des personnes ressources contactées pour l'identification des zones humides et la collecte d'information est donnée en annexe 1 de ce rapport.

Les documents consultés pour caractériser les zones humides et renseigner les rubriques de la base de données sont listés en fin de rapport.

### **2.5.1.4 Interrogation de la base de données floristiques**

Une liste d'espèces floristiques des milieux humides et littoraux a été dressée par les Ecologistes de l'Euzière à partir de la liste déterminante pour la désignation des ZNIEFF de 2<sup>ème</sup> génération en Languedoc-Roussillon.

Sur la base de cette liste regroupant 177 espèces (voir en annexe 2), nous avons interrogé la base de données du Conservatoire Botanique National de Porquerolles (interrogation par commune). Cela a permis de vérifier et compléter la liste des zones humides et de renseigner les données floristiques dans la base de données complémentaires pour certaines zones humides.

## **2.5.2 Reconnaissances de terrain**

Après une première phase d'identification des zones humides à partir des photographies aériennes verticales, des cartes IGN au 1/25 000, des études et enquêtes, une première liste de zones humides a été dressée.

Dans une 2<sup>ème</sup> phase de l'étude, des visites ciblées de terrain ont été programmées afin de :

- Vérifier, à partir de l'analyse de relevés de la végétation, le caractère humide de certains sites qui manquaient d'informations ou qui ont été repérés sur photographie aérienne,
- Préciser les limites des zones humides (évolution des contours par rapport à la photo aérienne),
- Préciser l'occupation des sols et les habitats dominants (code Corine Biotope) ; il n'y a pas eu cependant de recensement exhaustif des habitats ou des peuplements ni de cartographie fine,

- Vérifier si besoin quelques caractéristiques essentielles concernant le fonctionnement hydraulique (entrée/sortie d'eau), les usages, l'état de conservation (nuisances,...),
- Faire quelques photos pour illustrer les fiches de synthèse.

Au total, 93 zones humides sur 190 ont fait l'objet d'une visite entre juillet 2005 et février 2006.

### **2.5.3 Renseignement de la base de données**

L'outil utilisé est la base de données sous ACCESS « inventaire zones humides RMC » fournie par l'Agence de l'Eau.

Pour chaque zone humide inventoriée, une fiche est renseignée selon les rubriques de la base qui comprend un tronc commun avec les renseignements suivants :

- caractères généraux (bassin versant, communes,..),
- délimitation de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité (limites, critères)
- fonctionnement hydraulique
- habitats de la zone humide (code Corine Biotope,)
- usages dans la zone humide et dans l'espace de fonctionnalité (types, facteurs influençant la zone humide)
- fonctions assurées par la zone humide (fonctions hydrologiques, biologiques, socio-économique, intérêt patrimonial)
- statuts et gestion de la zone humide (régime foncier, statuts de protection, inventaires scientifiques, mode de gestion).

Par ailleurs, la rubrique faune et flore de la base complémentaire est renseignée pour chaque zone humide en fonction des données disponibles. Sont indiquées le nom des espèces, l'origine de la donnée, l'effectif, les statuts de protection. Pour ne pas renseigner de données obsolètes, nous n'avons pas indiqué de données antérieures à 1980.

La version actuelle de cette base de données pose un certain nombre de difficultés dans son utilisation : lourdeur, dictionnaires incomplets et peu fonctionnels, manque de pertinence dans le choix des rubriques (impossibilité de renseigner certaines données comme l'existence d'un SAGE et, a contrario, obligation de fournir des informations très pointues comme par exemple la date de signature d'un contrat de rivière). Nous avons transmis nos remarques à l'Agence de l'Eau qui travaille sur une nouvelle version de la base.

### **2.5.4 Aspects cartographiques**

En complément de la base de données, nous avons établi 2 couches S.I.G. :

- une couche avec les contours de chaque zone humide (basée à la fois sur les SCAN25 de l'IGN et sur la BD ORTHO complétée pour certaines par la reconnaissance de terrain),

- une couche avec les limites de l'espace de fonctionnalité de chaque zone humide.

L'échelle du rendu (précision) est le 1/25 000. Le système de projection utilisé est Lambert II étendu. Le document final de l'étude comprend aussi une présentation selon le système de projection Lambert III.

## 2.6 LES CRITERES DE DELIMITATION DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

### 2.6.1 Définition

La définition de l'espace de fonctionnalité donnée par le guide méthodologique de l'Agence de l'Eau (guide technique n°6) est la suivante :

*« Espace proche de la zone humide, ayant une dépendance directe et des liens fonctionnels évidents avec la zone humide, à l'intérieur duquel, certaines activités peuvent avoir une incidence directe, forte et rapide sur le milieu et conditionner sérieusement sa pérennité.*

L'espace de fonctionnalité doit englober l'espace périphérique de la zone humide, **espace contribuant directement à son fonctionnement et sur lequel des règles de gestion pourront être prises avec les usagers de façon à préserver la zone humide.**

### 2.6.2 Critères

Le guide technique liste plusieurs critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité :

1. Limites du bassin ou sous bassin versant
2. Limites des zones inondables
3. Bassin d'alimentation souterrain
4. Zone de recharge d'une nappe
5. Occupation du sol
6. Formations végétales, étages de végétation
7. Limites paysagères
8. Répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux)
9. Zone nécessaire à la vie d'une espèce
10. Espace de transition entre des zones humides
11. Zone humide altérée en partie ou totalement, restauration possible
12. Non déterminé

Ces critères sont indiqués pour chaque zone humide dans la base de données.

De façon à avoir une approche commune pour toutes les zones humides du département, nous avons défini deux niveaux de critères (principaux et secondaires) qui sont déclinés ci-dessous par type de zone humide.

Les **critères principaux** sont d'ordre physique (topographie), hydrologique et hydraulique (apports en eau, ruissellement direct). Ils correspondent aux 2 premiers critères listés ci-dessus :

- limites du bassin ou sous bassin versant (1),
- limites des zones inondables (2).

Les **critères secondaires** complètent si besoin le premier périmètre en l'élargissant pour tenir compte d'éléments particuliers qui ont une incidence sur le fonctionnement de la zone humide :

- occupation du sol (5) : une menace proche bien localisée comme une grande route, un lagunage, une zone de cabanisation,... est incluse dans l'espace de fonctionnalité ; **une zone urbaine (habitat dense) est en revanche exclue de l'espace de fonctionnalité**, les menaces induites par sa présence étant indiquées en tant que menaces dans la fiche,
- formations végétales, étages de végétation (6),
- limites paysagères (7) : pour des entités très structurées par l'homme comme des anciens marais salants ou certains étangs asséchés,
- zone nécessaire à la vie d'une espèce (9) comme par exemple une zone agricole ou une friche proche de la zone humide et importante pour des oiseaux fréquentant cette zone humide,
- espace de transition entre des zones humides (10) : par exemple un linéaire de cours d'eau faisant le lien entre 2 zones humides d'un même cours d'eau.

### **2.6.3 Critères utilisés par type de zone humide.**

#### **Marais et lagunes côtiers :**

- le principal critère pour délimiter l'espace de fonctionnalité est la limite<sup>1</sup> des zones inondables rouge et bleu lorsque la donnée existe<sup>2</sup> (couches SIG, DDE, 1996) ; si non, la première ligne de crête ou une barrière physique (canal, route,...).
- les critères secondaires viennent ajuster éventuellement les limites : occupation des sols, espace de transition entre deux zones humides

Dans le cas de plusieurs zones humides périphériques d'un ou plusieurs étangs littoraux, un seul espace de fonctionnalité est défini pour l'ensemble des zones humides ; c'est le cas par exemple pour l'étang de Thau, l'étang de l'Or, les étangs Palavasiens,...

---

<sup>1</sup> Parfois restreinte arbitrairement quand la zone inondable est très étendue.

<sup>2</sup> Une approche hydrogéomorphologique serait sans doute plus pertinente que les limites des zones inondables. Une telle approche est menée actuellement à la demande de la DIREN sur le bassin versant du Vidourle et de l'Orb (2005) ; nous ne l'avons pas pris en compte ici car elle ne concerne pour le moment qu'une partie du département de l'Hérault.



**Bordures de cours d'eau :**

- le principal critère pour délimiter l'espace de fonctionnalité est la limite des zones inondables rouge et bleu lorsque la donnée existe (couches SIG, DDE, 1996) ; si non, on prend un critère topographique : la ligne de crête quand les versants de part et d'autre de la rivière sont abruptes ou 2 à 3 lignes de niveau (10-15 m de dénivelé) quand la pente est moyenne à faible.
- les critères secondaires viennent ajuster éventuellement les limites : occupation des sols, espace de transition entre 2 zones humides ; ainsi 2 tronçons disjoints sur un même cours d'eau sont reliés par l'espace de fonctionnalité de la zone humide aval sauf s'il y a une rupture nette entre les 2 tronçons (exemple : zone urbaine, secteur de gorge)

**Zones humides artificielles :**

- le principal critère pour délimiter l'espace de fonctionnalité est la ligne de crête du barrage ; pour les anciennes gravières et carrières, la première ligne de crête ou les 2 à 3 premières lignes de niveau (selon la topographie du site).
- les critères secondaires listés précédemment (voir paragraphe 2.6.2) viennent ajuster éventuellement les limites.

Dans le cas de plusieurs zones humides périphériques d'un lac artificiel, on définit un seul espace de fonctionnalité pour l'ensemble (cas du lac du Salagou, du lac d'Avène, du lac de la Ravière,...).

**Zones humides ponctuelles (mares temporaires) :**

- le principal critère pour délimiter l'espace de fonctionnalité est le niveau maximum de remplissage ou à défaut la ligne de crête (sous-bassin versant)
- les critères secondaires listés précédemment (voir paragraphe 2.6.2) viennent ajuster éventuellement les limites.

**Marais et landes humides de plaines et plateau :** la démarche est similaire au cas précédent.

**Plaines alluviales :**

- le principal critère est la limite des zones inondables rouge et bleu lorsque la donnée existe (couches SIG, DDE, 1996) ; si non, on prend un critère topographique : ligne de crête ou 2 à 3 lignes de niveau (10-15 m de dénivelé) ou barrière physique (canal, route,...),
- les critères secondaires viennent ajuster éventuellement les limites : occupation des sols, espace de transition entre 2 zones humides (par exemple la bordure de cours d'eau).

**Zones humides de bas fond en tête de bassin (tourbières) :**

- le principal critère : relief (sous-bassin versant),
- les critères secondaires : étages de végétation, occupation des sols, espace de transition entre deux zones humides.

Un même espace de fonctionnalité peut englober plusieurs tourbières d'un même secteur.

#### **Marais aménagés dans un but agricole :**

- le principal critère : limite de l'ancienne zone humide ou sous-bassin versant,
- les critères secondaires : étages de végétation, limites paysagères (morphologie des anciennes parcelles autrefois humides).

Pour ce type de milieu, les limites de l'espace de fonctionnalité peuvent être confondues dans certains cas avec celles de la zone humide.

Dans quelques cas, il n'a pas été possible de tracer la limite de l'espace de fonctionnalité et notamment pour plusieurs mares temporaires (manque de pertinence des critères, subjectivité du choix des limites).

### **3. RESULTATS GLOBAUX**

---

La liste des zones humides est renvoyée en annexes :

Annexe 3 : zones humides classées par numéro d'identifiant

Annexe 4 : zones humides classées par type (classification SDAGE)

Annexe 5 : zones humides classées par bassin versant

Annexe 6 : zones humides classées par commune.

#### **3.1 IMPORTANCE DES ZONES HUMIDES DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

##### **3.1.1 Nombre et surface des zones humides du département**

L'inventaire des zones humides de l'Hérault recense **230 zones** (191 issues de la présente étude auxquelles il faut ajouter 32 sites et 7 étangs littoraux du SIEL).

La surface totale de zone humide dans le Département de l'Hérault (somme des superficies des zones humides élémentaires) est de 346 km<sup>2</sup> (y compris le territoire du SIEL), ce qui représente 5,5 % de la superficie totale du Département.

##### **3.1.2 Importance par type de zones humides**

La répartition des zones humides par type est illustrée sur les graphes page suivante.

■ Les marais et lagunes viennent en tête que ce soit en nombre (64) ou en superficie (24 200 ha). Ils s'étendent en arrière du lido sableux sur presque toute la bordure maritime du département. Les deux entités les plus vastes sont l'étang de Thau et l'étang de l'Or.

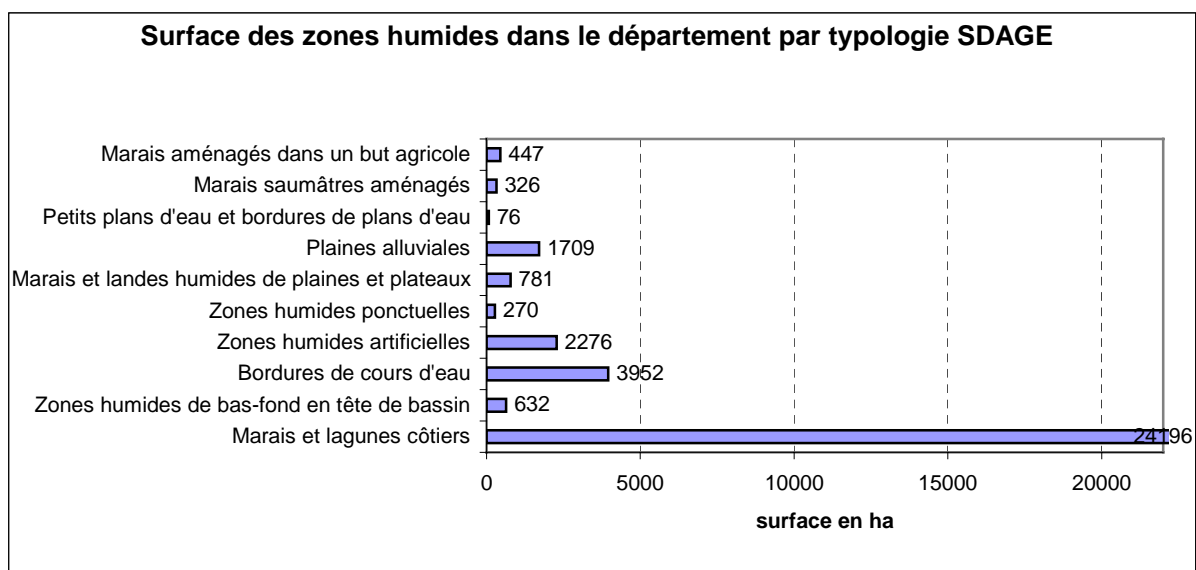
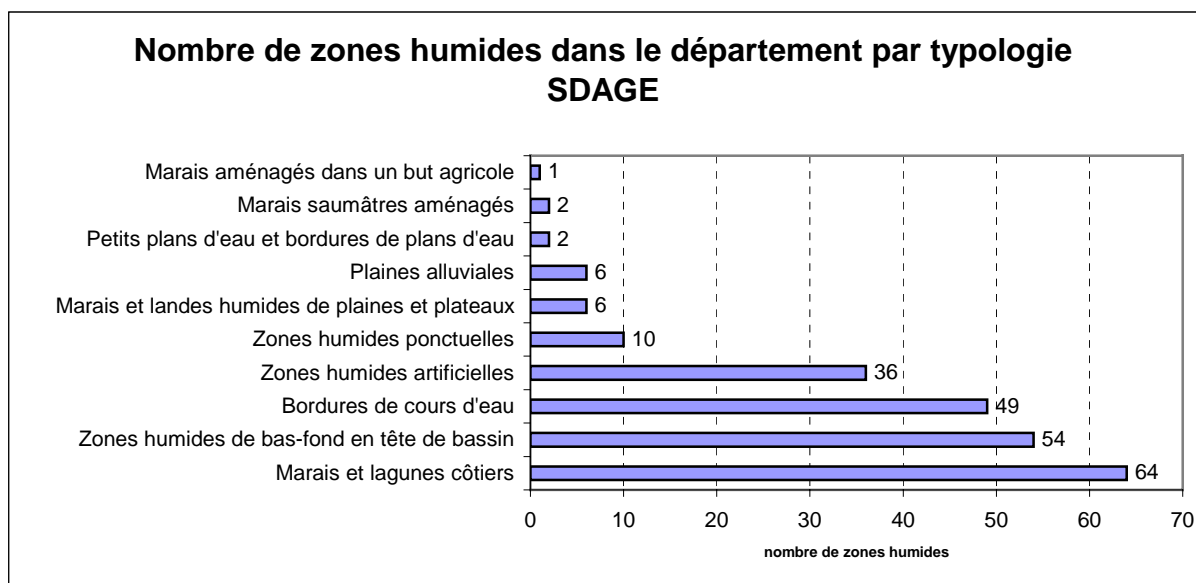
■ Les tourbières (correspondant au type zones humides de bas-fonds en tête de bassin) sont nombreuses (54) mais de petite taille (632 ha au total). Elles sont

cantonnées dans 7 communes des zones montagneuses du nord-ouest du département.

■ Les ripisylves (bordures de cours d'eau) sont bien représentées avec de longs linéaires le long des fleuves Hérault et Orb. Ce type de zone humide vient en 3<sup>ème</sup> position pour le nombre (49) et en 2<sup>ème</sup> pour la superficie (près de 4 000 ha) ; rappelons que le lit en eau est intégré dans l'évaluation de la surface de zone humide et dans sa caractérisation.

■ Les zones humides artificielles sont nombreuses (36) ; les plus vastes sont les lacs de barrage : Salagou, Raviège et Avène ; dans ce type sont aussi classés le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète (soit près de 500 ha).

■ Les 6 autres types présents sont faiblement représentés dans le département de l'Hérault en nombre (27) mais couvrent une surface totale non négligeable (3 608 ha).

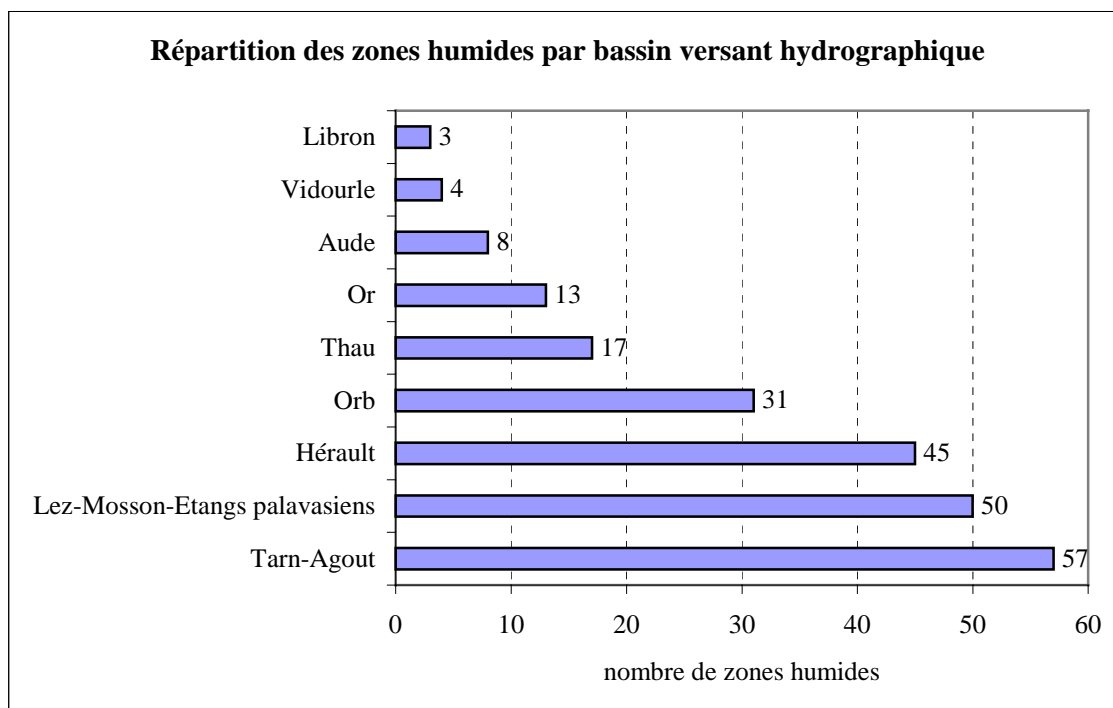


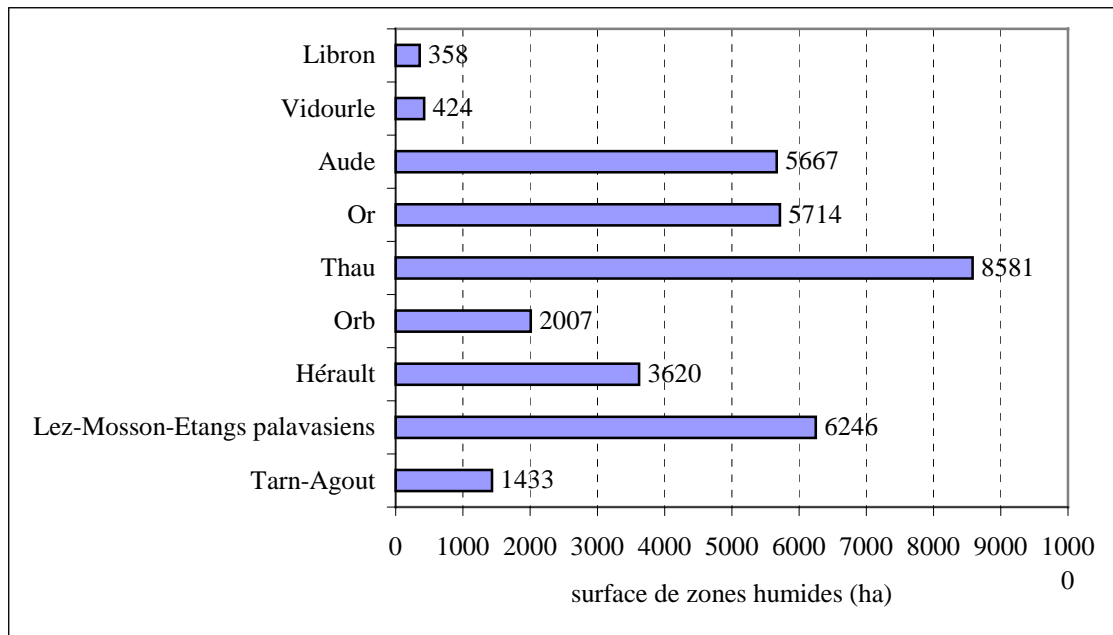
### 3.1.3 Répartition par bassin versant

Les zones humides sont inégalement réparties dans le département.

■ Si on raisonne en nombre de zones humides, c'est le bassin Tarn-Agoût qui se place en tête grâce aux nombreuses tourbières ; puis vient le bassin Lez-Mosson-étangs Palavasiens mais le grand nombre de sites est dû au découpage fin sur le territoire du S.I.E.L. (39 sites).

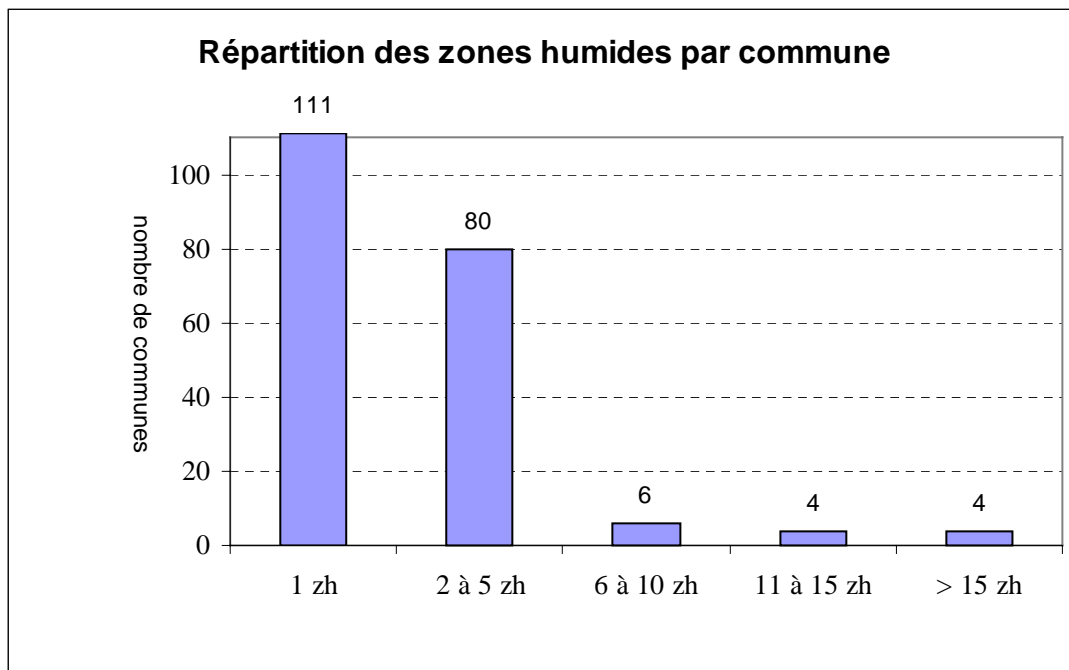
■ En revanche, si on raisonne en surface, les 4 bassins versants qui renferment des lagunes côtières sont placés logiquement en haut du classement : bassins de Thau, bassin Lez-Mosson-étangs Palavasiens, bassin de l'Or, bassin de l'Aude.

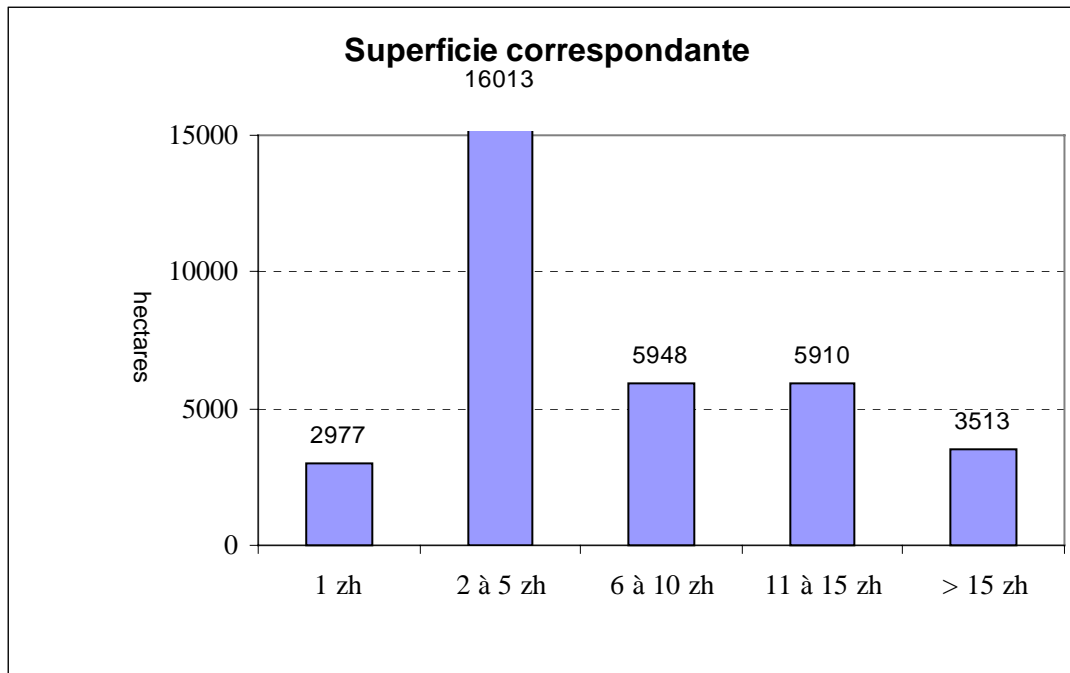




### 3.1.4 Répartition par commune

Sur les 343 communes du département de l'Hérault, 205 (soit 60 % des communes) ont sur leur territoire une ou plusieurs zones humides. Certaines, comme la commune du Soulié, compte de nombreuses zones humides (24 tourbières) mais elles ne représentent qu'une faible superficie (au total 334 ha). Le plus souvent, on compte 1 zone humide par commune (c'est le cas pour 111 communes soit une superficie totale de zones humides de près de 3000 ha) (voir graphiques ci-dessous).





### 3.2 PRESENTATION PAR TYPE DE ZONE HUMIDE

#### 3.2.1 Les marais et lagunes côtiers

*Marges de l'étang de l'Or (n°34CG340038) – photo Ecologistes de l'Euzière*



Ce type rassemble les lagunes et marais littoraux saumâtres à faible renouvellement des eaux et à fonctionnement globalement naturel (cf définition du guide technique du SDAGE n°5). Sont intégrés aussi les prés salés, les zones de sansouïre, les milieux d'arrières dunes.

Ce type de zones humides est bien représenté dans le département de l'Hérault puisqu'il concerne 64 zones humides sur 24 000 hectares, avec 4 ensembles de première importance :

- L'étang de l'Or et ses zones humides périphériques,
- Les étangs de Palavas à Frontignan et ses marges humides,
- L'étang de Thau et ses zones humides périphériques,
- L'étang de Vendres et marais saumâtres de la basse plaine de l'Aude.

Ces marais littoraux sont particulièrement riches en terme d'habitats naturels et de biodiversité. Une mosaïque de peuplements s'organise selon le degré d'humidité et de salinité du sol. On relève plusieurs habitats d'intérêt communautaire voire prioritaire (indiqué en gras) :

- **Lagune côtière (code EUR15, n° 1150),**
- Végétations pionnières à salicorne (1310)
- Prés salés méditerranéens (1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermoatlantiques (1420)
- **Steppes salées méditerranéennes (1510)**
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420)
- **Marais calcaires à *Cladium mariscus* (7210)**
- Dunes fixées du Crucianellion maritimae (2210)
- **Dunes littorales à *Juniperus phoenicea* (2250)**

De nombreuses espèces végétales patrimoniales sont présentes : on peut citer par exemple le Marisque (*Cladium mariscus*), la Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), le Grand statice (*Limonium monopetalum*), le Plantain de Cornut (*Plantago cornutii*), Althénie de Barrandon (*Althenia filiformis subsp. filiformis var. barrandonii*)...

Ces vastes étendues d'étangs et de marais saumâtres sont particulièrement accueillantes pour l'avifaune : Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Sterne pierregarin, Sterne naine, Rousserole turdoïde, Lusciniole à moustache ...

Situées sur le littoral où la pression urbaine et touristique est très forte, ces zones humides ont subi et continuent à subir des dégradations diverses qui touchent leur intégrité (régression des surfaces par comblements, aménagements, cabanisation, ...) et leur fonctionnement (pollutions, morcellement des milieux, modifications des échanges hydrauliques,...).

### 3.2.2 Les bordures de cours d'eau

Ripisylve du Vidourle (n°34CG340069) –photo Aquascop



Ce type rassemble les boisements riverains en bordure de rivière (ripisylves). Seuls ont été intégrés dans l'inventaire les tronçons de cours d'eau où la ripisylve est assez développée dans le lit majeur (sur la base des photos aériennes) et composée d'espèces arborées hygrophiles (saules, aulnes, peupliers). Le lit en eau et la vie aquatique associée dans ces tronçons sont pris en compte dans la description et l'analyse.

L'inventaire regroupe ainsi 49 zones humides de type « bordure de cours d'eau » situées en majorité dans la partie moyenne des fleuves lors de leur traversée de

la plaine où la pente est moins forte : Hérault et affluents, Orb et affluents, basse vallée de l'Aude.

Les habitats les plus représentés sont :

- Forêts méditerranéennes à peupliers, ormes, frênes (code Corine 44.6)
- Roselières (53.1)
- Formations riveraines à canne de Provence (53.6)
- Formations riveraine de saules (44.1)
- Bancs de graviers avec et sans végétation (24.22 et 24.21)

D'après les informations que nous avons rassemblées, il y a peu d'espèces végétales rares dans ces boisements riverains. Citons tout de même la nivéole d'été (*Leucojum aestivum*) présente sur les portions de plaine.

En revanche, lorsque les ripisylves sont étoffées, elles constituent un habitat privilégié pour la faune : chiroptères, oiseaux (Loriot d'Europe, pics...), entomofaune... Les grands cours d'eau montrent également des fronts de berge et une végétation rivulaire bien développée qui permettent la présence d'espèces remarquables comme le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), la Macromie splendide (*Macromia splendens*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisi*)...

Il faut souligner le faible nombre d'inventaires récents pour ce type de milieu (quelques rares schémas de restauration et d'entretien de la ripisylve).

Ces ripisylves ont une grande importance pour l'équilibre des cours d'eau : zone tampon (filtre) pour les apports polluants et fertilisants, régulation des crues, recharge des nappes, stabilisation des berges, ombrage (d'où limitation de l'eutrophisation), diversité des habitats (racines, souches,...), corridor écologique pour la faune (mammifères, oiseaux, poissons, entomofaune...),....

Les menaces principales qui pèsent sur ces milieux sont :

- la destruction progressive de ces boisements au profit des terres agricoles, des routes, des zones urbaines,
- les perturbations de la dynamique fluviale par des aménagements (rectification du lit, ouvrages, prélèvements...), ce qui freine les échanges entre les formations végétales et la rivière ou la nappe associée,
- la pollution des rivières qui entraîne une banalisation des communautés vivantes.



### 3.2.3 Les zones humides de bas-fonds en tête de bassin

Tourbière de le Cornut (34CG340183)- photo Ecologistes de l'Euzière



Ce sont les zones humides de tête de bassin ou de pente, alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux de pluie (cf définition du guide technique du SDAGE n°5).

Dans notre inventaire, il s'agit des tourbières des hauts cantons Héraultais dans les massifs du Somail et du Caroux-Espinouse. Elles appartiennent pour la plupart au bassin versant de l'Agout (versant Atlantique) mais quelques unes (3) sont situées sur le bassin versant de l'Orb (versant Méditerranéen).

Ces tourbières sont localisées en tête de bassin dans des massifs montagneux de roches cristallines (granit, gneiss, schistes). De nombreuses sources donnent naissance à des ruisseaux qui érodent le sol et créent des alvéoles d'érosion dans les arènes granitiques sur lesquelles reposent les tourbières.

Au total, 54 tourbières ont été inventoriées, : la plus petite recensée est de 1,2 ha (tourbière de Fontclare) et la plus grande de 53,4 ha (tourbière de la Jasse), pour une surface totale de 632 hectares.

Les données sur ces milieux sont issues essentiellement du travail d'inventaire réalisé en 1999 par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon pour le Parc Régional du Haut-Languedoc.

Les principaux habitats rencontrés dans ces tourbières sont les suivants :

- **Tourbière bombée actives (code Corine 51.1) correspondant à l'habitat communautaire prioritaire EUR15 7110**
- Tourbières bombées, faciès dégradé à Molinie (code Corine 51.2 ; code Natura 2000 : 7120)
- Tourbières basses alcalines (code Corine : 54.2 ; code Natura 2000 : 7230)
- Bas marais acide (54.4)
- Bois marécageux à aulne et saule (44.9)
- Prairies humides oligotrophes (code Corine : 37.3 ; code Natura 2000 : 6410)
- Prairies humides eutrophes (37.2)
- Végétation aquatique flottante ou submergée (22.4)
- Végétation submergée des rivières (24.4) correspond au code EUR15 3260.

La flore est originale et spécifique de ces milieux tourbeux (conditions de froid, d'humidité, d'acidité, d'oligotrophie). On rencontre en particulier des espèces végétales d'intérêt patrimonial (le Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*) protégée au niveau national, le Lycopode des marais (*Lycopodiella inundata*), le

Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), le Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*), la Laïche lisse (*Carex laevigata*)... mais aussi beaucoup d'autres espèces caractéristiques de ces milieux et très localisées dans le département de l'Hérault qui constitue la limite méridionale de leur répartition.

Parmi les espèces remarquables de la faune, on peut citer le Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*), espèce protégée au niveau national uniquement présent en Montagne Noire pour ce qui concerne le département de l'Hérault.

Les menaces qui conduisent dans certains cas à la régression des tourbières sont l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles d'où la fermeture progressive du milieu avec la colonisation par les ligneux ; un pâturage trop intensif (piétinement par le bétail et pollution) ; le drainage des terrains ou le captage de sources ; le développement des forêts de résineux.

### 3.2.4 Les zones humides artificielles

*Retenue de Claret (n°34CG340140) – photo Aquascop*



Selon la définition de ce type dans le guide technique SDAGE n°5, il s'agit de milieux humides d'eau douce résultants d'activité anthropique dont le but premier n'est pas la création de zone humide.

Dans le présent inventaire, nous avons regroupé dans ce type toutes les retenues en eau (quelque soit leur taille) créées par l'homme : lacs de barrage, retenues collinaires, anciennes carrières et gravières en eau soit 36 sites représentant une

superficie totale de 2 276 ha (les étendues en eau sont compris dans ce chiffre). Le site le plus grand est le lac du Salagou (750 ha) et le plus petit le plan d'eau de Lunas (1,1 ha).

Les principaux habitats de milieux humides rencontrés sont les suivants :

- Végétation aquatique flottante ou submergée (22.4)
- Formations amphibies et des rives exondées des lacs, étangs, mares (22.3)
- Roselières (53.1)
- Formations riveraines de saules (44.1)
- Rpisylves méditerranéennes à peupliers, ormes, frênes (44.6)

L'intérêt écologique et patrimonial est très variable suivant les sites : milieux peu diversifiés et sans valeur patrimoniale comme certains plans d'eau artificiels ou soumis à un fort marnage (lac du Jantou, carrière de Cambelliès,...) ; plans d'eau anciens au fonctionnement relativement naturel ayant permis l'installation d'habitats aquatiques et terrestres diversifiés (lac du Salagou, gravières de Gignac ou d'Aniane, ...).

D'une façon générale, peu de données naturalistes sur ces milieux artificiels sont disponibles, ces milieux étant peut-être plus intéressants que ce que montrent les données actuelles.

On peut relever que la gestion (quand elle existe) de ces milieux ne se soucie (quasiment) jamais des exigences des formations végétales de bordure (roselières, végétation amphibie, ripisylve, ...).

### 3.2.5 Les zones humides ponctuelles

*Mare de Bourbaki (n°34CG340314) – photo Ecologistes de l'Euzière*



Sous le type « zones humides ponctuelles », on entend les plans d'eau isolés peu profonds permanents ou temporaires ; en sous-types : les mares permanentes ou temporaires, naturelles ou créées<sup>3</sup> par l'homme (définitions du SDAGE).

Rappelons que dans cet inventaire départemental figurent les mares et ensemble de mares les plus importantes (soit 10 sites) dont les mares du domaine de Roquehaute (plus de 200 mares), les mares du Causse d'Aumelas et des Causses Nord Montpelliérains, les mares du plateau de Vendres. En revanche, les mares isolées en général très petites (moins de 1 ha) ne sont pas intégrées dans la base de données ; elles ont fait l'objet d'un inventaire réalisé par le CEN-LR à l'échelle du Languedoc-Roussillon.

Rappelons que dans cet inventaire départemental figurent les mares et ensemble de mares les plus importantes (soit 10 sites) dont les mares du domaine de Roquehaute

#### **Les mares temporaires méditerranéennes sont des habitats d'intérêt prioritaire au regard de la directive habitats (code 3170).**

Elles abritent une flore et une faune adaptée à leur assèchement totale ou partiel. On y trouve des espèces végétales protégées au niveau national ou rares : la Fougère d'eau à poils rudes (*Marsilea strigosa*), la Renoncule à fleurs latérales (*Ranunculus lateriflorus*), les Isoètes (*Isoetes spp.*), la Pilulaire délicate (*Pilularia minuta*), le Bouton d'or à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), la Menthe des cerfs (*Mentha cervina*), ...

Les mares sont des milieux importants pour la reproduction de nombreux insectes (notamment les libellules) et amphibiens dont le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) espèces inscrites à l'annexe IV de la directive habitats.

<sup>3</sup> Dans cet inventaire, toutes les zones humides créées par l'homme figurent dans le type 13 zones humides artificielles.

Les principales menaces pour ces mares temporaires sont le comblement (volontaire ou par envasement progressif) et la fermeture du milieu par colonisation des ligneux suite à l'abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles.

### 3.2.6 Les marais et landes humides de plaines et plateaux

*Cuvette de St-Martin-de-Londre (34CG340095)- photo Ecologistes de l'Euzière*



Ce type de zones humides est peu présent dans le département de l'Hérault puisqu'il n'y a que 6 sites (780 ha), le plus vaste étant le plateau de Sales (570 ha) en limite ouest sur le bassin versant de l'Aude. Les prairies humides de la cuvette de St-Martin-de-Londres sont aussi rattachées à ce type.

Les principaux habitats rencontrés dans ces milieux sont les suivants :

- Prairies humides oligotrophes (37.3)
- Prairies humides eutrophes (37.2)
- **Hautes prairies humides méditerranéennes (37.4) qui est aussi habitat d'intérêt communautaire (6420)**
- Végétation aquatique flottante ou submergée (22.4).

On a aussi dans quelques cas (cuvette de St-Martin-de-Londres) des mares temporaires méditerranéennes (habitat communautaire prioritaire) dans la mosaïque d'habitats présents.

Bien que la plupart des prairies humides soient mal connues et sous prospectées, (de nouvelles ont même été identifiées), un certain nombre d'espèces floristiques d'intérêt y sont présentes : la Dactylorhize d'Occitanie (*Dactylorhiza occitanica*), le Genêt des tinctoriers (*Genista tinctoria*), ou encore la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), protégée au niveau national.

Parmi les espèces animales, beaucoup d'oiseaux sont attirés par ces milieux humides pour s'alimenter (Rollier, Chouette chevêche, Guêpier, Bécasse...) et l'on peut également noter quelques insectes patrimoniaux comme le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé.

Malgré leur faible superficie, ils sont donc importants à prendre en compte pour la préservation des habitats et des espèces, mais aussi pour leur rôle hydraulique de zone tampon et de déversoir naturel en cas de crue.

### 3.2.7 Les plaines alluviales

*Prairies humides de Bessan (n°34CG340215)- photo Ecologistes de l'Euzière*



Les plaines alluviales sont des formations récentes de fond de vallée topographiquement planes dessinées dans les alluvions. Elles sont étroitement liées au cours d'eau par lequel elles sont alimentées en période de crue (plaines inondables).

Dans notre inventaire, seules 6 zones humides sont rattachées à ce type dont 4 dans le bassin de l'Hérault : dans la partie basse du fleuve (prairies humides de Vias et prairies humides de Bessan), dans la dépression de St-

Martin-de-Londres (prairie de la Capelle et Combe et Devès de Viviourès. Sont rattachées à ce type les formations humides de part et d'autre de l'Aude aval. Enfin, le dernier site est formé des prés humides de Lavérune et Juvignac à l'ouest de Montpellier. La surface totale pour ces 6 sites est de 1 709 ha.

Ce type de zone humide est rare dans le département de l'Hérault. Il renferme un habitat d'intérêt communautaire, **les hautes prairies humides méditerranéennes** (code Corine 37.4 correspondant au code EUR15 n° 6420).

Ces prairies peuvent abriter une importante diversité d'espèces animales et végétales ; ce sont des lieux d'accueil, de nourrissage et de reproduction privilégiés pour de nombreux oiseaux.

Elles sont menacées en cas d'aménagements supprimant leur alimentation en eau (drainage, urbanisation, ...) ou s'il y a modification des pratiques agro-pastorales traditionnelles (intensification du pâturage d'où banalisation et appauvrissement du milieu ou abandon pouvant entraîner une fermeture du milieu par les ligneux).

### 3.2.8 Les petits plans d'eau et bordures de plans d'eau

Deux zones humides se rattachent à ce type : les landes du lac d'Avène (50 ha) et la phragmitaie de l'anse d'Ariège (25 ha) en queue du lac du Salagou. Ce sont des milieux humides dans les zones peu profondes en annexe aux lacs profonds ; l'alimentation en eau dépend à la fois du niveau du lac et du cours d'eau principal alimentant le lac.

Les habitats présents sont différents dans ces 2 zones humides :

- Les landes du lac d'Avène sont composées de prairies humides progressivement envahies par des saules ;
- L'anse d'Ariège (queue de la retenue du Salagou) et le débouché du Salagou dans la retenue abritent des zones de roselières et des

boisements (forêts méditerranéennes à peupliers, ormes et frênes).

### 3.2.9 Les marais aménagés dans un but agricole

*Etang de Montady (n°34CG340153) - photo Ecologistes de l'Euzière*



Un seul site de l'inventaire entre dans cette catégorie : il s'agit de l'étang de Montady (447 ha) qui n'abrite des habitats humides (roselière, pâturages mésophiles) que le long des fossés de drainage qui convergent au centre de la cuvette.

Certains des étangs asséchés (voir liste en annexe 7) pourront être ultérieurement intégrés dans l'inventaire quand le travail de caractérisation de ces milieux fait par le Conservatoire des Espaces Naturels

sera terminé.

## 3.3 CONCLUSION : VALEURS ECOLOGIQUE ET PATRIMONIALE

### 3.3.1 Diversité des habitats naturels

Pour l'ensemble des zones humides (hors territoire du S.I.E.L.), on a recensé 60 habitats naturels (typologie Corine biotope niveau 2 sachant qu'il n'a pas été possible dans la base de données d'indiquer un niveau typologique plus précis). Les plus fréquents (présents dans plus de 10 zones humides) sont repris dans le tableau ci-dessous :

Code Corine	Intitulé de l'habitat	Nombre	Code EUR15
44.6	FORETS MEDITERRANEENNES A PEUPLIER, ORME ET FRENE	58	Com
24.1	COURS DES RIVIERES	52	
53.1	ROSELIERES	49	
44.9	BOIS MARECAGEUX A AULNE, SAULE ET PIMENT ROYAL	43	
37.2	PRAIRIES HUMIDES EUTROPHES	41	
24.4	VEGETATION SUBMERGEE DES RIVIERES	40	
15.5	PRES SALES MEDITERRANEENS ET THERMO-ATLANTIQUES	30	Com
51.2	TOURBIERES BOMBEEES, FACIES DEGRADE A MOLINIE	29	Com
15.6	FOURRES HALOPHILES MEDITERRANEENS ET THERMO-ATLANTIQUES	26	Com
37.3	PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES	24	Com
24.11	RUISSELETS DE MONTAGNE	23	
54.4	BAS-MARAIS ACIDES	23	
22.4	VEGETATION AQUATIQUE FLOTTANTE OU SUBMERGEE	22	
44.1	FORMATIONS RIVERAINES DE SAULES	22	
51.1	TOURBIERES BOMBEEES ACTIVES	21	Prio
22.3	FORMATIONS AMPHIBIES, ET DES RIVES EXONDEES, DES LACS, ETANGS ET MARES	20	Prio
22.1	EAUX DORMANTES	19	Com

Code Corine	Intitulé de l'habitat	Nombre	Code EUR15
37.4	HAUTES PRAIRIES HUMIDES MEDITERRANEENNES	18	Com
15.1	COMMUNAUTES HALOPHILES PIONNIERES	17	Com
31.2	LANDES SECHES	17	Com
44.8	GALERIES RIVERAINES THERMO-MEDITERRANEENNES	15	Com
23.1	EAUX SAUMATRES AVEC VEGETATION VASCULAIRE	14	
53.6	FORMATIONS RIVERAINES A CANNE DE PROVENCE	14	
24.21	BANCS DE GRAVIERS DES COURS D'EAU, AVEC VEGETATION	13	

Com : habitat d'intérêt communautaire (Directive européenne « Habitats »)

Prio : habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive européenne « Habitats »)

Pour l'ensemble des zones humides (hors territoire du S.I.E.L.), on a recensé 23 habitats d'intérêt communautaire (Directive européenne « Habitats ») dont 6 habitats prioritaires :

- Tourbières bombées actives (code EUR15 : 7110)
- Lagunes (code EUR15 : 1150)
- Cladiaie (7210)
- Steppes salées méditerranéennes (6220)
- Végétation des sources (7220)
- Mares temporaires (3170).

### 3.3.2 Diversité des espèces remarquables

Des analyses par requêtes successives de la base de données (hors zones humides du SIEL) permettent de situer la diversité patrimoniale des zones humides recensées au niveau actuel des connaissances. Quelques données sont présentées ci-dessous.

**Remarque** : dans la base de données complémentaires flore-faune, on ne peut rentrer qu'un seul statut réglementaire par espèce (alors que les espèces patrimoniales sont inscrites dans plusieurs listes). On a opté pour le choix décroissant suivant (c'est-à-dire que l'on indique en priorité) :

- pour la flore : protection nationale ou régionale, listes rouges. Dans l'onglet « remarque », on a précisé si c'était une espèce déterminante ZNIEFF de 2<sup>ème</sup> génération ;
- pour la faune : directive oiseaux, directive habitats, protection nationale ou régionale, livre rouge, autres (ainsi une espèce inscrite en annexe de la directive oiseaux et protégée n'apparaît que dans directive oiseaux). Dans l'onglet « remarque », on a précisé si c'était une espèce déterminante ZNIEFF de 2<sup>ème</sup> génération.

#### 3.3.2.1 Flore

Outre les habitats d'intérêt communautaires qui signalent la richesse patrimoniale de telle ou telle zone humide, la présence d'espèces rares et/ou protégée listées parmi les espèces à prendre en compte dans la définition des ZNIEFF de seconde génération (réactualisation en cours) est également un facteur important pour évaluer l'intérêt naturaliste d'une zone.

L'ensemble des données recueillies montre que les zones humides les plus importantes concernant la flore sont essentiellement des petits sites. Les mares temporaires, les tourbières et les prairies humides fournissent l'essentiel des plantes à valeur patrimoniale avec :

- pas moins de 12 espèces protégées nationales ou régionales de mare temporaire : *Damasonium polyspermum*, *Pulicaria vulgaris*, *Lythrum tribracteatum*, *Lythrum thymifolium*, *Marsilea strigosa*, *Ranunculus laterifolius*, *Ranunculus ophioglossifolius*, *Isoetes setacea*, *Isoetes durieui*, *Pilularia minuta*, *Polygonum romanum*, *Gratiola officinalis* ; et quelques espèces inscrites au Livre rouge des espèces menacées de France comme *Mentha cervina*.

- 7 espèces protégées de prairie humide : *Leucojum aestivum*, *Dactylorhiza occitanica*, *Senecio doria*, *Orchis coriophora*, *Iris xiphium*, *Bellevalia romana*, *Gratiola officinalis*.

- 2 espèces protégées de tourbière : *Lycopodiella inundata*, *Drosera rotundifolia* ; et d'autres plantes plus ou moins rares comme *Lycopodium clavatum*, *Rhynchospora alba*, *Carex laevigata*.



©A. Benvenuti  
 ©T. Daga  
*Drosera rotundifolia* et *Bellevalia romana* – photos Ecologistes de l'Euzière

Pour le reste, ce sont les milieux humides saumâtres qui abritent des plantes patrimoniales avec des espèces protégées, *Althenia filiformis*, *Limoniastrum monopetalum*, *Limonium girardii*, *Plantago cornuti*, et quelques raretés comme *Limonium ferulaceum*, *Triglochin maritimum*.

### 3.3.2.2 Faune

De nombreuses espèces animales d'intérêt patrimonial fréquentent les milieux humides, le département ne faisant pas exception.

C'est évidemment au niveau des vertébrés, avec essentiellement les oiseaux, que le plus grand nombre d'informations est disponible ce qui se traduit par une forte proportion d'espèces. La majorité d'entre elles concerne les espaces lagunaires de Palavas à Frontignan qui abritent des colonies de Hérons et de laro-limicoles d'intérêt patrimonial.





© J. Walsh



© J. Walsh

*Sterne Cajuëck et Guépier d'Europe – photos Ecologistes de l'Euzière*

Ensuite ce sont les prairies humides qui attirent une faune variée où l'on compte non seulement des oiseaux, mais aussi quelques insectes patrimoniaux comme le Damier de la succise *Euphydryas aurinia*, la Diane *Zerynthia polyxena*, deux papillons protégés.

Le cortège de mares ainsi que les lettres humides arrières-dunaires abritent l'essentiel des populations d'amphibiens dont le Pélobate cultripède, rare et vulnérable, quand d'autres comme l'Alyte accoucheur, le Pélodyte ponctué, le Crapaud calamite et le Crapaud commun régressent.



© T. Disca

*Pélobate cultripède – photo Ecologistes de l'Euzière*

Enfin, il ne faut pas oublier les grands cours d'eau dont les ripisylves étoffées et la végétation aquatique accueillent une faune relativement riche avec un lot d'espèces remarquables : certaines espèces de chauves-souris (Grand et Petit rhinolophe, Murin de capaccini, Murin de daubenton, Noctule de Leisler...), une tortue, la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), le Castor, des invertébrés avec des libellules protégées (*Macromia splendens*, *Oxygastra curtisii*, *Coenagrion mercuriale* et *Gomphus graslini*), des mollusques rares (*Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior*).... Sans compter bon nombre de poissons en déclin, rares ou localisés comme le Chabot du Lez ou l'Alose feinte (*Alosa fallax*).

Des requêtes de la base de données de l'inventaire départemental (hors zone du S.I.E.L.) permettent de lister les espèces d'intérêt communautaire recensées dans ces zones humides :

■ Annexes de la directive Habitats :

Familles	Nombre d'espèces recensées	Noms
Poissons	9	<i>Alosa alosa</i> , <i>Alosa fallax</i> , <i>Barbus meridionalis</i> , <i>Chondrostoma toxostoma</i> , <i>Cottus gobio</i> , <i>Cottus petiti</i> , <i>Lampetra fluviatilis</i> , <i>Petromyzon marinus</i> , <i>Telestes souffia</i>
Mammifères	14	<i>Castor fiber</i> , <i>Lutra lutra</i> , <i>Miniopterus schreibersii</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis capaccinii</i> , <i>Myotis daubentonii</i> , <i>Myotis blythi</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Nyctalus leisleri</i> , <i>Ovis ammon</i> , <i>Pipistrellus pipistrellus</i> , <i>Rhinolophus ferrum-equinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Rhinolophus euryale</i>
Amphibiens	5	<i>Bufo calamita</i> , <i>Discoglossus pictus</i> , <i>Hyla meridionalis</i> , <i>Pelobates cultripes</i> , <i>Triturus marmoratus</i>
Reptiles	1	<i>Emys orbicularis</i>
Invertébrés	8	<i>Austropotamobius pallipes</i> , <i>Coenagrion mercuriale</i> , <i>Gomphus graslini</i> , <i>Macromia splendens</i> , <i>Oxygastra curtisii</i> , <i>Saga pedo</i> , <i>Vertigo moulinsiana</i> , <i>Vertigo angustior</i>
Oiseaux	9	Martin pêcheur ( <i>Alcedo althis</i> ), Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ), Rollier d'Europe ( <i>Coriacias garrulus</i> ), Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ), Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ), Pie-grièche à poitrine rose ( <i>Lanius minor</i> ), Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ), Héron bihoreau ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ), Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> )

■ Annexe de la Directive Oiseaux :

Familles	Nombre d'espèces recensées	Espèces principales
Oiseaux	52	Héron pourpré, Blongios nain, Butor étoilé, Crabier chevelu, Sterne pierregarin, Sterne naine, Sterne hansel, Goéland rائلeur, Ibis falcinelle, Glaréole à collier, Avocette élégante, Rollier d'Europe, Lorient d'Europe, Martin pêcheur, Lusciniole à moustaches, Rousserolle turdoïde, Rémiz penduline, Panure à moustaches, Guêpier d'Europe.

■ la base de données de l'inventaire comprend 26 espèces déterminantes ZNIEFF de 2<sup>ème</sup> génération (dont 19 espèces d'oiseaux).

## 4. DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES DE L'HERAULT – HIERARCHISATION

L'objectif de cette analyse est de caractériser les zones humides en se basant sur une grille de critères (intérêt patrimonial, fonctions assurées par le milieu, intérêt paysager, niveau de menace, niveau de protection, niveau de gestion) présentés ci-dessous.

Remarque : *Cet exercice forcément schématique et réducteur n'a qu'une valeur de comparaison rapide des sites afin de faire ressortir les priorités d'actions. C'est un outil d'aide à la réflexion basé sur les données collectées à la date de cet inventaire (2006). Il est donc amené à évoluer et ne remplace pas la lecture, pour chaque zone humide, des informations de la base de données et de la fiche de synthèse. Les notes par zone humide ne font référence à aucun texte réglementaire et ne préjugent en rien des décisions qui pourront concerner ces milieux.*

### 4.1 GRILLE D'ANALYSE

On cherche à mettre en avant les zones humides d'un grand intérêt (en terme d'écologie, de fonctions naturelles et de paysage) et qui sont vulnérables (soumis à des nuisances et/ou des menaces de régression) de façon à mener en priorité des efforts de protection et de restauration sur ces milieux précieux et/ou fragiles.

Le principe de l'analyse est donc un croisement entre **le niveau d'intérêt** de la zone humide, **les menaces** qui pèsent sur elle et les **possibilités de conservation/gestion**.

■ Pour caractériser le **niveau d'intérêt de la zone humide**, la méthode adoptée prend en compte 3 familles de critères : l'intérêt patrimonial, les fonctions assurées par la zone humide et la valeur paysagère :

- **Intérêt patrimonial** avec 5 niveaux d'intérêt décroissant définis comme suit :
  - Niveau e5: présence d'au moins 3 **habitats naturels d'intérêt communautaire** (annexe 1 de la Directive « habitats ») **ou habitats figurant dans la liste des habitats déterminants ZNIEFF LR** **ET** d'au moins 3 **espèces d'intérêt patrimonial** :
    - **Pour la flore** : figurant soit dans les listes des espèces protégées au niveau national ou régional, soit dans la liste rouge nationale des espèces prioritaires, soit dans la liste des espèces déterminantes régionales pour la désignation des ZNIEFF de deuxième génération, soit dans l'annexe II de la directive européenne « habitats »,
    - **Pour la faune** : figurant soit dans la liste rouge nationale des espèces prioritaires, soit dans l'annexe II de la directive Habitats, soit dans l'annexe I de la directive Oiseaux, soit dans la liste des espèces (strictes) déterminantes régionales pour la désignation des ZNIEFF de deuxième génération

- Niveau e4 : présence d'au moins 3 **habitats naturels d'intérêt patrimonial (voir e5) OU** présence d'au moins 3 espèces d'intérêt patrimonial (voir définition e5)
- Niveau e3 : présence de un ou 2 **habitats** d'intérêt patrimonial (voir définition e5)
  - **OU** présence de 1 à 2 **espèces** d'intérêt patrimonial (voir définition e5)
- Niveau e2: Bonne diversité générale mais aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ou régional.
- Niveau e1 : Aucun intérêt particulier

La note pour ces 5 niveaux est la suivante :

niveau	note
Niveau e5	5
Niveau e4	4
Niveau e3	3
Niveau e2	2
Niveau e1	1

**Soit au minimum 1 point et au maximum 5 points pour chaque site.**

- **Fonctions principales** assurées par la zone humide ; on considère 2 fonctions (qui se cumulent) :
  - **fonction hydrologique** : contribution effective (réel) de la zone humide à assurer les fonctions de régulation des crues et/ou soutien d'étiage ;
  - **fonction d'épuration** : contribution effective (réel) de la zone humide à assurer la fonction de rétention des polluants, nutriments ;

La note pour ces 2 critères est la suivante :

	Contribution			
	forte	moyenne	faible	nul
Fonction hydrologique	3	2	1	0
Fonction d'épuration	3	2	1	0

**Soit au minimum 0 point et au maximum 6 points pour chaque site.**

- **Intérêt paysager de la zone humide** : on considère 3 catégories de sites d'intérêt paysager décroissant :
  - Intérêt fort : élément identitaire remarquable du paysage d'une micro-région, valeur historique/emblématique,
  - Intérêt moyen : site naturel structurant le paysage, caractère pittoresque,
  - Intérêt faible : site banal, peu visible, de faible étendue.

La note est la suivante :

niveau	Note
Intérêt fort	2
Intérêt moyen	1
Intérêt faible	0

**Soit au minimum 0 point et au maximum 2 points pour chaque site.**

A l'issue de cette première analyse, on additionne les 3 catégories de critères en affectant un facteur de pondération de :

- 2 au premier critère (intérêt patrimonial)
- de 1 aux critères fonctionnels
- de 2 au critère paysage

Pour chaque site, on obtient une note comprise entre 1 (minimum) et 20 (maximum). On peut ensuite regrouper les sites en 3 classes :

**Zone humide de faible valeur : note totale = 1 à 6** (code couleur blanc)

**Zone humide de moyenne valeur : note totale = 7 à 14** (code couleur jaune)

**Zone humide de grande valeur : note totale = de 15 à 20** (code couleur vert)

■ Pour caractériser **le niveau de menaces** affectant chaque zone humide, on situe l'importance des nuisances et des perturbations actuelles (et futures si l'information existe) en considérant les perturbations suivantes (en gras italique = éléments les plus importants, les autres étant moins discriminants) :

- risque de **réduction de la surface** de la zone humide : développement de l'**urbanisation**, routes, **cabanisation**, **suppression** d'une partie de zone humide fractionnement des corridors...
- risque de **réduction de sa valeur patrimoniale** : **pollution**, **mauvaise pratique agricole**, **surfréquentation** (piétinement, dérangement de la faune), prolifération d'espèces invasives, ...
- risque de **perturbation de la dynamique** naturelle de l'espace : fermeture du milieu, **fonctionnement hydraulique suffisamment perturbé** pour remettre en cause à moyen terme l'existence de la zone humide,....

Pour chaque milieu, on situe (de façon qualitative) le niveau de menace dans le tableau récapitulatif par un code couleur :

Niveau faible (f) : blanc

Niveau moyen (m) : jaune

Niveau fort (F) : rouge

■ Une troisième approche concerne **les possibilités de conservation et de gestion** de la zone humide ; sont considérés d'une part le niveau des protections réglementaires et foncières, et d'autre part, les outils de gestion (structure et programme) mis en œuvre sur le site.

➤ Niveau de protection réglementaire et foncière :

- **niveau P 2** (code couleur bleu sombre) : si plus de 50 % de la surface de zone humide bénéficie d'un statut de protection ou d'une maîtrise foncière favorable à la conservation des habitats et des espèces patrimoniales :
  - Maîtrise foncière : terrains acquis par le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault (TDENS)...
  - Réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, réserve de chasse, réserve biologique dirigé (ONF)...
  - site classé ;
- **niveau P1** (code couleur bleu clair) : si plus de 50 % de la surface de zone humide bénéficie d'un statut particulier permettant la mise en place de mesures favorables à la conservation de la zone humide :
  - proposition de site d'intérêt communautaire Natura 2000,
  - périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire du Littoral,
  - site inscrit,
  - forêt domaniale
  - ZPS et ZSC au titre des directives oiseaux et habitats
- **niveau P0** (code couleur blanc) : site sans mesure particulière de conservation citée ci-dessus ou dont l'étendue de la protection est minoritaire sur le site (moins de 50 %).

➤ Niveau de gestion :

- **niveau G2** (code couleur vert foncé) : la zone humide fait partie (à plus de 30 % de sa surface) d'un périmètre dont la gestion est assurée par une démarche de gestion du milieu (contrat de rivière, de baie, SAGE, parc naturel régional) avec un document de référence (programme d'actions, document SAGE, conventions de gestion,...) ET avec une structure existante (syndicat, animateur,...) ;
- **niveau G1** (code couleur vert clair) : la zone humide fait partie (à plus de 30 % de sa surface) d'un périmètre dont la gestion est partiellement assurée par une démarche de gestion du milieu (contrat de rivière, de baie, SAGE, parc naturel régional, convention de gestion) avec un document de référence (programme d'actions, document SAGE, conventions de gestion, ...) OU avec une structure existante (syndicat, animateur,...) ; l'état G1 est un état intermédiaire qui devrait logiquement à terme évoluer en G2.

Les principaux usages pratiqués dans la zone humide sont rappelés (dans le tableau récapitulatif) mais n'entrent pas en ligne de compte dans la hiérarchisation.

## 4.2 RESULTATS

Les résultats pour chaque type de zones humides figurent dans les tableaux en fin de chapitre.

■ **Les lagunes du littoral et les marais côtiers** obtiennent en général une excellente note globale (14 zones humides ont une note de 19 ou 20/20) ce qui souligne leur grand intérêt patrimonial (note pour ce critère souvent de 4/5 ou 5/5), leur rôle important sur le plan hydrologique (rétention des eaux de ruissellement) et épuratoire (zone tampon entre la plaine anthropisée et la mer) ainsi que leur valeur paysagère.

Parmi les zones humides de ce type qui sont en tête du classement, on peut citer l'étang de Vendres, le Bagnas, la Crique de l'Angle, la Grande Maire, la Grande Palude, etc... A l'opposé, les zones humides à valeur faible ou moyenne sont des milieux dégradés par les activités humaines : étang de la Bordelaise (délaisse d'étang à Frontignan), le Mourre Blanc, le Clos Marin à Valras bien que pour celui-ci la note de patrimonialité naturaliste soit importante en raison de ses populations d'amphibiens,...

Ces milieux d'une grande richesse patrimoniale sont vulnérables car soumis à un fort niveau de menaces (urbanisation, pollutions, isolement hydraulique, ...). Mais une grande partie de ces zones humides côtières bénéficie d'un bon niveau de protection (sites acquis par le Conservatoire du Littoral, classement de sites) et d'une démarche de gestion (existence de structures de gestion des milieux naturels avec programmes de type contrat d'étang ou plan de gestion).

■ **Les bordures de cours d'eau** sont classées, pour la plupart, en milieux de valeur moyenne. Les notes sont assez homogènes (entre 17 et 8). Quelques secteurs sont caractérisés par une belle ripisylve qui assurent les fonctions hydrologique et épuratoire et comporte des éléments de bonne valeur naturaliste : la ripisylve de l'Hérault, le Lez amont, la Basse Vallée de l'Aude, la Vis. Il faut cependant souligner le manque de connaissance (zones humides en grisé dans le tableau) sur les peuplements de nombreux sites ce qui engendre sans doute un biais dans l'évaluation.

Le niveau de menace est le plus souvent considéré comme moyen ou faible hormis quelques secteurs où la pression humaine est forte : la Basse Vallée de l'Aude, le Salaison, la Mosson, la Mare.

Ces zones humides de bordure de cours d'eau sont intégrées dans plusieurs démarches de gestion plus ou moins avancées : nouveau contrat de rivière sur l'Orb, contrat de baie de l'étang de l'Or englobant les rivières du bassin versant, SAGE en cours d'élaboration sur l'Hérault, sur le bassin du Lez et sur le secteur Tarn-Agout.

■ **Les zones humides de bas-fonds en tête de bassin** (tourbières du Nord-Ouest du département de l'Hérault) présentent souvent les mêmes caractéristiques ce qui conduit à des notes globales assez proches. 17 tourbières sur les 54 analysées ont une note patrimoniale maximale de 5/5 en raison des

habitats et des espèces très particuliers de ces milieux tourbeux. Le rôle individuel de chaque tourbière dans la rétention des eaux et des pollutions<sup>4</sup> est faible de part leur taille modeste et leur environnement naturel en tête de bassin. De même leur intérêt paysager est limité. Ceci explique les notes globales assez moyennes malgré leur intérêt patrimonial qui, il est vrai, s'avère généralement, dans l'Hérault, de plus faible facture que celui des grandes tourbières du massif central, du Jura ou des massifs alpins et pyrénéens.

Les menaces qui touchent un certain nombre de ces tourbières sont des pratiques agricoles ou sylvicole non adaptées (drainage, pâturage trop intensif ou au contraire abandon de l'agriculture entraînant la fermeture du milieu, plantation de résineux,...).

Les tourbières principales (les plus étendues et les plus riches) font l'objet d'une attention particulière par le Parc Régional du Haut-Languedoc ou l'ONF. La plupart des tourbières appartient au périmètre du SAGE Agout et quelques unes sont sur le bassin de l'Orb où va débiter un nouveau contrat de rivière.

■ **Les zones humides artificielles** ont dans ce classement une note patrimoniale assez faible (aucune n'obtient la note maximale de 5) car les critères d'habitats et d'espèces ne sont pas réunis. Les notes globales sont moyennes à faibles : elles s'échelonnent entre 14 et 2. Parmi les sites les plus intéressants, on trouve le lac du Salagou, les gravières de Gignac et la carrière de Notre-Dame de l'Agenouillade. En bas du classement sont groupées d'anciennes carrières et quelques retenues artificielles peu favorables au développement d'habitats humides de bonne valeur : carrières de Villeveyrac, de Cambellies, de Lézignan-la-Cèbe, lacs de Lolivet, du Jeantou, ...

Le niveau de menace est faible ou moyen ; seule la zone humide de la plaine de Sesquier relève d'un niveau fort (pression urbaine) ainsi que les gravières de Lézignan-la-Cèbe (site encore en activité).

Ces zones humides artificielles qui ont des vocations très diverses (barrage-réservoirs, retenues collinaires, seuils écrêteurs de crue, bassins de lagunage<sup>5</sup>,...) sont dispersées dans le département. Elles sont pour la plupart intégrées dans des périmètres de gestion des milieux naturels (contrat de rivière, SAGE,...).

■ **Les zones humides ponctuelles** (mares temporaires) présentent un grand intérêt patrimonial, souvent plus important que les tourbières, ce qui se traduit dans le tableau par des notes patrimoniales fortes : 5/5 ou 4/5. Mais ces milieux ne jouent pas un grand rôle en ce qui concerne la rétention des eaux et des polluants ou nutriments. De même, leur valeur paysagère est souvent réduite, d'où des notes globales moyennes pour les 10 sites analysés.

Les mares temporaires sont vulnérables car soumises à des menaces fortes qui mettent en cause leur pérennité (comblement, drainage, aménagements

---

<sup>4</sup> Il ne faut pas pour autant sous-estimer la fonction « collective » de l'ensemble des tourbières d'un même secteur notamment en terme de collecte des eaux de ruissellement et de recharge de nappe.

<sup>5</sup> Les lagunages ont été considérés comme zones humides dans l'inventaire du CEN-LR pour le S.I.E.L.



perturbant leur alimentation en eau,...) et ne bénéficiant que rarement d'un statut de protection ou de gestion particulier.

■ **Les landes humides de plaines et plateaux et les plaines alluviales** sont très peu présentes dans le département de l'Hérault (12 zones humides recensées) et méritent d'être préservées et mieux connues. En effet, les 2 sites qui ont fait l'objet d'observations naturalistes assez poussées (cuvette de St-Martin-de-Londres et prairies humides de Vias) ont une note patrimoniale de 4/5 (il est fort probable que l'on sous-estime l'intérêt patrimonial pour les autres sites moins connus). Les notes globales s'échelonnent de 17 (basse vallée de l'Aude) à 10 (prairies humides de la Niple, du ruisseau de Gornières, de la Capelle, Combe et Devès de Viviourès).

La moitié de ces zones humides (6 sur 12) bénéficie d'une protection forte mais 5 n'ont aucune protection particulière.

Elles sont presque toutes situées dans des périmètres de SAGE en cours d'élaboration (SAGE Hérault, SAGE Lez-Mosson pour 2 sites, SAGE Basse vallée de l'Aude).

## ANALYSE MULTICRITERE DES ZONES HUMIDES PAR TYPOLOGIE

Cette analyse multicritère a pour but la comparaison rapide des zones humides. Les notes ne font référence à aucun texte réglementaire. Nous invitons le lecteur à consulter les fiches établies pour chaque zone humide qui apportent des informations plus complètes.

<b>MARAIS ET LAGUNES COTIERS</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	Principaux usages
N°	Nom	(1)	hydrologiques	épuration							
34CG340009	Crique de l'Angle	5		3	3	2	20	fort	P0	G2	pêche, chasse, loisirs, extraction de boues
34CG340015	Etang de Vendres	5		3	3	2	20	moyen	P2	G2	Agriculture, élevage, chasse
34CG340021	Etang du grand et du petit Bagnas	5		3	3	2	20	moyen	P2	G2	agriculture
34CG340024	La Grande Maïre	5		3	3	2	20	moyen	P1	G2	Elevage, chasse
34SIEL0002	Marais de la Grande Maïre	5		3	3	2	20	fort	P1	G1	chasse, pâturage
34SIEL0010	Marais de La Grande Palude	5		3	3	2	20	fort	P1	G1	chasse, pâturage, maraîchage
34SIEL0027	Marais de Lattes Méjean	5		3	3	2	20	fort	P2	G2	chasse sur DPM, élevage, accueil du public, loisirs
34SIEL0029	Marais du Gramenet	5		3	3	2	20	moyen	P1		chasse, pâturage
34SIEL0033	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	5		3	3	2	20	fort	P2	G1	chasse, pâturage, maraîchage
34CG340007	Etang du Clôs de Vias	5		3	2	2	19	fort	P2	G1	agriculture, chasse, tourisme
34SIEL0016	Les Pradettes	5		2	3	2	19	fort	P0	G1	pâturage
34SIEL0017	La Palusse	5		2	3	2	19	fort	P2	G1	chasse, élevage
34SIEL0019	Le Maupas	5		2	3	2	19	fort	P2	G1	Chasse, élevage
34SIEL0022	Réserve de l'Estagnol	5		2	3	2	19	moyen	P2	G2	chasse, élevage
34CG340013	Etang de la Matte	4		3	3	2	18	moyen	P2	G2	Agriculture, élevage, chasse
34CG340036	Marges nord-est de l'étang de l'Or	5		2	2	2	18	moyen	P2	G2	élevage, chasse, urbanisation
34CG340038	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	5		2	2	2	18	fort	P2	G2	élevage, pêche, chasse, aérodrome
34CG340041	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	5		2	2	2	18	moyen	P2	G2	pêche, chasse, urbanisation
34CG340132	Etang de l'Or	4		3	3	2	18	fort	P2	G2	pêche, chasse
34CG340133	Etang de Thau	4		3	3	2	18	fort	P2	G2	navigation, élevage, pêche, tourisme, loisirs
34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	4		3	3	2	18	fort	P0	G1	Elevage, agriculture, chasse, pêche
34SIEL0006	Délaissés de l'Etang d'Ingril	5		3	3	1	18	fort	P1	G1	pêche, loisir
34SIEL0007	Lido des Aresquiers	5		3	1	2	18	fort	P2	G1	loisirs, activité balnéaire

<b>MARAIS ET LAGUNES COTIERS</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	Principaux usages
N°	Nom	(1)	hydrologiques	épuration							
34SIEL0011	Berges de l'Etang d'Arnel	5		3	3	1	18	fort	P0	G1	chasse DPM, aéromodélisme, loisir
34SIEL0014	Marais de Vic	4		3	3	2	18	fort	P2	G1	chasse DPM, chasse, élevage, agriculture
34SIEL0025	Délaissés de l'Etang du Grec	5		3	3	1	18	fort	P2	G1	chasse DPM
34SIEL0037	Etang de l'Arnel	4	x	3	3	2	18	fort	P1	G1	chasse DPM, pêche
34SIEL0038	Etang de Vic	4	x	3	3	2	18	fort	P2	G1	Chasse DPM, pêche,
34SIEL0039	Etang de Pierre Blanche	4	x	3	3	2	18	fort	P2	G1	Chasse DPM, pêche,
34SIEL0040	Etang d'Ingril	4	x	3	3	2	18	fort	P2	G1	Chasse DPM, pêche, coquillages (Icollecte et culture), loisirs
34SIEL0041	Etang du Méjean	4	x	3	3	2	18	fort	P1	G1	Chasse DPM, pêche, loisirs
34CG340006	Zones humides de l'étang de l'Or, de la Jasse au Salaison	5		3	2	1	17	moyen	P2	G2	élevage, chasse, urbanisation
34CG340018	Etang de Maire, anciens salins de Pérols et étang de Castellone	5		3	2	1	17	fort	P2	G2	chasse
34CG340071	Salins de Villeroy	5		1	2	2	17	fort	P2	G2	chasse, loisirs, ramassage de coquillages
34CG340072	Salins du Quinzieme	5		1	2	2	17	moyen	P1	G2	pêche, chasse
34CG340097	Lido de l'étang de l'Or	5		2	1	2	17	moyen	P2	G2	tourisme
34CG340142	Domaine des Orpellières	5	x	2	1	2	17	moyen	P1	G2	Elevage, loisirs, chasse
34CG340147	Lido central	5		2	1	2	17	moyen	P1	G2	pêche, chasse
34CG340043	Zone humides de l'étang de l'Or, du Salaison à la Cadoule	5		2	2	1	16	fort	P2	G2	élevage, pêche, chasse
34CG340087	Zone humide de la Bellonette et des prés de Bauge	5		1	1	2	16	moyen	P2	G2	chasse (sur le DPM), pâturage
34SIEL0003	Berges du bois des Aresquiers	5		1	1	2	16	moyen	P2	G1	pâturage, chasse DPM, loisirs
34SIEL0015	Berges de l'Etang de Vic	5		2	2	1	16	fort	P2	G1	chasse DPM, aquaculture, agriculture, loisirs
34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	4		2	2	2	16	fort	P1	G1	chasse DPM, agriculture, loisirs
34SIEL0028	Délaissés de La Peyrade	4		3	3	1	16	fort	P0	G1	chasse DPM, pêche
34SIEL0035	Etang du Grec	4	x	3	3	1	16	fort	P2	G1	chasse DPM, pêche
34SIEL0036	Etang du Prévost	4	x	3	3	1	16	fort	P2	G1	chasse DPM, pêche, conchyliculture, pisciculture,
34CG340019	Etang du Ponant	3		3	2	2	15	moyen	P1		Loisirs, pêche

<b>MARAI ET LAGUNES COTIERS</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	Principaux usages
N°	Nom	(1)	hydrologiques	épuration							
34CG340105	Les Montilles	5		2	1	1	15	fort	P2		Loisirs, chasse, élevage
34SIEL0001	Berges de l'Etang du Grec	5		1	2	1	15	fort	P2	G1	loisirs
34SIEL0008	Les Pielles	4		2	3	1	15	fort	P0	G1	chasse, élevage, agriculture
34SIEL0021	Berges de l'Etang de Pierre Blanche	4		1	2	2	15	moyen	P1	G1	chasse DPM, loisirs
34SIEL0024	Berges de l'Etang du Prévost	5		1	2	1	15	fort	P1	G1	Chasse DPM
34CG340143	Embouchure du Pallas	4		2	2	1	14	fort	P1	G2	élevage, chasse, tourisme
34CG340023	La Conque et les salins du Mèze	3		2	1	2	13	fort	P2	G2	urbanisation, agriculture, industrie
34CG340033	Le palus et ancien grau du Libron	4	x	2	1	1	13	moyen	P1		agriculture, chasse
34SIEL0004	Etang des Mouettes	4		1	2	1	13	fort	P2	G1	pêche,
34SIEL0005	Berges de l'Etang d'Ingril	4		1	2	1	13	fort	P2	G1	chasse DPM, loisirs
34CG340141	Prés du Soupié et Montpenède	3		1	1	2	12	moyen	P0	G2	agriculture, chasse
34CG340149	Les gourgs et anciens graus de Maldormir	5		1	1	0	12	fort	P0	G2	urbanisation, tourisme
34SIEL0031	Jardins de Maguelone	3		2	2	1	12	fort	P0		
34CG340034	Les Onglous et la reculée du Riac	4		0	1	1	11	moyen	P0	G2	tourisme, urbanisation
34CG340168	Clos Marin à Valras	3		2	1	0	9	fort	P0		Pas d'activité marquante
34CG340144	Le Mourre blanc	3		1	0	0	7	fort	P1	G2	agriculture
34CG340012	Etang de la Bordelaise	2		1	1	0	6	moyen	P0	G2	Pas d'activité marquante

(1) : manque de données

## ANALYSE MULTICRITERE DES ZONES HUMIDES PAR TYPOLOGIE

Cette analyse multicritère a pour but la comparaison rapide des zones humides. Les notes ne font référence à aucun texte réglementaire. Nous invitons le lecteur à consulter les fiches établies pour chaque zone humide qui apportent des informations plus complètes.

<b>BORDURES DE COURS D'EAU</b>		intérêt patrimonial	fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	Principaux usages	
N°	Nom		(1)	hydrologiques							épuration
34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	4		3	2	2	17	moyen	P0	G1	pêche, chasse, tourisme, hydroélectricité
34CG340064	Ripisylve du Lez	5		3	2	1	17	moyen	P1	G2	Pêche, chasse, tourisme, irrigation et AEP
34CG340099	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	5		2	1	2	17	faible	P2	G1	Pêche, chasse, prélèvements d'eau, tourisme
34CG340008	Combe de la Clapasse	5		1	1	2	16	faible	P0	?	élevage, chasse, tourisme
34CG340092	Cascade d'Aiguefolle	4	x	2	1	2	15	faible	P0	G1	pêche, tourisme
34CG340117	Vallée de la Vebre	4	x	3	2	1	15	faible	P1	G1	Pêche, chasse
34CG340164	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	4		2	2	1	14	moyen	P0	G1	agriculture, pêche, chasse, tourisme, prélèvements d'eau
34CG340050	Ripisylve de l'Orb	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G2	Pêche, chasse, prélèvements d'eau
34CG340051	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G2	Pêche, chasse
34CG340053	Ripisylve de la Lergue	4	x	2	1	1	13	faible	P0	G1	pêche, chasse, tourisme, hydroélectricité, industrie
34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	5		1	0	1	13	faible	P1	G1	Pêche, chasse, tourisme, irrigation
34CG340060	Ripisylve de Roque	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G2	Pêche, chasse
34CG340068	Ripisylve du Salaison	4	x	2	1	1	13	fort	P0	G2	pêche, loisirs
34CG340069	Ripisylve inférieure du Vidourle	4	x	2	1	1	13	moyen	P0	G1	pêche, chasse, loisirs
34CG340101	La Mare en amont de Villemagne	3	x	3	2	1	13	fort	moy	G2	Pêche, chasse
34CG340102	La Mare en aval de Villemagne	3	x	3	2	1	13	fort	moy	G2	Pêche, chasse
34CG340104	La vallée du Rieutord	3	x	3	2	1	13	moyen	P0	G1	pas d'usage marquant
34CG340109	Ravin de Lagamas	3	x	2	1	2	13	faible	P0	G1	chasse, tourisme, prélèvements d'eau
34CG340112	Source du Lamalou	4	x	2	1	1	13	moyen	P2	G1	Pêche, chasse, élevage
34CG340115	Vallée de l'Arn	4	x	2	1	1	13	faible	P1	G1	Pêche, chasse, élevage

<b>BORDURES DE COURS D'EAU</b>		intérêt patrimonial	fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	Principaux usages	
N°	Nom		(1)	hydrologiques							épuration
34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G2	Pêche, chasse, prélèvements d'eau, tourisme
34CG340275	Confluence Jaur-Orb	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G2	
34CG340279	Ripisylve du Lirou à Prades-le-Lez	4		2	1	1	13	moyen	P0	G2	chasse, pêche
34CG340306	Ripisylve du Vernazobre	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G2	chasse, pêche
34CG340309	Ripisylve du Taurou	3	x	3	2	1	13	moyen	P1	G1	chasse, pêche
34CG340046	Ripisylve de l'Aubaygue	4		1	1	1	12	faible	P0	G1	pas d'usage marquant
34CG340055	Ripisylve de la Mosson	4	x	1	1	1	12	fort	P0	G2	Pêche, chasse, tourisme, irrigation
34CG340098	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	3	x	3	1	1	12	moyen	P1	G2	Pêche, chasse
34CG340110	Ravin des arcs	3	x	1	1	2	12	faible	P2	G1	élevage, chasse, tourisme
34CG340226	Ripisylve de la Thongue	3	x	2	2	1	12	moyen	P0	G1	pêche, chasse, prélèvements d'eau
34CG340052	Ripisylve de la Benovie	3	x	2	1	1	11	faible	P0	G1	pêche, chasse, tourisme
34CG340054	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	3	x	2	1	1	11	moyen	P0	G1	Pas d'activité marquante
34CG340057	Ripisylve de la Peyne	3		2	1	1	11	faible	P0	G1	pêche, chasse, prélèvements d'eau
34CG340091	Ripisylve de Brissac	3	x	2	1	1	11	moyen	P1	G1	Pêche, chasse
34CG340227	Ripisylve de Gassac	3	x	2	1	1	11	moyen	P0	G1	chasse, loisirs, tourisme, prélèvements d'eau
34CG340228	Ripisylve de la Boyne	3	x	2	1	1	11	faible	P0	G1	pêche, chasse, prélèvements d'eau
34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	3	x	2	1	1	11	faible	P0	G1	pas d'usage marquant
34CG340308	Ripisylve du Rieuberlou	3	x	1	2	1	11	moyen	P1	G2	Pêche, chasse
34CG340059	Ripisylve de Révérignès	3	x	2	2	0	10	moyen	P2	G1	Pêche, chasse
34CG340114	Vallée de l'Agout	3	x	1	1	1	10	faible	P1	G1	Pêche, chasse
34CG340116	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	3	x	1	1	1	10	moyen	P2	G1	Pêche, chasse
34CG340160	Ripisylve du Mas Audran (Salagou)	3	x	1	1	1	10	moyen	P2	G1	Pêche, chasse
34CG340307	Ripisylve du Rhonel	3	x	1	1	1	10	moyen	P1	G2	Pêche, chasse
34CG340310	Ripisylve du ruisseau de Garenne	3	x	1	1	1	10	moyen	P1	G2	Pêche, chasse
34CG340315	La Buège en amont de Saint Jean-de-Buèges	3	x	1	1	1	10	moyen	P2	G1	Pêche, chasse
34CG340065	Ripisylve du Libron	2	x	2	1	1	9	moyen	P0		pêche, chasse

<b>BORDURES DE COURS D'EAU</b>		intérêt patrimonial	fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	Principaux usages	
N°	Nom		(1)	hydrologiques							épuration
34CG340061	Ripisylve du barrage de la Ravière	2	x	3	2	0	9	moyen	P1	G1	Pêche, chasse
34CG340100	Haute vallée du ruisseau des Sièges	2	x	1	1	1	8	faible	P0	G1	Elevage
34CG340111	Source de la Mare	3	x	1	1	0	8	faible	P1	G2	Elevage, chasse
(1) : manque de données											

### ANALYSE MULTICRITERE DES ZONES HUMIDES PAR TYPOLOGIE

Cette analyse multicritère a pour but la comparaison rapide des zones humides. Les notes ne font référence à aucun texte réglementaire. Nous invitons le lecteur à consulter les fiches établies pour chaque zone humide qui apportent des informations plus complètes.

<b>Zones humides de bas-fond en tête de bassin</b>		intérêt patrimonial	fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages	
N°	Nom		(1)	hydrologiques							épuration
34CG340030	Lac et tourbière du Bourdelet	5		2	1	2	17	fort	P1	G1	pas d'activité marquante, loisirs
34CG340020	Etang et tourbière de la Moutouse	5		1	1	1	14	moyen	P1	G1	Elevage, pêche, loisirs
34CG340031	Tourbière du Saut de Vesoles (Gatimort)	5		1	1	1	14	moyen	P1	G2	Elevage
34CG340078	Tourbière de la Planesie	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340079	Tourbière de Pratenjalié	5		1	0	1	13	faible	P1	G1	Elevage
34CG340083	Tourbière du Rajal	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340084	Tourbière du Soulié	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage, tourisme
34CG340085	Tourbière du Verdier	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340182	Tourbière de Planacan	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340185	Tourbière de la Jasse	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340197	Tourbière de Cabille	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage (partie), pas d'activité marquante (autre partie)
34CG340198	Tourbière de Castantarde	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340204	Tourbière de Malbosc	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340206	Tourbière de la Resse	5		1	0	1	13	moyen	P1	G1	Elevage

N°	Zones humides de bas-fond en tête de bassin Nom	intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
			(1)	hydrologiques	épuration						
34CG340081	Tourbière de Vieillemorte	4		2	0	1	12	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340074	Tourbière de Fourmendouyre	4	x	1	0	1	11	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340076	Tourbière de la Gorge	5		1	0	0	11	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340082	Tourbière des Taillades	4		1	0	1	11	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340086	Tourbière de Font Salesse	5		1	0	0	11	fort	P2	G2	Pas d'activité marquante
34CG340199	Tourbière des Planquettes	4		1	0	1	11	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340201	Tourbière de Vergougnac	5		1	0	0	11	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340207	Tourbière de Bellespère	4		1	0	1	11	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340073	Tourbière de Baissescure (=Lignère-Haute)	3	x	1	0	1	9	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340080	Tourbière de Salvergues	3		1	0	1	9	faible	P1	G1	Elevage
34CG340178	Tourbière de l'Agout	3		1	0	1	9	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340180	Tourbière de la lande	4		1	0	0	9	fort	P2	G1	Pas d'activité marquante
34CG340200	Tourbière de Foncontale	3	x	1	0	1	9	moyen	P1	G1	Elevage, retenue
34CG340129	Tourbière d'Oustal Naout	3		1	1	0	8	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340313	Source de l'Agout	2	x	1	1	1	8	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340075	Tourbière de Gransagnes	3		1	0	0	7	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340077	Tourbière de la Peyroutarié	3		1	0	0	7	fort	P1	G1	Elevage (partie), pas d'activité marquante (autre partie)
34CG340174	Tourbière des Essartasses	3	x	1	0	0	7	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340175	Tourbière de Cayrou	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340179	Tourbière de Meynaud	2	x	1	0	1	7	fort	P1	G1	Elevage
34CG340181	Tourbière de Prat D'Alaric	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340183	Tourbière de Le Cornut	2	x	1	0	1	7	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340188	Tourbière de Lignièrès basse	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340190	Tourbière de Roussolp	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340192	Tourbière de Combes	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340194	Tourbière de Caraman basse	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Retenue, tourisme
34CG340195	Tourbière de Vergnolles	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340196	Tourbière de Caudezaures	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage



N°	Zones humides de bas-fond en tête de bassin Nom	intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
			(1)	hydrologiques	épuration						
34CG340205	Tourbière de Miellouane	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage (partie), pas d'activité marquante (autre partie)
34CG340208	Tourbière du Radier	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage (partie), pas d'activité marquante (autre partie)
34CG340211	Tourbière de Lacout	2	x	1	0	1	7	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340176	Tourbière de la Farral	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340177	Tourbière des Bordettes	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340186	Tourbière de la Roussille	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340187	Tourbière de Combres	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340189	Tourbière de Combesalat	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340193	Tourbière de Caraman haute	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340209	Tourbière de Cabaretou	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340210	Tourbière de Fonclare	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante
34CG340212	Tourbière du Deves	2	x	1	0	0	5	fort	P1	G1	Pas d'activité marquante

(1) : manque de données

## ANALYSE MULTICRITERE DES ZONES HUMIDES PAR TYPOLOGIE

Cette analyse multicritère a pour but la comparaison rapide des zones humides. Les notes ne font référence à aucun texte réglementaire. Nous invitons le lecteur à consulter les fiches établies pour chaque zone humide qui apportent des informations plus complètes.

ZONES HUMIDES ARTIFICIELLES		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
N°	Nom	(1)	hydrologiques	épuration							
34CG340029	Lac du Salagou	3		3	1	2	14	moyen	P2	G1	Activité hydroélectrique, écrêteur de crues, irrigation, loisirs, pêche
34CG340221	Gravières de Gignac	4	x	2	1	1	13	moyen	P0	G1	chasse, pêche, agriculture, sylviculture
34CG340005	Carrière de Notre-Dame de l'Agenouillade	4		1	1	1	12	moyen	P2	G1	Loisirs
34CG340040	Plaine du Sesquier	3	x	2	1	1	11	fort	P0	G2	élevage, loisirs
34CG340140	Lac de Claret	3		2	1	1	11	faible	P0	G1	Irrigation, loisirs
34CG340157	Lac de la Jasse	3		2	1	1	11	faible	P2	G1	Irrigation, loisirs
34CG340247	Gravières d'Aniane	3	x	2	1	1	11	moyen	P0	G1	chasse, extraction de granulats
34SIEL0032	Ancienne carrière Lafarge	3		1	2	1	11	faible	P0		
34CG340170	Barrage de Vailhan = Olivettes	2		3	1	1	10	faible	P2	G1	pêche, tourisme
34CG340281	Canal du Midi	3	x	1	1	1	10	moyen	P2	G1	pêche, navigation, tourisme
34CG340298	Gravières de la Plaine et de Basse Gaunède	2	x	2	2	1	10	faible	P1	G2	Extraction de gravier
34CG340311	Carrières de Castries	4	x	0	0	1	10	moyen	P0	G2	urbanisation
34CG340317	Anciennes carrières de Lansargues	3	x	2	0	1	10	moyen	P0	G2	pêche, chasse, tourisme
34SIEL0018	Station de lagunage de Mireval	3		1	3	0	10	moyen	P2	G1	station épuration
34SIEL0020	Station de lagunage de Vic	3		1	3	0	10	moyen	P2	G1	station épuration
34SIEL0034	Station de lagunage de Frontignan	3		1	3	0	10	moyen	P1	G1	station épuration
34CG340222	Gravières de Canet	2	x	2	1	1	9	moyen	P0	G1	chasse, pêche

<b>ZONES HUMIDES ARTIFICIELLES</b>		intérêt patrimonial	fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages	
N°	Nom		(1)	hydrologiques							épuration
34CG340223	Gravières de Pouzols	2	x	2	1	1	9	faible	P0	G1	chasse, pêche, extraction de granulats
34CG340300	Gravières de la Plaine de Sévignac	2	x	3	2	0	9	faible	P1	G2	loisirs, pêche
34CG340316	Anciennes carrières de Sussargues	3		1	0	1	9	faible	P0	G2	Loisirs
34CG340027	Lac d'Avene	1		3	1	1	8	faible	P1	G2	hydroélectricité, loisirs, pêche
34CG340161	Lac de la Raviège	1	x	3	1	1	8	faible	P1	G1	hydroélectricité, loisirs, pêche
34CG340213	Canal du Rhône à Sète	2	x	1	1	1	8	moyen	P0	G1	pêche, navigation, tourisme
34CG340312	Lac de Vésole	1	x	3	1	1	8	faible	P1	G1	hydroélectricité, irrigation, loisirs, pêche
34CG340224	Anciennes sablières de la Boissière	2	x	1	0	1	7	moyen	P0	G1	pas d'usage marquant
34CG340276	Barrage de la Biconque	1	x	2	0	1	6	faible	P1	G2	Irrigation, loisirs
34CG340299	Gravières de Saint Louis	2	x	1	1	0	6	faible	P1	G2	Extraction de graviers
34CG340138	Lac de Céceles	1		1	0	1	5	faible	P2		Irrigation, baignade
34CG340169	Plan d'eau de Lunas	1	x	1	0	1	5	faible	P0		pêche, tourisme
34CG340230	Plan d'eau du Crès	1	x	1	0	1	5	moyen	P0	G2	tourisme, baignade, pêche
34CG340139	Lac du Jeantou	1		2	0	0	4	faible	P2		Ecrêteur de crues
34CG340234	Carrières de Lezignan la Cèbe	1	x	1	1	0	4	fort	P0	G1	extraction de granulats
34CG340003	Carrière de Cambellies	1	x	1	0	0	3	moyen	P0	G2	pas d'usage marquant
34CG340028	Lac de Lolivet	1	x	1	0	0	3	faible	P0	G2	extraction de granulats
34CG340233	Carrière de Villeveyrac	1	x	0	0	0	2	faible	P0	G2	chasse, extraction de granulats

(1) : manque de données

## ANALYSE MULTICRITERE DES ZONES HUMIDES PAR TYPOLOGIE

Cette analyse multicritère a pour but la comparaison rapide des zones humides. Les notes ne font référence à aucun texte réglementaire. Nous invitons le lecteur à consulter les fiches établies pour chaque zone humide qui apportent des informations plus complètes.

N°	Zones humides ponctuelles Nom	intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
			(1)	hydrologiques	épuration						
34CG340303	Lac des Rives	4		1	1	2	14	moyen	P1	G1	Elevage
34CG340096	Domaine de Roquehaute	4		1	0	2	13	fort	P2		Pas d'activité marquante
34SIEL0030	Creux de Miège	3		1	2	2	13	fort	P0	G1	
34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	4		1	0	1	11	fort	P0		Elevage
34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	4		1	0	1	11	fort	P2		Elevage
34CG340136	Bois de la Mourre et du Limousin	3		1	1	1	10	fort	P0	G2	Loisirs
34CG340039	Mares du plateau de Vendres	4		1	0	0	9	fort	P2		Pas d'activité marquante
34CG340278	Mares aire Béziers-Montblanc	4		1	0	0	9	fort	P0	G2	
34CG340314	Mares de Bourbaki	3		1	0	1	9	fort	P0	G2	pas d'activité marquante, loisirs
34CG340126	Mares de la Gardiole	3	x	1	0	0	7	fort	P2		pas d'activité marquante, loisirs
	(1) : manque de données										

<b>Marais et landes humides de plaines et plateaux</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
N°	Nom		(1)	hydrologiques	épuration						
34CG340108	Plateau de Sales	3	x	2	2	2	14	faible	P1		Elevage, chasse
34CG340095	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	4		1	2	1	13	fort	P2	G1	Agriculture, élevage, chasse, tourisme
34CG340172	Marais du Goutal	3		3	2	1	13	moyen	P0	G1	Elevage, prélèvement AEP
34CG340119	Zone bocagère de Douch	3	x	2	2	1	12	faible	P2	G2	Agriculture
34CG340301	Prairies humides de la Niple	3	x	1	1	1	10	faible	P2	G1	Elevage
34CG340302	Prairies humides du ruisseau de Gorniès	3	x	1	1	1	10	faible	P0	G1	Elevage

(1) : manque de données

<b>Plaines alluviales</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
N°	Nom		(1)	hydrologiques	épuration						
34CG340088	Basse vallée de l'Aude	4		3	2	2	17	fort	P2	G2	Agriculture, chasse
34CG340246	Prairies humides de Vias	4	x	2	1	1	13	moyen	P0	G1	agriculture, élevage, chasse
34CG340056	Prés humides de Laverune et de Juvignac	3	x	2	2	1	12	moyen	P0	G1	Elevage, chasse, tourisme
34CG340215	Prairies humides de Bessan	3	x	2	1	1	11	fort	P0	G2	Elevage
34CG340273	Prairie de la Capelle	3	x	1	1	1	10	moyen	P2	G1	Elevage
34CG340274	La Combe et le Devès de Viviourès	3	x	1	1	1	10	moyen	P2	G1	Elevage

(1) : manque de données

<b>petits plans d'eau et bordures de plan d'eau</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
N°	Nom		manque données	hydrologiques	épuration						
34CG340032	Landes du lac d'Avene	3	x	2	2	1	12	moy	moy	G2	Pas d'activité marquante
34CG340067	Ripisylve du ruisseau du Salagou et phragmitaie de l'anse d'Arièges	4		3	1	1	14	fort	Fort	G1	Pêche, chasse, tourisme
		(1) : manque de données									
<b>Marais saumâtres aménagés</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
N°	Nom		(1)	hydrologiques	épuration						
34SIEL0009	Salins de Frontignan	5		3	3	2	20	Fort	P2	G2	loisirs
34SIEL0012	Anciens salins de Villeneuve	5		3	3	2	20	Fort	P2	G2	loisirs
		(1) : manque de données									
<b>Marais aménagés dans un but agricole</b>		intérêt patrimonial		fonctions		intérêt paysager	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion	principaux usages
N°	Nom		(1)	hydrologiques	épuration						
34CG340153	Etang de Montady	3	x	2	2	2	14	moyen	P2	G2	Agriculture, élevage, chasse, tourisme
		(1) : manque de données									

### 4.3 CONCLUSION : LES PRIORITES EN TERME DE PROTECTION ET DE GESTION

Sur les 230 zones humides recensées au présent inventaire :

- 105 présentent une forte valeur patrimoniale (note de 4 ou 5) dont près de la moitié (57) sont des marais et lagunes côtiers (voir carte page 54) ;
- 52 assurent une fonction hydrologique et une fonction d'épuration fortes (notes cumulées de 5 ou 6) ;
- 55 ont une valeur paysagère indéniable (note de 2).

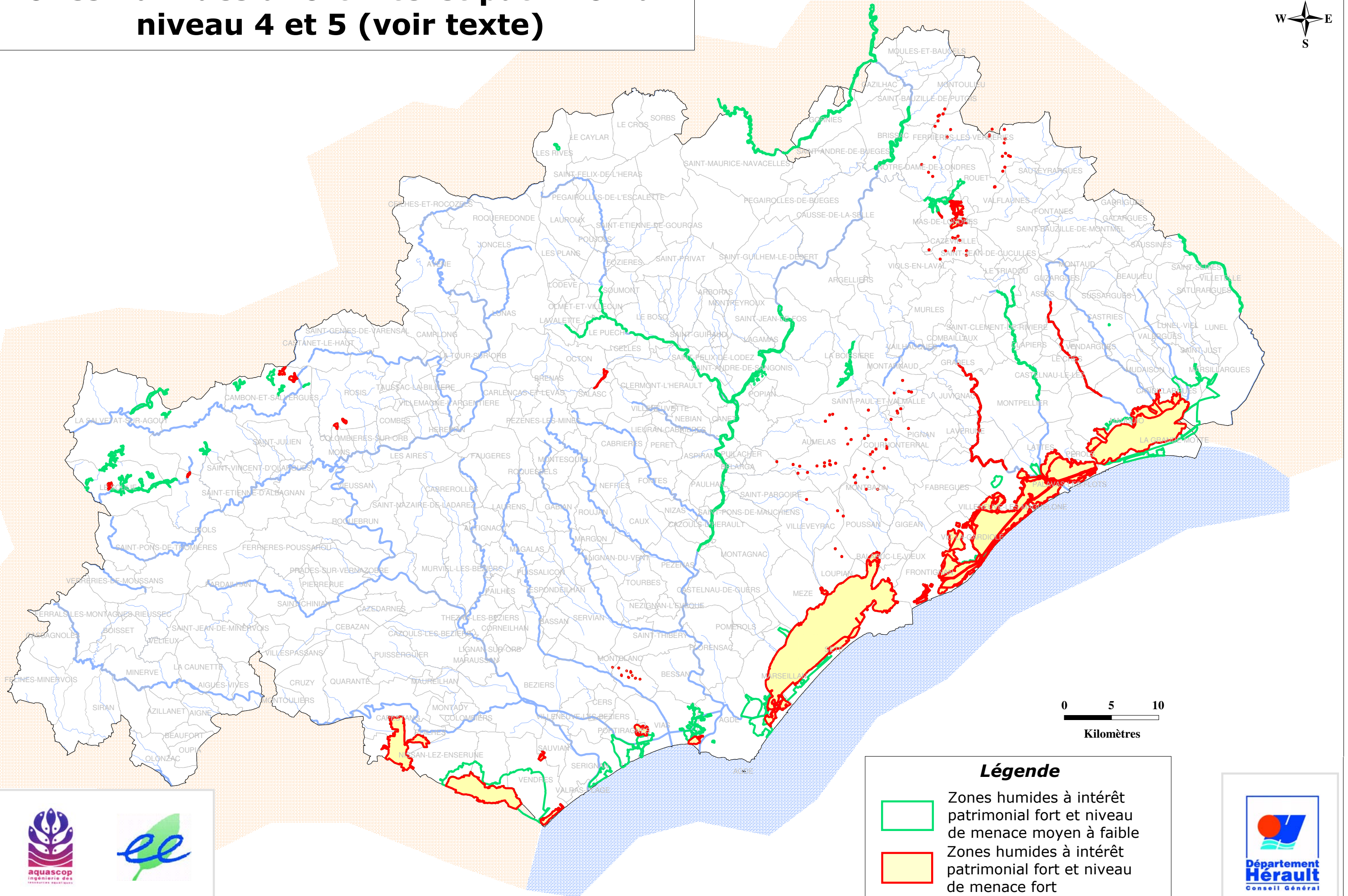
**Parmi les 111 zones humides à fort intérêt patrimonial, 56 sont fortement menacées** (voir tableau ci-dessous).

	<b>MARAIS ET LAGUNES COTIERS</b>	intérêt patrimonial	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion
N°	Nom					
34CG340009	Crique de l'Angle	5	20	fort	P0	G2
34SIEL0002	Marais de la Grande Maire	5	20	fort	P1	G1
34SIEL0010	Marais de La Grande Palude	5	20	fort	P1	G1
34SIEL0027	Marais de Lattes Méjean	5	20	fort	P2	G2
34SIEL0033	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	5	20	fort	P2	G1
34CG340007	Etang du Clôs de Vias	5	19	fort	P2	G1
34SIEL0016	Les Pradettes	5	19	fort	P0	G1
34SIEL0017	La Palusse	5	19	fort	P2	G1
34SIEL0019	Le Maupas	5	19	fort	P2	G1
34CG340038	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	5	18	fort	P2	G2
34CG340132	Etang de l'Or	4	18	fort	P2	G2
34CG340133	Etang de Thau	4	18	fort	P2	G2
34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	4	18	fort	P0	G1
34SIEL0006	Délaissés de l'Etang d'Ingril	5	18	fort	P1	G1
34SIEL0007	Lido des Aresquiers	5	18	fort	P2	G1
34SIEL0011	Berges de l'Etang d'Arnel	5	18	fort	P0	G1
34SIEL0014	Marais de Vic	4	18	fort	P2	G1
34SIEL0025	Délaissés de l'Etang du Grec	5	18	fort	P2	G1
34SIEL0037	Etang de l'Arnel	4	18	fort	P1	G1
34SIEL0038	Etang de Vic	4	18	fort	P2	G1
34SIEL0039	Etang de Pierre Blanche	4	18	fort	P2	G1
34SIEL0040	Etang d'Ingril	4	18	fort	P2	G1
34SIEL0041	Etang du Méjean	4	18	fort	P1	G1
34CG340018	Etang de Maire, anciens salins de Pérols et étang de Castellone	5	17	fort	P2	G2
34CG340071	Salins de Villeroy	5	17	fort	P2	G2
34CG340043	Zone humides de l'étang de l'Or, du Salaison à la Cadoule	5	16	fort	P2	G2
34SIEL0015	Berges de l'Etang de Vic	5	16	fort	P2	G1
34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	4	16	fort	P1	G1
34SIEL0028	Délaissés de La Peyrade	4	16	fort	P0	G1
34SIEL0035	Etang du Grec	4	16	fort	P2	G1

	<b>MARAI ET LAGUNES COTIERS</b>	intérêt patrimonial	note globale	Niveau de menaces	Niveau de protection	Niveau de gestion
N°	Nom					
34SIEL0036	Etang du Prévost	4	16	fort	P2	G1
34CG340105	Les Montilles	5	15	fort	P2	
34SIEL0001	Berges de 'Etang du Grec	5	15	fort	P2	G1
34SIEL0008	Les Pielles	4	15	fort	P0	G1
34SIEL0024	Berges de l'Etang du Prévost	5	15	fort	P1	G1
34CG340143	Embouchure du Pallas	4	14	fort	P1	G2
34SIEL0004	Etang des Mouettes	4	13	fort	P2	G1
34SIEL0005	Berges de l'Etang d'Ingril	4	13	fort	P2	G1
34CG340149	Les gours et anciens graus de Maldormir	5	12	fort	P0	G2
	<b>BORDURES DE COURS D'EAU</b>					
34CG340088	Basse vallée de l'Aude	4	17	fort	P2	G2
34CG340068	Ripisylve du Salaison	4	13	fort	P0	G2
34CG340055	Ripisylve de la Mosson	4	12	fort	P0	G2
	<b>ZONES HUMIDES DE BAS-FOND EN TETE DE BASSIN</b>					
34CG340030	Lac et tourbière du Bourdelet	5	17	fort	P1	G1
34CG340081	Tourbière de Vieille morte	4	12	fort	P1	G1
34CG340076	Tourbière de la Gorge	5	11	fort	P1	G1
34CG340086	Tourbière de Font Salesses	5	11	fort	P2	G2
34CG340201	Tourbière de Vergougnac	5	11	fort	P1	G1
34CG340180	Tourbière de la lande	4	9	fort	P2	G1
	<b>ZONES HUMIDES PONCTUELLES</b>					
34CG340096	Domaine de Roquehaute	4	13	fort	P2	
34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	4	11	fort	P0	
34CG340166	Mares des Causses Nord Montpellierains	4	11	fort	P2	
34CG340039	Mares du plateau de Vendres	4	9	fort	P2	
34CG340278	Mares aire Béziers-Montblanc	4	9	fort	P0	G2
	<b>MARAI ET LANDES HUMIDES DE PLAINES ET PLATEAUX</b>					
34CG340095	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	4	13	fort	P2	G1
	<b>MARAI SAUMATRES AMENAGES</b>					
34SIEL0009	Salins de Frontignan	5	20	Fort	P2	G2
34SIEL0012	Anciens salins de Villeneuve	5	20	Fort	P2	G2


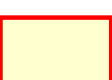


# Zones humides à fort intérêt patrimonial niveau 4 et 5 (voir texte)



0 5 10  
Kilomètres

**Légende**

-  Zones humides à intérêt patrimonial fort et niveau de menace moyen à faible
-  Zones humides à intérêt patrimonial fort et niveau de menace fort



Ces milieux intéressants mais vulnérables doivent être surveillés en priorité car ils risquent de régresser ou de perdre leur intérêt écologique.

Beaucoup ont un statut de protection ; toutefois le tableau ci-dessus indique 12 zones humides d'un grand intérêt patrimonial qui n'ont pas de statut de protection spécifique :

- Crique de l'Angle (n°9)
- Les Pradettes (SIEL n°16)
- Etangs de Capestang et de Poilhes (n°152)
- Berges de l'étang de l'Arnel (SIEL n°11)
- Délaissés de la Peyrade (SIEL n°28)
- Les Pielles (SIEL n°8)
- Les gourgs et anciens graus de Maldormir (n°149)
- Les Onglous et la reculée de Riac (n°34)
- Ripisylve du Salaison (n°58)
- Ripisylve de la Mosson (n°55)
- Mares du Causse d'Aumelas (n°165)
- Mares aire Béziers-Montblanc (n°278)

De nombreuses zones humides sont mal connues. Un état des lieux pour évaluer la valeur patrimoniale et le fonctionnement de ces sites est un préalable indispensable à la définition de mesures de gestion et/ou de protection.

## **5. DOCUMENTS DE RESTITUTION DE L'INVENTAIRE**

L'inventaire est restitué sous les formats suivants :

- Un rapport de synthèse en pdf ;
- La base de données MedWet-RMC conçue par l'Agence de l'Eau R.M.C. ; base sous Access XP ; elle rassemble les informations collectées sur les 228 zones humides (tronc commun et données complémentaires flore-faune) ;
- 2 couvertures géographiques (couches de polygones correspondant aux périmètres de zones humides et aux périmètres des espaces de fonctionnalité) sous les deux formats standards SIG Map-Info et Arcview ; la digitalisation des couches a été faite à l'échelle 1/25 000 ou plus précise (1/10 000) ; le système de projection utilisé est le Lambert II carto , système de coordonnées demandé pour la saisie dans la base de données de l'AERMC.
  - La table « zh34\_CG » associée aux zones humides renseigne sur l'identifiant de la zone humide (zh34\_ID), c'est-à-dire son numéro , sur les coordonnées du centroïde de la zone humide selon le système de projection Lambert II Carto (champs X et Y), ainsi que sur la superficie de la zone humide en m<sup>2</sup> (champ superficie).
  - La table « espace\_de\_fonctionnalité » associée aux espaces de fonctionnalité renseigne sur l'identifiant de l'espace de fonctionnalité (champ ID\_fonc) et sur sa superficie en ha (champ superficie). L'identifiant de l'espace de fonctionnalité correspond aux trois derniers chiffres du numéro de la zone humide auquel il se rapporte, dans les cas où un espace de fonctionnalité correspond à plusieurs zones humides,

celui-ci porte l'identifiant relatif à la zone humide la plus importante en terme de surface.

Champ	ZH34 ID	X	Y	superficie
donnée	N° identifiant la ZH	Coordonnées X et Y dans le système français Lambert II Carto		Superficie de la ZH en m <sup>2</sup>

Champ	ID fonct	superficie
donnée	N° identifiant l'EF	Superficie de l'EF en ha

*(Les tables associées au SIG ne sont pas remplies pour les ZH du territoire du SIEL.)*

- Des cartes de synthèse à l'échelle départementale en format pdf et jpg ;
- Des fiches de synthèse (1 fiche recto-verso pour chaque zone humide) regroupant les principales informations de la base de données ; format pdf et html ;
- Des tableaux sous Excel classant les zones humides par numéro d'identifiant, par typologie SDAGE, par commune, par bassin versant.

## 6. CONCLUSION

Le département de l'Hérault est riche de nombreuses zones humides réparties sur tout le territoire. Cet inventaire compte 230 zones humides couvrant 34 600 hectares soit 5,5 % de la superficie du département<sup>6</sup>.

Parmi les 10 types<sup>7</sup> de zones humides présents dans le département, les lagunes et marais côtiers sont les mieux représentés en nombre et en superficie avec notamment l'étang de Thau, l'étang de l'Or, les étangs Palavasiens. Les boisements en bordure de cours d'eau et les plans d'eau artificiels sont aussi nombreux. D'autres types de zones humides sont plus discrets mais très riches sur le plan patrimonial : les tourbières, les prairies humides, les plaines alluviales, les mares temporaires.

L'inventaire souligne la grande représentativité des habitats naturels d'intérêt communautaire dans ces zones humides avec pas moins de 23 habitats d'intérêt communautaire (Directive européenne « habitats ») dont 6 habitats prioritaires : lagunes, cladiaies, steppes salées méditerranéennes, mares temporaires, tourbières, végétation des sources.

La richesse patrimoniale de ces espaces est liée à la présence de nombreuses espèces floristiques et faunistiques protégées. On relève ainsi 90 plantes protégées (protection régionale ou nationale) et plus de 60 espèces d'oiseaux protégés ou inscrits à l'annexe de la directive « oiseaux ».

<sup>6</sup> Rappelons que les zones humides en France couvrent actuellement environ 3 millions d'hectares.

<sup>7</sup> Voir typologie SDAGE qui compte 13 types de zones humides.

Le niveau de connaissance naturaliste est très variable suivant les sites : si les étangs littoraux et marges associées ou les tourbières ont fait l'objet de nombreux relevés floristiques et faunistiques (notamment des comptages avifaunistiques), les ripisylves et les zones humides artificielles sont souvent mal connues. Un effort de prospection est donc nécessaire pour établir un diagnostic précis, préalable à tout plan de gestion.

Toutes les zones humides répertoriées ont fait l'objet d'une analyse multicritères afin de situer de façon synthétique leur intérêt (écologique, fonctionnel, paysager) et leur vulnérabilité (menaces, niveaux de protection et de gestion). Cette analyse fait ressortir 105 zones humides d'un grand intérêt patrimonial parmi lesquelles 56 sont soumises à un niveau de menaces fort. La plupart, heureusement, bénéficie d'une protection réglementaire et/ou est inscrite dans des périmètres gérés (programme d'actions, structure de gestion).

Les outils de planification et de gestion tels que les S.A.G.E., les contrats de rivières ou d'étangs, les plans de gestion sont bien adaptés pour tenir compte des spécificités des zones humides. La loi sur le développement des territoires ruraux (loi DTR du 23 février 2005) apporte des possibilités complémentaires en délimitant des zones humides d'intérêt environnemental particulier qui peuvent englober des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau. Des dispositions pratiques sont associées (mesures, moyens, aides).

Le présent inventaire donne une vision la plus exhaustive possible à une date donnée (début 2006). Mais il est important de poursuivre la démarche en enrichissant notamment la base de données au cours du temps par l'ajout de données nouvelles voire même de zones humides nouvelles. Des évolutions méthodologiques seraient utiles (en particulier dans la définition et la délimitation de l'espace de fonctionnalité, concept encore un peu flou). Enfin, une amélioration de la base de données doit simplifier la tâche de renseignement des rubriques (action en cours à l'initiative de l'Agence de l'Eau).

## 7. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

n°	Auteur	Date	Titre
1	ACER CAMPESTRE	2004	Premiers pas vers un inventaire des zones humides du département de l'Aude (CDRom) ; rapport pour le Département de l'Aude
2	ACHERAR M. et VILLARET J.C.		Les zones humides du sud-est de la France ; manuel pratique d'identification et de délimitation ; 2 tomes ; Rapport pour la DIREN LR et PACA
103	ADENA	2005	Plan de gestion simplifié de Notre Dame de l'Agenouillade
104	ADENA	2005	Réserve naturelle nationale du Bagnas, plan de gestion 2006-2010
98	ADOUL K	2001	Définition et recensement des zones humides pour une meilleure préservation du patrimoine naturel vidourlais ; Rapport de stage pour le Syndicat mixte Interdépartemental d'Aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses Affluents
	AGENCE DE L'EAU ET DIREN	2001	Agir pour les zones humides en RMC, fonctionnement des zones humides ; guide technique SDAGE n°5
	AGENCE DE L'EAU ET DIREN	2001	Agir pour les zones humides en RMC, boîte à outils inventaires, fascicule 1 : du tronc commun à la cartographie ; guide technique SDAGE n°6
102	AIBPA	2003	SAGE Basse Vallée de l'Aude
101	ALDEBERT F. et CAZENAVE C.	1994	Etude préalable à la mise en œuvre d'un plan de gestion - Berges Nord de l'Etang de l'or; rapport de stage pour le SMGEO
121	ALLEAUME L.	2005	Les zones humides de Camargue Gardoise, délimitation et caractérisation dans le cadre de l'inventaire des zones humides du Gard mémoire de Master Université Montpellier II
107	AQUASCOP	2004	Cartes de qualité des cours d'eau du département de l'Hérault - Synthèse des données acquises de 1994 à 2002; Rapport pour la DIREN Languedoc Roussillon
113	AQUASCOP	2003	Etude de la qualité des eaux du bassin versant de l'Hérault
116	AQUASCOP	2002	Les étangs et zones humides de Palavas à Frontignan : diagnostic, objectifs, programme d'actions ; rapport pour le S.I.E.L.
27	AQUASCOP	2003	Caractérisation et principe de valorisation des zones humides périphériques de l'étang de Thau (2* rapport final + annexes cartographiques) ; Rapport pour le Conseil Général de l'Hérault (maître d'ouvrage)
28	AQUASCOP	2004	Etude de la qualité des cours d'eau des bassins versants de l'étang de Thau et de l'étang de l'Or, rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
3	AQUASCOP	1999	Etude diagnostic de la qualité du lac de Salagou (Hérault) ; Rapport pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
33	AQUASCOP	2000	Retenue des Olivettes, suivi de la vidange décennale, suivi hydrobiologique postérieur à la vidange décennale et demande d'autorisation pour la vidange décennale ; Rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
36	AQUASCOP	2002	Les zones humides périphériques du bassin de Thau Inventaire des richesses patrimoniales, évaluation des menaces et problématiques de gestion ; Rapport pour la DIREN Languedoc Roussillon (maître d'ouvrage)
62	AQUASCOP	1998	Extension du plan d'eau de Lunas Document d'incidence ; Rapport pour le Syndicat intercommunal à vocation multiple des vallées Orb et Gravezon
72	AQUASCOP	2001	Etude de restauration et d'entretien de la Peyne ; Rapport pour la Communauté de Communes des Coteaux et Châteaux
78	AQUASCOP	2001	Mise en valeur du Canal de Lunel (diagnostic et orientations d'actions) ; Rapport pour la Commune de Lunel
119	AQUASCOP	2002	Qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Orb, suivi 2001-2002; rapport pour le Conseil Général de l'Hérault

70	AQUASCOP et IARE	1995	Etude d'impact écologique et socio-économique de la vidange du lac de Salagou ; rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
99	Association Demain la Terre	2005	Reconversion durable des gravières de la moyenne vallée de l'Hérault
111	Association Grand Site de Navacelles	2004	Gorges de la Vis et de la Virenque : Rapport d'inventaire
52	BARRAS N.	1997	Etudes et diagnostic préalables à l'élaboration du plan de gestion sur le site du Clôt du Vias, Communes de Vias et d'Agde
117	BCEOM	2004	Diagnostic des sources de pollution canal du Midi et canal du Rhône à Sète ; rapport pour VNF
63	BCEOM	1990	Etude par modélisation mathématique de l'hydrodynamique et du mouvement de la pollution (Rapport et Annexes); rapport pour Syndicat intercommunal à vocation multiple du Méjean, Lattes Palavas
73	BCEOM	2000	Etude de gestion du risque inondation dans le bassin versant de l'Orb (rapport de phase 1 et 2, annexes) ; rapport pour 'Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb
91	BERTRAND S	2004	La gestion partagée d'un patrimoine commun : l'espace agropastoral de la basse plaine de l'Aude
7	BIOTOPE	1998	Plan de gestion sur les zones humides de Saint Nazaire de Pézan - Approche descriptive actuelle du milieu ; Rapport pour la commune de Saint Nazaire de Pézan
8	BIOTOPE	2004	Pré-Inventaire des zones humides du Gard ; Rapport pour le Conseil Général du Gard
9	BIOTOPE	2004	Schéma départemental des écosystèmes de l'Hérault ; 2 tomes ; rapport pour le Département de l'Hérault
71	BIOTOPE	2001	Etat initial de la bande d'étude et de son environnement, Synthèse du bilan écologique , 5 sites, Comité de suivi du 29 octobre 2001; rapport pour le Réseau Ferroviaire de France, Mission Nouvelle Ligne LR
118	BIOTOPE	2005	Inventaire des zones humides du Gard ; rapport pour le Conseil Général du Gard,
10	BREIL MOUBAYED Joël	1999	Réserve Naturelle de Roque Haute : Compléments de l'inventaire et du suivi hydrobiologique et recherche d'indicateurs biologiques appropriés à la qualité globale du milieu
11	BRUN G.	1996	Etudes préalables à l'élaboration du plan de gestion du site naturel et de la réserve naturelle volontaire des prés du Bauge ; rapport de stage pour le CELRL et Société de Protection de la Nature du Languedoc Roussillon
12	CARRIERE P. et LADIESSE M.	2003	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques du bassin versant de la Cadoule ; 3 tomes ; Rapport de la Charte Intercommunale de la vallée du Salaison
13	CARTELLA E.	2004	Etude préalable à l'élaboration du documents d'objectifs Natura 2000 « étang de Mauguio » FR9101408 ; Rapport pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or
21	Centre d'Etude et de Gestion de l'Environnement Littoral	1999	Etude des milieux aquatiques de la réserve naturelle du Bagnas, Inventaires et valorisation spatio-temporelles des peuplements de poissons et macroinvertébrés
74	Charte intercommunale de la Vallée du Salaison	2003	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques Bassin versant de la Cadoule
75	Charte intercommunale de la Vallée du Salaison	1999	Plan de gestion de la ripisylve du Salaison, note de présentation
53	CIEL	2001	Etude hydrobiologique de l'étang du Bagnas
23	CLE Hérault	2003	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Lez, Mosson, Etangs palavasiens
25	Conseil Général de l'Hérault	2003	Les retenues collinaires du bassin du Lez
26	Conseil Général de l'Hérault	1999	Etang de l'Or Contrat de baie, Dossier d'agrément définitif

29	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	2000	Site Naturel protégé du Méjean Suivi scientifique et technique
30	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, DIREN	1997	Approche hydrosystème des pollutions des berges nord est de l'étang de l'Or
20	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2000	Propositions de gestion des prairies humides envahies par Lippia Canescens (Verbenacee) dans le domaine de la Plaine (commune de Nissan Lez Ensérune, Hérault); rapport pour la DIREN et le Conseil Général de l'Hérault
31	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	1996	Méthode MedWet pour l'inventaire et le suivi des zones humides méditerranéennes : Application au site test de l'étang de l'Or
82	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2004	Site Natura 2000 FR 9101431 "Mares du Plateau de Vendres" : rapport d'activité 2004
83	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2003	Tourbière de la Jasse : notice de gestion
84	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2003	Tourbière du Verdier : notice de gestion
85	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2003	Zone tourbeuse du Planacan : notice de gestion
86	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2003	Tourbière de Gatimort : notice de gestion
87	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2003	Tourbière du Vergougnac 1 : notice de gestion
88	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2001	Les Mares du Plateau de Vendres
94	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2002	Etang de Capestang : Eléments de diagnostic patrimonial
89	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2002	Inventaire batrachologique : Causse d'Aumelas et montagne de la Mourre
81	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2004	Diagnostic patrimonial de l'Etang de Montady : état des lieux et perspectives
92	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2001	Etude sur la restauration et la gestion de zones humides en Languedoc-Roussillon ; rapport pour Agence de l'Eau RMC, DIREN Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Hérault
114	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Ecologistes de l'Euzière	2003	Pic Saint-Loup : Natura 2000 "FR9101389" : document d'études
96	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2000	Inventaire et expertise des tourbières des Hauts cantons héraultais ; rapport pour Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	2006	Inventaire détaillé des zones humides sur le périmètre des étangs palavasiens ; rapport pour le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux
55	DALLARD R.	1993	Suivi ornithologique des marais de Candillargues
93	DDAF	2004	Contribution à l'étude des impacts de l'assainissement sur la qualité des eaux de l'étang de Capestang
32	DDE	1995	Atlas des zones inondables répertoriées dans le département de l'Hérault
38	DIREN Languedoc	2003	Projet de restauration d'une zone humide comme piège à nutriments sur

	Roussillon		les berges nord est de l'étang de l'Or
35	DIREN Languedoc Roussillon	1995	Inventaire préliminaire des zones humides du Languedoc Roussillon
97	DIREN Languedoc Roussillon		Atlas du patrimoine naturel du Languedoc Roussillon : ZNIEFF
115	DIREN Languedoc-Roussillon, BIOTOPE	2002	Etudes préliminaires au document d'objectifs du site Natura 2000 PSIC FR9101435 et ZPS FR9110108 des basses plaines de l'Aude
108	Ecologistes de l'Euzière	2003	Site Natura 2000 FR9101392 : Cours amont du Lez, premier document d'étude espèces et milieux naturels
109	Ecologistes de l'Euzière	2001	Plan de gestion du domaine départemental de Restinclières (34) : état écologique initial
120	Ecologistes de l'Euzière	2005	Le littoral entre l'embouchure de l'Orb et l'embouchure de l'Aude : analyse des milieux naturels
105	Ecologistes de l'Euzière	2005	Projet d'aménagement durable du lido entre Sète et Marseillan-Plage, Etude de l'état initial habitats naturels -flore -faune
39	EID	2004	Cordon dunaire de Vendres : diagnostic environnemental et orientations d'aménagement et de gestion
37	ELEDJAM M.	1999	Analyse des problématiques de gestion d'une zone humide littorale : la Grande Maire, ancien delta de l'Orb ; rapport pour la DIREN LR
40	ENGREF	1997	CORINE biotopes, Types d'habitats français, version originale
41	FABREGA H.	2003	Le phénomène de cabanisation sur les marges des étangs palavasiens Etat des lieux et diagnostic sur les communes de Frontignan la Peyrade, Vic la Gardiole, Mireval et Villeneuve les Maguelone ; rapport pour le Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux
112	Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,	2001	Schéma de préservation, de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques (SDVMA) du département de l'Hérault ; Mission inter-services de l'eau, DIREN LR, le Conseil Général de l'Hérault, l'Agence de l'Eau , Conseil Supérieur de la Pêche
79	GAUDRIOT	2004	Plan de gestion du site du Salagou; rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
22	GRIVE	2000	Potentialités avifaunistiques et contraintes de gestion hydraulique sur les salins du Castellas ; rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
43	GRIVE	2002	Les zones humides périphériques du bassin de Thau Inventaire des richesses patrimoniales, évaluation des menaces et problématiques de gestion
44	GRIVE	2002	Opération sur le lido de Pierre Blanche Etude de la fréquentation humaine Impact sur les colonies de sternes Propositions d'actions
45	GRIVE	2003	Expertise écologique et propositions d'aménagements en vue de la réhabilitation de l'étang de Peyrade
46	GRIVE	2003	Conservation de l'avifaune et sensibilisation du public sur le lido de Pierre Blanche
64	GRIVE	2002	Etat des lieux et diagnostic des populations d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens des lagunes palavasiennes et de leurs milieux périphériques ; rapport pour le Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux
47	GUERRERA A.	1999	Plan de gestion de la ripisylve du Salaison, note de présentation ; Rapport de la Charte Intercommunale de la vallée du Salaison
14	IARE	1997	Berges Nord de l'Etang de l'Or (Candillargues, Lansargues, Marsillargues, Mauguio) Compte rendu de la mission de suivi scientifique et technique de l'aménagement et de la gestion des sites; rapport pour le CELRL
15	IARE	1994	Bilan écologique et propositions pour la définition d'un plan de gestion du site de Tartuquière ; rapport pour le CELRL
16	IARE	1994	Bilan écologique et propositions pour la définition d'un plan de gestion : Site de Rajols ; rapport pour le CELRL
17	IARE	1996	Bilan écologique et propositions pour la définition d'un plan de gestion du site de la Grande Maire ; rapport pour le CELRL
18	IARE	1983	Domaine des Orpellières : Analyse du milieu et de ses potentialités ; rapport pour le CELRL
19	IARE	1992	Domaine des Orpellières : Bilan des interventions réalisées, Directives d'aménagement et de gestion ; rapport pour le CELRL
49	IARE	1999	Fonctionnement hydrologique et hydrobiologique de l'étang de Vendres, Eléments de réflexion pour la mise en œuvre d'une gestion hydraulique



			répondant aux besoins des différents enjeux
66	IARE	1995	Plan de gestion des marais de Candillargues ; rapport pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or
48	IARE	1995	Bilan écologique et propositions de réhabilitation du site de Tartuguière
100	IARE et BCEOM	1994	Etang du Maire - Analyse des ressources trophiques disponibles pour les peuplements ornithologiques
50	IFREMER	2004	Réseau du Suivi Lagunaire du Languedoc Roussillon, Bilan des résultats 2004 ; Rapport pour l'Agence de l'Eau et la Région Languedoc Roussillon
57	LAPSCHER S. et D. CREPIN	1999	Etude des descripteurs du fonctionnement des zones humides. Application au Languedoc Roussillon ; rapport de la DIREN
51	MULLER M. et WILKE M.	2004	Le rôle du cascaill ( <i>Ficopomatus enigmaticus</i> ) dans le fonctionnement naturel des étangs littoraux du Languedoc-Roussillon ; Rapport pour la DIREN, le SMGEO et le Conseil Général de l'Aude
61	NEUKERMANS 'S.	1996	Le salin de Castellans, Méthodologie applicable pour l'élaboration d'un plan de gestion en zone humide; Rapport de stage pour le CELRL et Société de protection de la Nature du Languedoc Roussillon
122	Office National des Forêts	1999	Note sur la Réserve Biologique Dirigée de l'Espinouse (Forêt domaniale de l'Espinouse)
123	Office National des Forêts	1999	Note sur la Réserve Biologique Domaniale Dirigée du Somail (Forêt domaniale du Somail)
24	PANTEL S.	1998	Typologie des zones humides périphériques de la crique de l'Angle (Etang de Thau, Hérault) ; Rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
95	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc	2000	Tourbière de la Lande : compte-rendu du programme d'étude
106	Réseau Ferré de France	2005	Ligne nouvelle Languedoc-Roussillon Contournement de Nîmes à Montpellier Enquête publique
54	Réserve Naturelle de Roque Haute	2001	Roque Haute Réserve naturelle : Plan de gestion 2001/2005
56	RUIZ J.F	1994	Les étangs palavasiens, un complexe lagunaire dégradé Approche de l'évolution de la pêcherie et réflexion pour une restauration du milieu; rapport pour le CEPRALMAR
6	SAFEGE CETIIS	2004	Suivi des apports du bassin versant de la Crique de l'Angle; Rapport pour APOGEE
	SEMAPHORES, GOMILA H. et NATURALIA	2004	Inventaire des zones humides du département du Var ; pour le Conseil Général du Var
76	SIEE	1991	Etude d'aménagement et de restauration de la Vène ; Rapport pour le Conseil Général de l'Hérault
69	SIEE, Ecologistes de l'Euzière, MARTINEAU V.	2002	Projet de développement du port départemental de Vendres, étude environnementale d'incidence et de suivi du projet de développement du port
58	SIVOM de l'étang de l'Or	2003	Inventaire des sources de nutriments sur le bassin versant de l'étang de l'Or (Hérault)
59	SMBVA	2002-03	Plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude, vol 1 diagnostic, enjeux et objectif; vol 2 plan d'actions
80	SMETOGA, SMVO	2003	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve sur la haute vallée de l'Orb
60	Société de Protection de la Nature	1997	Réserve naturelle de Bagnas, Rapport d'activités 1997
77	Syndicat Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du Vidourle	1995	Plan de gestion de la ripisylve du Vidourle + programme de restauration de la ripisylve du Vidourle (CdC Pays de Sommières)
65	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de la Basse Vallée de l'Aude	1993	Secteur des étangs de Vendres et de la Matte, Diagnostic écologique et évaluation de l'impact des scénarios d'aménagement, Rapport définitif

110	Syndicat Mixte de la Vallée de l'Or	2005	Contrat de rivière Orb 2005-2010 : Contexte, diagnostic et enjeux, objectifs
90	Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Orb, du Gravezon et de leurs affluents	2004	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve sur la haute vallée de l'Orb
68	Tour du Valat	1995	Fonctions et valeurs des zones humides méditerranéennes ; publication MedWet
67	Tour du Valat,	1994	Caractéristiques générales des zones humides méditerranéennes; publication MedWet

## 8. ANNEXES

---

- Annexe 1 : Liste des organismes et personnes rencontrées
- Annexe 2 : Liste floristique (espèces hygrophiles) utilisée pour l'interrogation de la base de données du Conservatoire Botanique de Porquerolles
- Annexe 3 : Liste des zones humides par numéro identifiant
- Annexe 4 : Liste des zones humides par typologie SDAGE
- Annexe 5 : Liste des zones humides par bassin versant
- Annexe 6 : Liste des zones humides par commune
- Annexe 7 : Les espèces patrimoniales et leurs statuts
- Annexe 8 : liste des étangs asséchés
- Annexe 9 : exemple de fiches de résultats de la base de données ; les fiches de synthèse sont regroupées dans un rapport annexe
- Annexe 10 : exemple de fiche de synthèse

## 8.1 ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISMES ET PERSONNES RENCONTREES

Structures	Personnes ressources
ADENA	Renaud Dupuis de la Grandrive
Agence de l'Eau délégation Montpellier	Caroline Sthal, Fabrice Cathelin
animateur SAGE Aude	Laurent Triadou
animateur SAGE Hérault	Christophe Vivier
animateur SAGE Lez	Géraldine vaquier
Association Demain la Terre	Daniel Oustrain, Thomas Valette
BIOTOPE	Benjamin Adam, Frederic Melki, Mathias Prat
Charte du Salaison	Patricia Carrière
Conseil Général de l'Hérault	Julie Brémond, Jean-Louis Brouillet, Cécile Retaillau, Gérard Wolff
Conseil Régional LR	Muriel Ribot, Claudine Loste
Conservatoire botanique Porquerolles	James Molina, Henri Michaux
Conservatoire de l'Espace Littoral délégation de Montpellier	Florence Verdier, Florence Dessales
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	Charline Tillier, Xavier Rufay, Mario Kleszczewski
DDAF 34	Romain Chauvière, Annie Viu, M; Giraud
DIREN	Daniel Crépin, Luc Barbe, Cécile Durand (documentation)
EPHE	Marc Cheylan, Philippe Genest, Roger prodon
Fédération de chasse	Tanguy Lebrun
Fédération de pêche	Eric Ravel
Mission Littoral	Eva Bourdat
Naturalistes	Philippe Martin, Philippe Dabin (ARDEA), Patrice Cramm, Tela botanica, Tela insecta, ONEM,
ONCFS	Denis Reudet
ONF	Bertrand Fleury
PNR Haut Languedoc	Xavier Grillo, Frédéric Girard
SAFER	Isabelle Botrel
Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux (SIEL)	Juliette Picot, Sandrine Vonderscher
Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)	Nathalie Vazzoler, Christine Bousquet
Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA)	Franck Cazin
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO)	Laurent Rippert, Alain Gerrero
Syndicat Mixte de l'étang de Thau	Luc Hardy, Muriel Alexandre
Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du Vidourle	Bruno Ledoux, Sylvain Rouvière

## 8.2 ANNEXE 2 : LISTE FLORISTIQUE (ESPECES HYGROPHILES) UTILISEE POUR L'INTERROGATION DE LA BASE DE DONNEES DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE PORQUEROLLES

Nom latin	type de milieu
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Humide
<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan	Littoral
<i>Althenia filiformis</i> Petit	Humide
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Humide
<i>Apium graveolens</i> L.	Humide
<i>Artemisia caerulescens</i> L. subsp. <i>gallica</i> (Willd.) K. Persson	Littoral
<i>Asparagus maritimus</i> (L.) Miller	Littoral
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Humide
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Humide
<i>Bassia hirsuta</i> (L.) A.J. Scott.	Littoral
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Reichenb.	Humide
<i>Blackstonia acuminata</i> (Koch & Ziz) Domin	Humide
<i>Blackstonia imperfoliata</i> (L. f.) Samp.	Humide
<i>Blysmus compressus</i> (L.) Panzer ex Link	Humide
<i>Bupleurum tenuissimum</i> L.	Littoral
<i>Butomus umbellatus</i> L.	Humide
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	Humide
<i>Calycocorsus stipitatus</i> (Jacq.) Rauschert	Humide
<i>Cardamine raphanifolia</i> Pourret	Humide
<i>Carex binervis</i> Sm.	Humide
<i>Carex disticha</i> Hudson	Humide
<i>Carex frigida</i> All.	Humide
<i>Carex hispida</i> Willd.	Humide
<i>Carex laevigata</i> Sm.	Humide
<i>Carex mairii</i> Cosson & Germ.	Humide
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Humide
<i>Carex paniculata</i> L.	Humide
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Humide
<i>Carex pulicaris</i> L.	Tourbière
<i>Carex punctata</i> Gaud.	Humide
<i>Carex viridula</i> Michaux	Humide
<i>Centaurium maritimum</i> (L.) Fritsch	Humide
<i>Centaurium tenuiflorum</i> (Hoffmanns & Link) Fritsch subsp. <i>acutiflorum</i> (Schott) Zeltner	Humide
<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre	Humide
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Humide
<i>Crassula vaillantii</i> (Willd.) Roth	Humide
<i>Cressa cretica</i> L.	Humide
<i>Crypsis aculeata</i> (L.) Aiton	Humide
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam.	Humide
<i>Dactylorhiza occitanica</i> Geniez, Melki, Pain & Soca	Humide
<i>Damasonium alisma</i> Miller	Humide
<i>Elatine macropoda</i> Guss.	Humide

<i>Eleocharis quinqueflora</i> (F.X. Hartmann) O. Schwarz	Humide
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schultes	Humide
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Humide
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Humide
<i>Equisetum sylvaticum</i> L.	Humide
<i>Erianthus ravennae</i> (L.) P. Beauv.	Littoral
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Humide
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Tourbière
<i>Euphorbia palustris</i> L.	Humide
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel	Humide
<i>Galium boreale</i> L.	Humide
<i>Galium uliginosum</i> L.	Humide
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	Humide
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Humide
<i>Gratiola officinalis</i> L.	Humide
<i>Heliotropium supinum</i> L.	Humide
<i>Hippuris vulgaris</i> L.	Humide
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	Humide
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Humide
<i>Hypericum elodes</i> L.	Humide
<i>Hypericum tomentosum</i> L.	Humide
<i>Illecebrum verticillatum</i> L.	Humide
<i>Imperata cylindrica</i> (L.) Rauschel	Littoral
<i>Inula britannica</i> L.	Humide
<i>Inula salicina</i> L.	Humide
<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> P. Fourn.	Littoral
<i>Iris xiphium</i> L.	Littoral
<i>Isoetes duriaei</i> Bory	Humide
<i>Isoetes setacea</i> Lam.	Humide
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R. Br.	Humide
<i>Juncus capitatus</i> Weig.	Humide
<i>Juncus fontanesii</i> Gay	Humide
<i>Juncus pygmaeus</i> L.C.M. Richard	Humide
<i>Juncus striatus</i> Schousboe ex E.H.F. Meyer	Humide
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh in L. fil.	Humide
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	Humide
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Reich.) Fritsch	Humide
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.	Humide
<i>Lepidium latifolium</i> L.	Humide
<i>Leucojum aestivum</i> L. subsp. <i>aestivum</i>	Humide
<i>Limoniastrum monopetalum</i> (L.) Boiss.	Littoral
<i>Limonium ferulaceum</i> (L.) Chaz.	Littoral
<i>Limonium girardianum</i> (Guss.) Fourr.	Littoral
<i>Loeflingia hispanica</i> L.	Littoral
<i>Lotus conimbricensis</i> Brot.	Humide
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Humide
<i>Lythrum borysthenticum</i> (Schränk) Litv.	Humide
<i>Lythrum thymifolium</i> L.	Humide
<i>Lythrum tribracteatum</i> Salzm. ex Sprengel	Humide

Marsilea strigosa Willd.	Humide
Matthiola sinuata (L.) R. Br.	Littoral
Matthiola tricuspidata (L.) R. Br.	Littoral
Mentha cervina L.	Humide
Menyanthes trifoliata L.	Humide
Mesembryanthemum crystallinum L.	Littoral
Myosotis sicula Guss.	Humide
Myosurus minimus L.	Humide
Najas marina L.	Humide
Najas minor All.	Humide
Narthecium ossifragum (L.) Hudson	Humide
Nymphaea alba L.	Humide
Oenanthe aquatica (L.) Poiret	Humide
Oenanthe peucedanifolia Pollich	Humide
Ononis mitissima L.	Humide
Ophioglossum azoricum C. Presl	Humide
Ophioglossum vulgatum L.	Humide
Orchis coriophora L. subsp. coriophora	Humide
Orchis coriophora L. subsp. fragrans (Pollini) K. Richter	Humide
Orchis coriophora L. subsp. martrinii (Timb.-Lagr.) Nyman	Humide
Orchis laxiflora Lam. subsp. palustris (Jacq.) Bonnier & Layens	Humide
Osmunda regalis L.	Humide
Peucedanum officinale L.	Humide
Phalaris coerulescens Desf.	Humide
Pilularia minuta Durieu ex A. Braun	Humide
Pinguicula vulgaris L.	Humide
Plantago cornuti Gouan	Littoral
Polygonum arenarium Waldst. & Kit. subsp. pulchellum (Loisel.) Thell.	Humide
Polygonum romanum Jacq. subsp. gallicum (M. Raffaelli) M. Raffaelli & L. Villar	Humide
Polygonum salicifolium Brouss. ex Willd.	Humide
Potamogeton coloratus Hornem.	Humide
Potamogeton lucens L.	Humide
Potamogeton polygonifolius Pourret	Humide
Potentilla supina L.	Humide
Pseudorlaya pumila (L.) Grande	Littoral
Pulicaria sicula (L.) Moris	Humide
Pulicaria vulgaris Gaertn.	Humide
Pycreus flavescens (L.) Reichenb.	Humide
Radiola linoides Roth	Humide
Ranunculus circinatus Sibth.	Humide
Ranunculus hederaceus L.	Humide
Ranunculus lateriflorus DC.	Humide
Ranunculus lingua L.	Humide
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	Humide
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Tourbière
Rorippa amphibia (L.) Besser	Humide
Rumex hydrolapathum Huds.	Humide
Ruppia maritima L.	Humide
Sagina procumbens L.	Humide

<i>Salvinia natans</i> (L.) All.	Humide
<i>Saxifraga clusii</i> Gouan	Humide
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Humide
<i>Schoenoplectus litoralis</i> (Schrader) Palla	Humide
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C. Gmelin) Palla	Humide
<i>Schoenoplectus triqueter</i> (L.) Palla	Littoral
<i>Scorzonera humilis</i> L.	Humide
<i>Scorzonera parviflora</i> Jacq.	Humide
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Humide
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Humide
<i>Scutellaria minor</i> Hudson	Humide
<i>Selaginella denticulata</i> (L.) Link	Humide
<i>Senecio doria</i> L.	Humide
<i>Spergularia diandra</i> (Guss.) Boiss.	Littoral
<i>Spergularia tangerina</i> P. Monnier	Littoral
<i>Sphenopus divaricatus</i> (Gouan) Reichenb.	Littoral
<i>Stachys palustris</i> L.	Humide
<i>Tamarix africana</i> Poiret	Humide
<i>Taraxacum</i> sect. <i>Palustria</i> (Lindberg) Dahlstedt	Humide
<i>Tephrosia helenitis</i> (L.) B. Nordenstam subsp. <i>helenitis</i>	Humide
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Humide
<i>Thalictrum morisonii</i> C.C. Gmelin subsp. <i>mediterraneum</i> (Jordan) P.W. Ball	Humide
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Humide
<i>Thymelaea gussonei</i> Boreau	Humide
<i>Trifolium ligusticum</i> Balbis ex Loisel.	Humide
<i>Trifolium ornithopodioides</i> L.	Humide
<i>Triglochin maritimum</i> L.	Littoral
<i>Triglochin palustre</i> L.	Humide
<i>Typha laxmannii</i> Lepechin	Humide
<i>Utricularia vulgaris</i> L.	Humide
<i>Vallisneria spiralis</i> L.	Humide
<i>Veronica acinifolia</i> L.	Humide
<i>Vitex agnus-castus</i> L.	Humide
<i>Vitis vinifera</i> L. subsp. <i>sylvestris</i> (C.C. Gmelin) Hegi	Humide
<i>Wolffia arrhiza</i> (L.) Horkel ex Wimmer	Humide
<i>Zostera marina</i> L.	Littoral
<i>Zostera noltii</i> Hornem.	Littoral



### 8.3 ANNEXE 3 : LISTE DES ZONES HUMIDES PAR NUMERO IDENTIFIANT

	<b>Types SDAGE</b>
1	<i>Grands estuaires</i>
2	<i>Baies et estuaires moyens plats</i>
3	Marais et lagunes côtiers
4	Marais saumâtres aménagés
5	Bordures de cours d'eau
6	Plaines alluviales
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin
8	<i>Régions d'étangs</i>
9	Petits plans d'eau et bordure de plans d'eau
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux
11	Zones humides ponctuelles
12	Marais aménagés dans un but agricole
13	Zones humides artificielles

<b>LES ZONES HUMIDES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT</b>			
<b>n°identifiant</b>	<b>Nom</b>	<b>Types SDAGE</b>	<b>Superficie (ha)</b>
34CG340003	Carrière de Cambellies	13	6
34CG340005	Carrière de Notre-Dame de l'Agenouillade	13	4
34CG340006	Zones humides de l'étang de l'Or, de la Jasse au Salaison	3	195
34CG340007	Etang du Clôt de Vias	3	73
34CG340008	Combe de la Clapasse	5	88
34CG340009	Crique de l'Angle	3	87
34CG340012	Etang de la Bordelaise	3	4
34CG340013	Etang de la Matte	3	471
34CG340015	Etang de Vendres	3	1721
34CG340018	Etang de Maire, anciens salins de Pérols et étang de Castellone	3	199
34CG340019	Etang du Ponant	3	245
34CG340020	Etang et tourbière de la Moutouse	7	16
34CG340021	Etang du grand et du petit Bagnas	3	607
34CG340023	La Conque et les salins du Méze	3	46
34CG340024	La Grande Maire	3	386
34CG340027	Lac d'Avène	13	126
34CG340028	Lac de Lolivet	13	5
34CG340029	Lac du Salagou	13	750
34CG340030	Lac et tourbière du Bourdelet	7	7
34CG340031	Tourbière du Saut de Vesoles (Gatimort)	7	36
34CG340032	Landes du lac d'Avène	9	50
34CG340033	Le palus et ancien grau du Libron	3	163
34CG340034	Les Onglous et la reculée du Riach	3	73
34CG340036	Marges nord-est de l'étang de l'Or	3	815
34CG340038	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	3	243
34CG340039	Mares du plateau de Vendres	11	25
34CG340040	Plaine du Sesquier	11	17
34CG340041	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	3	469
34CG340043	Zone humides de l'étang de l'Or, du Salaison à la Cadoule	3	304
34CG340046	Ripisylve de l'Aubaygue	5	23
34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	5	532
34CG340050	Ripisylve de l'Orb	5	506

n°identifiant	Nom	Types SDAGE	Superficie (ha)
34CG340051	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	5	47
34CG340052	Ripisylve de la Benovie	5	52
34CG340053	Ripisylve de la Lergue	5	207
34CG340054	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	5	10
34CG340055	Ripisylve de la Mosson	5	112
34CG340056	Prés humides de Laverune et de Juvignac	6	29
34CG340057	Ripisylve de la Peyne	5	29
34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	5	175
34CG340059	Ripisylve de Révérignès	5	5
34CG340060	Ripisylve de Roque	5	54
34CG340061	Ripisylve du barrage de la Raviège	5	26
34CG340064	Ripisylve du Lez	5	120
34CG340065	Ripisylve du Libron	5	89
34CG340067	Ripisylve du ruisseau du Salagou et phragmitaie de l'anse d'Arièges	9	26
34CG340068	Ripisylve du Salaison	5	50
34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	5	127
34CG340071	Salins de Villeroy	3	208
34CG340072	Salins du Quinzieme	3	163
34CG340073	Tourbière de Baissecure (=Lignère-Haute)	7	18
34CG340074	Tourbière de Fourmendouyre	7	5
34CG340075	Tourbière de Gransagnes	7	11
34CG340076	Tourbière de la Gorge	7	24
34CG340077	Tourbière de la Peyroutarié	7	2
34CG340078	Tourbière de la Planesie	7	25
34CG340079	Tourbière de Pratenjalié	7	18
34CG340080	Tourbière de Salverquettes	7	7
34CG340081	Tourbière de Vieilmorte	7	21
34CG340082	Tourbière des Taillades	7	43
34CG340083	Tourbière du Rajal	7	22
34CG340084	Tourbière du Soulié	7	44
34CG340085	Tourbière du Verdier	7	40
34CG340086	Tourbière de Font Salesse	7	5
34CG340087	Zone humide de la Bellonette et des pres de Bauge	3	52
34CG340088	Basse vallée de l'Aude	5	1324
34CG340091	Ripisylve de Brissac	5	12
34CG340092	Cascade d'Aiguefolle	5	134
34CG340095	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	10	159
34CG340096	Domaine de Roquehaute	11	107
34CG340097	Lido de l'étang de l'Or	3	486
34CG340098	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	5	38
34CG340099	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	5	112
34CG340100	Haute vallée du ruisseau des Sièges	5	39
34CG340101	La Mare en amont de Villemagne	5	25
34CG340102	La Mare en aval de Villemagne	5	25
34CG340104	La vallée du Rieutord	5	37
34CG340105	Les Montilles	3	102
34CG340108	Plateau de Sales	10	570
34CG340109	Ravin de Lagamas	5	77
34CG340110	Ravin des arcs	5	54
34CG340111	Source de la Mare	5	18

n°identifiant	Nom	Types SDAGE	Superficie (ha)
34CG340112	Source du Lamalou	5	129
34CG340114	Vallée de l'Agout	5	101
34CG340115	Vallee de l'Arn	5	97
34CG340116	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	5	38
34CG340117	Vallée de la Vebre	5	109
34CG340119	Zone bocagère de Douch	10	28
34CG340126	Mares de la Gardiole	11	9
34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	5	70
34CG340129	Tourbière d'Oustal Naout	7	4
34CG340132	Etang de Manguio	3	2895
34CG340133	Etang de Thau	3	6850
34CG340136	Bois de la Mourre et du Limousin	11	32
34CG340138	Lac de Céceles	13	6
34CG340139	Lac du Jeantou	13	5
34CG340140	Lac de Claret	13	3
34CG340141	Prés du Soupié et Montpenèdre	3	73
34CG340142	Domaine des Orpellières	3	190
34CG340143	Embouchure du Pallas	3	26
34CG340144	Le Mourre blanc	3	22
34CG340147	Lido central	3	170
34CG340149	Les gourgs et anciens graus de Maldormir	3	174
34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	3	1009
34CG340153	Etang de Montady	12	445
34CG340157	Lac de la Jasse	13	4
34CG340160	Ripisylve du Mas Audran (Salagou)	5	11
34CG340161	Lac de la Raviège	13	455
34CG340164	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	5	166
34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	11	39
34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	11	30
34CG340168	Clos Marin à Valras	3	5
34CG340169	Plan d'eau de Lunas	13	1
34CG340170	Barrage de Vailhan = olivettes	13	54
34CG340172	Marais du Goutal	11	1
34CG340174	Tourbière des Essartasses	7	1
34CG340175	Tourbière de Cayrou	7	6
34CG340176	Tourbière de la Farral	7	4
34CG340177	Tourbière des Bordettes	7	4
34CG340178	Tourbière de l'Agout	7	7
34CG340179	Tourbière de Meynaud	7	3
34CG340180	Tourbière de la lande	7	11
34CG340181	Tourbière de Prat D'Alaric	7	2
34CG340182	Tourbière de Planacan	7	3
34CG340183	Tourbière de Le Cornut	7	10
34CG340185	Tourbière de la Jasse	7	53
34CG340186	Tourbière de la Roussille	7	11
34CG340187	Tourbière de Combres	7	2
34CG340188	Tourbière de Lignières basse	7	12
34CG340189	Tourbière de Combesalat	7	2
34CG340190	Tourbière de Roussolp	7	3
34CG340192	Tourbière de Combes	7	2

n°identifiant	Nom	Types SDAGE	Superficie (ha)
34CG340193	Tourbière de Caraman haute	7	1
34CG340194	Tourbière de Caraman basse	7	4
34CG340195	Tourbière de Vergnolles	7	17
34CG340196	Tourbière de Caudezaures	7	5
34CG340197	Tourbière de Cabille	7	15
34CG340198	Tourbière de Castantarde	7	17
34CG340199	Tourbière des Planquettes	7	9
34CG340200	Tourbière de Foncontale	7	5
34CG340201	Tourbière de Vergougnac	7	14
34CG340204	Tourbière de Malbosc	7	4
34CG340205	Tourbière de Miellouane	7	13
34CG340206	Tourbière de la Resse	7	5
34CG340207	Tourbière de Bellespère	7	14
34CG340208	Tourbière du Radier	7	3
34CG340209	Tourbière de Cabaretou	7	4
34CG340210	Tourbière de Fonclare	7	1
34CG340211	Tourbière de Lacout	7	6
34CG340212	Tourbière du Deves	7	2
34CG340213	Canal du Rhône à Sète	13	248
34CG340215	Prairies humides de Bessan	6	49
34CG340221	Gravières de Gignac	13	19
34CG340222	Gravières de Canet	13	21
34CG340223	Gravières de Pouzols	13	12
34CG340224	Anciennes sablières de la Boissière	13	2
34CG340226	Ripisylve de la Thongue	5	73
34CG340227	Ripisylve de Gassac	5	25
34CG340228	Ripisylve de la Boyne	5	46
34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	5	47
34CG340230	Plan d'eau du Crès	13	6
34CG340233	Carrière de Villeveyrac	13	3
34CG340234	Carrières de Lezignan la Cèbe	13	4
34CG340246	Prairies humides de Vias	6	277
34CG340247	Gravières d'Aniane	13	7
34CG340273	Prairie de la Capelle	6	3
34CG340274	La Combe et le Devès de Viviourès	6	27
34CG340275	Confluence Jaur-Orb	5	51
34CG340276	Barrage de la Biconque	13	3
34CG340278	Mares aire Béziers-Montblanc	11	5
34CG340279	Ripisylve du Lirou à Prades-le-Lez	5	16
34CG340281	Canal du Midi	13	253
34CG340298	Gravières de la Plaine et de Basse Gaunède	13	61
34CG340299	Gravières de Saint Louis	13	34
34CG340300	Gravières de la Plaine de Sévignac	13	51
34CG340301	Prairies humides de la Niple	10	8
34CG340302	Prairies humides du ruisseau de Gorniès	10	16
34CG340303	Lac des Rives	11	16
34CG340305	Plan d'eau des Hauts de Massane	13	2
34CG340306	Ripisylve du Vernazobre	5	56
34CG340307	Ripisylve du Rhonel	5	21
34CG340308	Ripisylve du Rieuberlou	5	14

n°identifiant	Nom	Types SDAGE	Superficie (ha)
34CG340309	Ripisylve du Taurou	5	38
34CG340310	Ripisylve du ruisseau de Garenne	5	8
34CG340311	Carrières de Castries	13	1
34CG340312	Lac de Vésole	13	56
34CG340313	Source de l'Agout	7	6
34CG340314	Mares de Bourbaki	11	4
34CG340315	La Buège en amont de Saint Jean-de-Buèges	5	15
34CG340316	Anciennes carrières de Sussargues	13	1
34CG340317	Anciennes carrières de Lansargues	13	21
34SIEL0001	Berges de l'Etang du Grec	3	37
34SIEL0002	Marais de la Grande Maïre	3	75
34SIEL0003	Berges du bois des Aresquiers	3	23
34SIEL0004	Etang des Mouettes	3	43
34SIEL0005	Berges de l'Etang d'Ingril	3	33
34SIEL0006	Délaissés de l'etang d'Ingril	3	49
34SIEL0007	Lido des Aresquiers	3	69
34SIEL0008	Les Pielles	3	18
34SIEL0009	Salins de Frontignan	4	226
34SIEL0010	Marais de la Grande Palude	3	269
34SIEL0011	Berges de l'Etang d'Arnel	3	169
34SIEL0012	Anciens salins de Villeneuve	4	100
34SIEL0014	Marais de Vic	3	39
34SIEL0015	Berges de l'Etang de Vic	3	69
34SIEL0016	Les Pradettes	3	12
34SIEL0017	La Palusse	3	17
34SIEL0018	Station de lagunage de Mireval	13	2
34SIEL0019	Le Maupas	3	15
34SIEL0020	Station de lagunage de Vic	13	4
34SIEL0021	Berges de l'Etang de Pierre Blanche	3	19
34SIEL0022	Réserve de l'Estagnol	3	82
34SIEL0024	Berges de l'Etang du Prévost	3	41
34SIEL0025	Délaissés de l'Etang du Grec	3	53
34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	3	61
34SIEL0027	Marais de Lattes Méjean	3	227
34SIEL0028	Délaissés de la Peyrade	3	33
34SIEL0029	Marais du Gramenet	3	69
34SIEL0030	Creux de Miège	11	3
34SIEL0031	Jardins de Maguelone	3	3
34SIEL0032	Ancienne carrière LAFARGE	13	19
34SIEL0033	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	3	204
34SIEL0034	Station de lagunage de Frontignan	13	9
34SIEL0035	Etang du Grec	3	116
34SIEL0036	Etang du Prévost	3	294
34SIEL0037	Etang de l'Arnel	3	580
34SIEL0038	Etang de Vic	3	1255
34SIEL0039	Etang de Pierre Blanche	3	267
34SIEL0040	Etang d'Ingril	3	685
34SIEL0041	Etang du Méjean	3	747

## 8.4 ANNEXE 4 : LISTE DES ZONES HUMIDES PAR TYPOLOGIE SDAGE

LES ZONES HUMIDES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT			
Types SDAGE	Nom	Superficie (ha)	n°identifiant
Bordures de cours d'eau	Combe de la Clapasse	88	34CG340008
	Ripisylve de l'Aubaygue	23	34CG340046
	Ripisylve de l'Hérault	532	34CG340047
	Ripisylve de l'Orb	506	34CG340050
	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	47	34CG340051
	Ripisylve de la Benovie	52	34CG340052
	Ripisylve de la Lergue	207	34CG340053
	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	10	34CG340054
	Ripisylve de la Mosson	112	34CG340055
	Ripisylve de la Peyne	29	34CG340057
	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	175	34CG340058
	Ripisylve de Révérignès	5	34CG340059
	Ripisylve de Roque	54	34CG340060
	Ripisylve du barrage de la Raviège	26	34CG340061
	Ripisylve du Lez	120	34CG340064
	Ripisylve du Libron	89	34CG340065
	Ripisylve du Salaison	50	34CG340068
	Ripisylve inferieure du Vidourle	127	34CG340069
	Ripisylve de Brissac	12	34CG340091
	Cascade d'Aiguefolle	134	34CG340092
	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	38	34CG340098
	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	112	34CG340099
	Haute vallée du ruisseau des Sièges	39	34CG340100
	La Mare en amont de Villemagne	25	34CG340101
	La Mare en aval de Villemagne	25	34CG340102
	La vallée du Rieutord	37	34CG340104
	Ravin de Lagamas	77	34CG340109
	Ravin des arcs	54	34CG340110
	Source de la Mare	18	34CG340111
	Source du Lamalou	129	34CG340112
	Vallée de l'Agout	101	34CG340114
	Vallée de l'Arn	97	34CG340115
	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	38	34CG340116
	Vallée de la Vebre	109	34CG340117
	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	70	34CG340128
	Ripisylve du Mas Audran (Salagou)	11	34CG340160
	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	166	34CG340164
	Ripisylve de la Thongue	73	34CG340226
	Ripisylve de Gassac	25	34CG340227
	Ripisylve de la Boyne	46	34CG340228
	Ripisylve de la Dourbie	47	34CG340229
Confluence Jaur-Orb	51	34CG340275	
Ripisylve du Lirou à Prades-le-Lez	16	34CG340279	
Ripisylve du Vernazobre	56	34CG340306	
Ripisylve du Rhonel	21	34CG340307	

	Ripisylve du Rieuberlou	14	34CG340308
	Ripisylve du Taurou	38	34CG340309
	Ripisylve du ruisseau de Garenne	8	34CG340310
	La Buège en amont de Saint Jean-de-Buèges	15	34CG340315
Marais et lagunes côtiers	Zones humides de l'étang de l'Or, de la Jasse au Salaison	195	34CG340006
	Etang du Clôt de Vias	73	34CG340007
	Crique de l'Angle	87	34CG340009
	Etang de la Bordelaise	4	34CG340012
	Etang de la Matte	471	34CG340013
	Etang de Vendres	1721	34CG340015
	Etang de Maire, anciens salins de Pérols et étang de Castillone	199	34CG340018
	Etang du Ponant	245	34CG340019
	Etang du grand et du petit Bagnas	607	34CG340021
	La Conque et les salins du Mèze	46	34CG340023
	La Grande Maire	386	34CG340024
	Le palus et ancien grau du Libron	163	34CG340033
	Les Onglous et la reculée du Riac	73	34CG340034
	Marges nord-est de l'étang de l'Or	815	34CG340036
	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	243	34CG340038
	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	469	34CG340041
	Zone humides de l'étang de l'Or, du Salaison à la Cadoule	304	34CG340043
	Salins de Villeroy	208	34CG340071
	Salins du Quinzieme	163	34CG340072
	Zone humide de la Bellonette et des pres de Bauge	52	34CG340087
	Lido de l'étang de l'Or	486	34CG340097
	Les Montilles	102	34CG340105
	Etang de Mauguio	2895	34CG340132
	Etang de Thau	6850	34CG340133
	Prés du Soupié et Montpenèdre	73	34CG340141
	Domaine des Orpellières	190	34CG340142
	Embouchure du Pallas	26	34CG340143
	Le Mourre blanc	22	34CG340144
	Lido central	170	34CG340147
	Les gourgs et anciens graus de Maldormir	174	34CG340149
	Etang de Capestang et de Poilhes	1009	34CG340152
	Clos Marin à Valras	5	34CG340168
	Berges de l'Etang du Grec	37	34SIEL0001
	Marais de la Grande Maire	75	34SIEL0002
	Berges du bois des Aresquiers	23	34SIEL0003
	Etang des Mouettes	43	34SIEL0004
	Berges de l'Etang d'Ingril	33	34SIEL0005
	Délaissés de l'etang d'Ingril	49	34SIEL0006
	Lido des Aresquiers	69	34SIEL0007
	Les Pielles	18	34SIEL0008
Marais de la Grande Palude	269	34SIEL0010	
Berges de l'Etang d'Arnel	169	34SIEL0011	
Marais de Vic	39	34SIEL0014	
Berges de l'Etang de Vic	69	34SIEL0015	
Les Pradettes	12	34SIEL0016	
La Palusse	17	34SIEL0017	

	Le Maupas	15	34SIEL0019
	Berges de l'Etang de Pierre Blanche	19	34SIEL0021
	Réserve de l'Estagnol	82	34SIEL0022
	Berges de l'Etang du Prévost	41	34SIEL0024
	Délaissés de l'Etang du Grec	53	34SIEL0025
	Berges de l'Etang du Méjean	61	34SIEL0026
	Marais de Lattes Méjean	227	34SIEL0027
	Délaissés de la Peyrade	33	34SIEL0028
	Marais du Gramenet	69	34SIEL0029
	Jardins de Maguelone	3	34SIEL0031
	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	204	34SIEL0033
	Etang du Méjean	747	34SIEL0041
	Etang du Grec	116	34SIEL0035
	Etang du Prévost	294	34SIEL0036
	Etang de l'Arnel	580	34SIEL0037
	Etang de Vic	1255	34SIEL0038
	Etang de Pierre Blanche	267	34SIEL0039
	Etang d'Ingril	685	34SIEL0040
Zones humides artificielles	Station de lagunage de Mireval	2	34SIEL0018
	Station de lagunage de Vic	4	34SIEL0020
	Ancienne carrière LAFARGE	19	34SIEL0032
	Station de lagunage de Frontignan		34SIEL0034
	Carrière de Cambellies	6	34CG340003
	Carrière de Notre-Dame de l'Agenouillade	4	34CG340005
	Lac d'Avene	126	34CG340027
	Lac de Lolivet	5	34CG340028
	Lac du Salagou	750	34CG340029
	Plaine du Sesquier	17	34CG340040
	Lac de Céceles	6	34CG340138
	Lac du Jeantou	5	34CG340139
	Lac de Claret	3	34CG340140
	Lac de la Jasse	4	34CG340157
	Lac de la Raviège	455	34CG340161
	Plan d'eau de Lunas	1	34CG340169
	Barrage de Vailhan = olivettes	54	34CG340170
	Canal du Rhône à Sète	248	34CG340213
	Carrière de Villeveyrac	3	34CG340233
	Gravières de Gignac	19	34CG340221
	Gravières de Canet	21	34CG340222
	Gravières de Pouzols	12	34CG340223
	Anciennes sablières de la Boissière	2	34CG340224
	Plan d'eau du Crès	6	34CG340230
	Carrières de Lezignan la Cèbe	4	34CG340234
	Gravières d'Aniane	7	34CG340247
	Barrage de la Biconque	3	34CG340276
	Canal du Midi	253	34CG340281
	Gravières de la Plaine et de Basse Gaunède	61	34CG340298
	Gravières de Saint Louis	34	34CG340299
	Gravières de la Plaine de Sévignac	51	34CG340300
	Plan d'eau des Hauts de Massane	2	34CG340305
	Carrières de Castries	1	34CG340311
	Lac de Vésole	56	34CG340312



Zones humides de bas-fond en tête de bassin	Anciennes carrières de Sussargues	1	34CG340316
	Anciennes carrières de Lansargues	21	34CG340317
	Etang et tourbière de la Moutouse	16	34CG340020
	Lac et tourbière du Bourdelet	7	34CG340030
	Tourbière du Saut de Vesoles (Gatimort)	36	34CG340031
	Tourbière de Baissescure (=Lignère-Haute)	18	34CG340073
	Tourbière de Fourmendouyre	5	34CG340074
	Tourbière de Gransagnes	11	34CG340075
	Tourbière de la Gorge	24	34CG340076
	Tourbière de la Peyroutarié	2	34CG340077
	Tourbière de la Planesie	25	34CG340078
	Tourbière de Pratenjalié	18	34CG340079
	Tourbière de Salverguettes	7	34CG340080
	Tourbière de Vieillemorte	21	34CG340081
	Tourbière des Taillades	43	34CG340082
	Tourbière du Rajal	22	34CG340083
	Tourbière du Soulie	44	34CG340084
	Tourbière du Verdier	40	34CG340085
	Tourbière de Font Salesse	5	34CG340086
	Tourbière d'Oustal Naout	4	34CG340129
	Tourbière des Essartasses	1	34CG340174
	Tourbière de Cayrou	6	34CG340175
	Tourbière de la Farral	4	34CG340176
	Tourbière des Bordettes	4	34CG340177
	Tourbière de l'Agout	7	34CG340178
	Tourbière de Meynaud	3	34CG340179
	Tourbière de la lande	11	34CG340180
	Tourbière de Prat D'Alaric	2	34CG340181
	Tourbière de Planacan	3	34CG340182
	Tourbière de Le Cornut	10	34CG340183
	Tourbière de la Jasse	53	34CG340185
	Tourbière de la Roussille	11	34CG340186
	Tourbière de Combres	2	34CG340187
	Tourbière de Lignièrès basse	12	34CG340188
	Tourbière de Combesalat	2	34CG340189
	Tourbière de Roussolp	3	34CG340190
	Tourbière de Combres	2	34CG340192
	Tourbière de Caraman haute	1	34CG340193
	Tourbière de Caraman basse	4	34CG340194
	Tourbière de Vergnolles	17	34CG340195
Tourbière de Caudezaures	5	34CG340196	
Tourbière de Cabille	15	34CG340197	
Tourbière de Castantarde	17	34CG340198	
Tourbière des Planquettes	9	34CG340199	
Tourbière de Foncontale	5	34CG340200	
Tourbière de Vergognac	14	34CG340201	
Tourbière de Malbosc	4	34CG340204	
Tourbière de Miellouane	13	34CG340205	
Tourbière de la Resse	5	34CG340206	
Tourbière de Bellespère	14	34CG340207	
Tourbière du Radier	3	34CG340208	
Tourbière de Cabaretou	4	34CG340209	

	Tourbière de Fonclare	1	34CG340210
	Tourbière de Lacout	6	34CG340211
	Tourbière du Deves	2	34CG340212
	Source de l'Agout	6	34CG340313
Zones humides ponctuelles	Creux de Miège	3	34SIEL0030
	Domaine de Roquehaute	107	34CG340096
	Mares de la Gardiole	9	34CG340126
	Bois de la Mourre et du Limousin	32	34CG340136
	Mares du Causse d'Aumelas	39	34CG340165
	Mares des Causses Nord Montpelliérains	30	34CG340166
	Mares du plateau de Vendres	25	34CG340039
	Mares aire Béziers-Montblanc	5	34CG340278
	Lac des Rives	16	34CG340303
	Mares de Bourbaki	4	34CG340314
	Plaines alluviales	Basse vallée de l'Aude	1324
Prés humides de Laverune et de Juvignac		29	34CG340056
Prairies humides de Bessan		49	34CG340215
Prairies humides de Vias		277	34CG340246
Prairie de la Capelle		3	34CG340273
La Combe et le Devès de Viviourès		27	34CG340274
Marais et landes humides de plaines et plateaux	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	159	34CG340095
	Plateau de Sales	570	34CG340108
	Zone bocagère de Douch	28	34CG340119
	Marais du Goutal	1	34CG340172
	Prairies humides de la Niple	8	34CG340301
	Prairies humides du ruisseau de Gorniès	16	34CG340302
Marais saumâtres aménagés	Salins de Frontignan	226	34SIEL0009
	Anciens salins de Villeneuve	100	34SIEL0012
Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	Landes du lac d'Avène	50	34CG340032
	Ripisylve du ruisseau du Salagou et phragmitaie de l'anse d'Arièges	26	34CG340067
Marais aménagés dans un but agricole	Etang de Montady	445	34CG340153

## 8.5 ANNEXE 5 : LISTE DES ZONES HUMIDES PAR BASSIN VERSANT

LES ZONES HUMIDES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT				
Bassin versant	Nom	Types SDAGE	Superficie (ha)	n°identifiant
AUDE	Etang de la Matte	Marais et lagunes côtiers	471	34CG340013
	Etang de Vendres	Marais et lagunes côtiers	1721	34CG340015
	Mares du plateau de Vendres	Zones humides ponctuelles	25	34CG340039
	Basse vallée de l'Aude	Bordures de cours d'eau	1324	34CG340088
	Les Montilles	Marais et lagunes côtiers	102	34CG340105
	Plateau de Sales	Marais et landes humides de plaines et plateaux	570	34CG340108
	Etang de Capestang et de Poilhes	Marais et lagunes côtiers	1009	34CG340152
	Etang de Montady	Marais aménagés dans un but agricole	445	34CG340153
TARN - AGOUT	Etang et tourbière de la Moutouse	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	16	34CG340020
	Lac et tourbière du Bourdelet	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	7	34CG340030
	Ripisylve du barrage de la Raviège	Bordures de cours d'eau	26	34CG340061
	Tourbière de Baissescure (=Lignère-Haute)	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	18	34CG340073
	Tourbière de Fourmendouyre	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5	34CG340074
	Tourbière de Gransagnes	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	11	34CG340075
	Tourbière de la Gorge	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	24	34CG340076
	Tourbière de la Planesie	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	25	34CG340078
	Tourbière de Pratenjalié	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	18	34CG340079
	Tourbière de Salverguettes	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	7	34CG340080
	Tourbière de Vieillemorte	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	21	34CG340081
	Tourbière des Taillades	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	43	34CG340082
	Tourbière du Rajal	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	22	34CG340083
	Tourbière du Soulie	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	44	34CG340084
	Tourbière du Verdier	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	40	34CG340085
	Vallée de l'Agout	Bordures de cours d'eau	101	34CG340114
	Vallee de l'Arn	Bordures de cours d'eau	97	34CG340115
	Vallée de la Vebre	Bordures de cours d'eau	109	34CG340117
	Tourbière d'Oustal Naout	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	4	34CG340129
	Lac de la Raviège	Zones humides artificielles	455	34CG340161
	Tourbière des Essartasses	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	1	34CG340174
	Tourbière de Cayrou	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	6	34CG340175
	Tourbière de la Farral	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	4	34CG340176
	Tourbière des Bordettes	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	4	34CG340177
	Tourbière de l'Agout	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	7	34CG340178
	Tourbière de Meynaud	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	3	34CG340179
	Tourbière de la lande	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	11	34CG340180

	Tourbière de Prat D'Alaric	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	2	34CG340181
	Tourbière de Planacan	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	3	34CG340182
	Tourbière de Le Cornut	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	10	34CG340183
	Tourbière de la Jasse	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	53	34CG340185
	Tourbière de la Roussille	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	11	34CG340186
	Tourbière de Combres	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	2	34CG340187
	Tourbière de Lignières basse	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	12	34CG340188
	Tourbière de Combesalat	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	2	34CG340189
	Tourbière de Roussolp	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	3	34CG340190
	Tourbière de Combes	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	2	34CG340192
	Tourbière de Caraman haute	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	1	34CG340193
	Tourbière de Caraman basse	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	4	34CG340194
	Tourbière de Vergnolles	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	17	34CG340195
	Tourbière de Caudezaures	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5	34CG340196
	Tourbière de Cabille	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	15	34CG340197
	Tourbière de Castantarde	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	17	34CG340198
	Tourbière des Planquettes	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	9	34CG340199
	Tourbière de Foncontale	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5	34CG340200
	Tourbière de Vergougnac	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	14	34CG340201
	Tourbière de Malbosc	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	4	34CG340204
	Tourbière de Miellouane	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	13	34CG340205
	Tourbière de la Resse	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5	34CG340206
	Tourbière de Bellespère	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	14	34CG340207
	Tourbière du Radier	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	3	34CG340208
	Tourbière de Cabaretou	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	4	34CG340209
	Tourbière de Fonclare	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	1	34CG340210
	Tourbière de Lacout	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	6	34CG340211
	Tourbière du Deves	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	2	34CG340212
	Lac de Vésole	Zones humides artificielles	56	34CG340312
	Source de l'Agout	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	6	34CG340313
ORB	La Grande Maire	Marais et lagunes côtiers	386	34CG340024
	Lac d'Avene	Zones humides artificielles	126	34CG340027
	Tourbière du Saut de Vesoles (Gatimort)	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	36	34CG340031
	Landes du lac d'Avene	Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	50	34CG340032
	Ripisylve de l'Orb	Bordures de cours d'eau	506	34CG340050
	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	Bordures de cours d'eau	47	34CG340051
	Ripisylve de Roque	Bordures de cours d'eau	54	34CG340060
	Tourbière de la Peyroutarié	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	2	34CG340077
	Tourbière de Font Salesse	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5	34CG340086

	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	<i>Bordures de cours d'eau</i>	38	34CG340098
	La Mare en amont de Villemagne	<i>Bordures de cours d'eau</i>	25	34CG340101
	La Mare en aval de Villemagne	<i>Bordures de cours d'eau</i>	25	34CG340102
	Source de la Mare	<i>Bordures de cours d'eau</i>	18	34CG340111
	Zone bocagère de Douch	<i>Marais et landes humides de plaines et plateaux</i>	28	34CG340119
	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	<i>Bordures de cours d'eau</i>	70	34CG340128
	Domaine des Orpellières	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	190	34CG340142
	Clos Marin à Valras	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	5	34CG340168
	Plan d'eau de Lunas	<i>Zones humides artificielles</i>	1	34CG340169
	Prairies humides de Bessan	<i>Plaines alluviales</i>	49	34CG340215
	Confluence Jaur-Orb	<i>Bordures de cours d'eau</i>	51	34CG340275
	Barrage de la Biconque	<i>Zones humides artificielles</i>	3	34CG340276
	Mares aire Béziers-Montblanc	<i>Zones humides ponctuelles</i>	5	34CG340278
	Gravières de la Plaine et de Basse Gaunède	<i>Zones humides artificielles</i>	61	34CG340298
	Gravières de Saint Louis	<i>Zones humides artificielles</i>	34	34CG340299
	Gravières de la Plaine de Sévignac	<i>Zones humides artificielles</i>	51	34CG340300
	Ripisylve du Vernazobre	<i>Bordures de cours d'eau</i>	56	34CG340306
	Ripisylve du Rhonel	<i>Bordures de cours d'eau</i>	21	34CG340307
	Ripisylve du Rieuberlou	<i>Bordures de cours d'eau</i>	14	34CG340308
	Ripisylve du Taurou	<i>Bordures de cours d'eau</i>	38	34CG340309
	Ripisylve du ruisseau de Garenne	<i>Bordures de cours d'eau</i>	8	34CG340310
	Mares de Bourbaki	<i>Zones humides ponctuelles</i>	4	34CG340314
LIBRON	Le palus et ancien grau du Libron	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	163	34CG340033
	Ripisylve du Libron	<i>Bordures de cours d'eau</i>	89	34CG340065
	Domaine de Roquehaute	<i>Zones humides ponctuelles</i>	107	34CG340096
HERAULT	Carrière de Notre-Dame de l'Agenouillade	<i>Zones humides artificielles</i>	4	34CG340005
	Etang du Clôt de Vias	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	73	34CG340007
	Combe de la Clapasse	<i>Bordures de cours d'eau</i>	88	34CG340008
	Lac du Salagou	<i>Zones humides artificielles</i>	750	34CG340029
	Ripisylve de l'Aubaygue	<i>Bordures de cours d'eau</i>	23	34CG340046
	Ripisylve de l'Hérault	<i>Bordures de cours d'eau</i>	532	34CG340047
	Ripisylve de la Lergue	<i>Bordures de cours d'eau</i>	207	34CG340053
	Ripisylve de la Peyne	<i>Bordures de cours d'eau</i>	29	34CG340057
	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	<i>Bordures de cours d'eau</i>	175	34CG340058
	Ripisylve de Révérignès	<i>Bordures de cours d'eau</i>	5	34CG340059
	Ripisylve du ruisseau du Salagou et phragmitaie de l'anse d'Arièges	<i>Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau</i>	26	34CG340067
	Ripisylve de Brissac	<i>Bordures de cours d'eau</i>	12	34CG340091
	Cascade d'Aiguefolle	<i>Bordures de cours d'eau</i>	134	34CG340092
	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	<i>Marais et landes humides de plaines et plateaux</i>	156	34CG340095
	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	<i>Bordures de cours d'eau</i>	112	34CG340099
	Haute vallée du ruisseau des Sièges	<i>Bordures de cours d'eau</i>	39	34CG340100
	La vallée du Rieutord	<i>Bordures de cours d'eau</i>	37	34CG340104
	Ravin de Lagamas	<i>Bordures de cours d'eau</i>	77	34CG340109
	Ravin des arcs	<i>Bordures de cours d'eau</i>	54	34CG340110
	Source du Lamalou	<i>Bordures de cours d'eau</i>	129	34CG340112
	Gorges de la Buèges en aval de Saint-Jean-de-Buèges	<i>Bordures de cours d'eau</i>	38	34CG340116
	Lac de la Jasse	<i>Zones humides artificielles</i>	4	34CG340157
	Ripisylve du Mas Audran (Salagou)	<i>Bordures de cours d'eau</i>	11	34CG340160
	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	<i>Bordures de cours d'eau</i>	166	34CG340164
	Mares du Causse d'Aumelas	<i>Zones humides ponctuelles</i>	39	34CG340165
	Mares des Causses Nord Montpelliérains	<i>Zones humides ponctuelles</i>	30	34CG340166
	Barrage de Vailhan = olivettes	<i>Zones humides artificielles</i>	54	34CG340170

	Marais du Goutal	Zones humides ponctuelles	1	34CG340172
	Gravières de Gignac	Zones humides artificielles	19	34CG340221
	Gravières de Canet	Zones humides artificielles	21	34CG340222
	Gravières de Pouzols	Zones humides artificielles	12	34CG340223
	Anciennes sablières de la Boissière	Zones humides artificielles	2	34CG340224
	Ripisylve de la Thongue	Bordures de cours d'eau	73	34CG340226
	Ripisylve de Gassac	Bordures de cours d'eau	25	34CG340227
	Ripisylve de la Boyne	Bordures de cours d'eau	46	34CG340228
	Ripisylve de la Dourbie	Bordures de cours d'eau	47	34CG340229
	Carrières de Lezignan la Cèbe	Zones humides artificielles	4	34CG340234
	Prairies humides de Vias	Plaines alluviales	277	34CG340246
	Gravières d'Aniane	Zones humides artificielles	7	34CG340247
	Prairie de la Capelle	Plaines alluviales	3	34CG340273
	La Combe et le Devès de Viviourès	Plaines alluviales	27	34CG340274
	Prairies humides de la Niple	Marais et landes humides de plaines et plateaux	8	34CG340301
	Prairies humides du ruisseau de Gornières	Marais et landes humides de plaines et plateaux	16	34CG340302
	Lac des Rives	Zones humides ponctuelles	16	34CG340303
	La Buège en amont de Saint Jean-de-Buèges	Bordures de cours d'eau	15	34CG340315
THAU	Carrière de Cambellies	Zones humides artificielles	6	34CG340003
	Crique de l'Angle	Marais et lagunes côtiers	87	34CG340009
	Etang du grand et du petit Bagnas	Marais et lagunes côtiers	607	34CG340021
	La Conque et les salins du Mèze	Marais et lagunes côtiers	46	34CG340023
	Lac de Lolivet	Zones humides artificielles	5	34CG340028
	Les Onglous et la reculée du Riach	Marais et lagunes côtiers	73	34CG340034
	Plaine du Sesquier	Zones humides artificielles	17	34CG340040
	Salins de Villeroy	Marais et lagunes côtiers	208	34CG340071
	Salins du Quinzième	Marais et lagunes côtiers	163	34CG340072
	Zone humide de la Bellonette et des prés de Bauge	Marais et lagunes côtiers	52	34CG340087
	Etang de Thau	Marais et lagunes côtiers	6850	34CG340133
	Prés du Soupié et Montpenède	Marais et lagunes côtiers	73	34CG340141
	Embouchure du Pallas	Marais et lagunes côtiers	26	34CG340143
	Le Mourre blanc	Marais et lagunes côtiers	22	34CG340144
	Lido central	Marais et lagunes côtiers	170	34CG340147
	Les gourgs et anciens graus de Maldormir	Marais et lagunes côtiers	174	34CG340149
	Carrière de Villeveyrac	Zones humides artificielles	3	34CG340233
LEZ-MOSSON-ETANGS PALAVASIENS	Etang de la Bordelaise	Marais et lagunes côtiers	4	34CG340012
	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	Bordures de cours d'eau	10	34CG340054
	Ripisylve de la Mosson	Bordures de cours d'eau	112	34CG340055
	Prés humides de Laverune et de Juvignac	Plaines alluviales	29	34CG340056
	Ripisylve du Lez	Bordures de cours d'eau	120	34CG340064
	Mares de la Gardiole	Zones humides ponctuelles	9	34CG340126
	Lac de Céceles	Zones humides artificielles	6	34CG340138
	Lac du Jeantou	Zones humides artificielles	5	34CG340139
	Lac de Claret	Zones humides artificielles	3	34CG340140
	Ripisylve du Lirou à Prades-le-Lez	Bordures de cours d'eau	16	34CG340279
	Plan d'eau des Hauts de Massane	Zones humides artificielles	2	34CG340305
	Berges de l'Etang du Grec	Marais et lagunes côtiers	37	34SIEL0001
	Marais de la Grande Maïre	Marais et lagunes côtiers	75	34SIEL0002
	Berges du bois des Aresquiers	Marais et lagunes côtiers	23	34SIEL0003
	Etang des Mouettes	Marais et lagunes côtiers	43	34SIEL0004
	Berges de l'Etang d'Ingril	Marais et lagunes côtiers	33	34SIEL0005
	Délaissés de l'etang d'Ingril	Marais et lagunes côtiers	49	34SIEL0006
Lido des Aresquiers	Marais et lagunes côtiers	69	34SIEL0007	

	Les Pielles	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	18	34SIEL0008
	Salins de Frontignan	<i>Marais saumâtres aménagés</i>	226	34SIEL0009
	Marais de la Grande Palude	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	269	34SIEL0010
	Berges de l'Etang d'Arnel	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	169	34SIEL0011
	Anciens salins de Villeneuve	<i>Marais saumâtres aménagés</i>	39	34SIEL0012
	Marais de Vic	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	69	34SIEL0014
	Berges de l'Etang de Vic	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	12	34SIEL0015
	Les Pradettes	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	17	34SIEL0016
	La Palusse	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	2	34SIEL0017
	Station de lagunage de Mireval	<i>Zones humides artificielles</i>	15	34SIEL0018
	Le Maupas	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	4	34SIEL0019
	Station de lagunage de Vic	<i>Zones humides artificielles</i>	19	34SIEL0020
	Berges de l'Etang de Pierre Blanche	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	82	34SIEL0021
	Réserve de l'Estagnol	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	41	34SIEL0022
	Berges de l'Etang du Prévost	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	53	34SIEL0024
	Délaissés de l'Etang du Grec	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	61	34SIEL0025
	Berges de l'Etang du Méjean	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	227	34SIEL0026
	Marais de Lattes Méjean	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	33	34SIEL0027
	Délaissés de la Peyrade	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	69	34SIEL0028
	Marais du Gramenet	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	3	34SIEL0029
	Creux de Miège	<i>Zones humides ponctuelles</i>	3	34SIEL0030
	Jardins de Maguelone	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	19	34SIEL0031
	Ancienne carrière LAFARGE	<i>Zones humides artificielles</i>	204	34SIEL0032
	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	2	34SIEL0033
	Station de lagunage de Frontignan	<i>Zones humides artificielles</i>		34SIEL0034
	Etang du Grec	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	116	34SIEL0035
	Etang du Prévost	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	294	34SIEL0036
	Etang de l'Arnel	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	580	34SIEL0037
	Etang de Vic	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	1255	34SIEL0038
	Etang de Pierre Blanche	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	267	34SIEL0039
	Etang d'Ingril	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	685	34SIEL0040
	Etang du Méjean	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	747	34SIEL0041
OR	Zones humides de l'étang de l'Or, de la Jasse au Salaison	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	195	34CG340006
	Etang de Maire, anciens salins de Pérols et étang de Castillone	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	199	34CG340018
	Marges nord-est de l'étang de l'Or	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	815	34CG340036
	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	243	34CG340038
	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	469	34CG340041
	Zone humides de l'étang de l'Or, du Salaison à la Cadoule	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	304	34CG340043
	Ripisylve du Salaison	<i>Bordures de cours d'eau</i>	50	34CG340068
	Lido de l'étang de l'Or	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	486	34CG340097
	Etang de Mauguio	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	2895	34CG340132
	Bois de la Mourre et du Limousin	<i>Zones humides ponctuelles</i>	32	34CG340136
	Plan d'eau du Crès	<i>Zones humides artificielles</i>	6	34CG340230
	Carrières de Castries	<i>Zones humides artificielles</i>	1	34CG340311
	Anciennes carrières de Lansargues	<i>Zones humides artificielles</i>	21	34CG340317
VIDOURLE	Etang du Ponant	<i>Marais et lagunes côtiers</i>	245	34CG340019
	Ripisylve de la Benovie	<i>Bordures de cours d'eau</i>	52	34CG340052
	Ripisylve inférieure du Vidourle	<i>Bordures de cours d'eau</i>	127	34CG340069
	Anciennes carrières de Sussargues	<i>Zones humides artificielles</i>	1	34CG340316
	Canal du Rhône à Sète	<i>Zones humides artificielles</i>	248	34CG340213
	Canal du Midi	<i>Zones humides artificielles</i>	253	34CG340281

## 8.6 ANNEXE 6 : LISTE DES ZONES HUMIDES PAR COMMUNES

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
ABEILHAN	34001	HERAULT	34CG340226	Ripisylve de la Thongue	26,3
AGDE	34003	HERAULT	34CG340005	Carrière de Notre-Dame de l'Agenouillade	100
AGDE	34003	HERAULT	34CG340007	Etang du Clôt de Vias	99
AGDE	34003	HERAULT	34CG340021	Etang du grand et du petit Bagnas	98
AGDE	34003	HERAULT	34CG340149	Les gourgs et anciens graus de Maldormir	2
AGDE	34003	HERAULT	34CG340246	Prairies humides de Vias	29
AGDE	34003	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	10
AGONES	34005	HERAULT	34CG340164	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	7
AIGUES-MORTES	30003	GARD	34CG340041	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	21
AIGUES-MORTES	30003	GARD	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	3
ALIGNAN-DU-VENT	34009	HERAULT	34CG340226	Ripisylve de la Thongue	3,5
ANGLES	81014	TARN	34CG340161	Lac de la Raviège	16
ANIANE	34010	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	10,1
ANIANE	34010	HERAULT	34CG340227	Ripisylve de Gassac	67
ANIANE	34010	HERAULT	34CG340247	Gravières d'Aniane	84
ARBORAS	34011	HERAULT	34CG340109	Ravin de Lagamas	19
ASPIRAN	34013	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	3,8
ASPIRAN	34013	HERAULT	34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	9,7
ASSAS	34014	HERAULT	34CG340068	Ripisylve du Salaison	11
AUBAIS	30019	GARD	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	12
AUMELAS	34016	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
AVENE	34019	HERAULT	34CG340027	Lac d'Avene	90
AVENE	34019	HERAULT	34CG340032	Landes du lac d'Avene	25
AVENE	34019	HERAULT	34CG340098	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	48
BALARUC-LES-BAINS	34023	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	4
BALARUC-LE-VIEUX	34024	HERAULT	34CG340009	Crique de l'Angle	32
BALARUC-LE-VIEUX	34024	HERAULT	34CG340126	Mares de la Gardiole	NC
BALARUC-LE-VIEUX	34024	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	1
BASSAN	34025	HERAULT	34CG340065	Ripisylve du Libron	1,1
BEDARIEUX	34028	HERAULT	34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	9,5
BELARGA	34029	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	2,8
BERLOU	34030	HERAULT	34CG340308	Ripisylve du Rieuberlou	14
BESSAN	34031	HERAULT	34CG340215	Prairies humides de Bessan	100
BEZIERS	34032	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	5
BEZIERS	34032	HERAULT	34CG340065	Ripisylve du Libron	9,5
BEZIERS	34032	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	12
BEZIERS	34032	HERAULT	34CG340314	Mares de Bourbaki	NC
BLANDAS	30040	GARD	34CG340099	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	17
BOISSERON	34033	HERAULT	34CG340052	Ripisylve de la Benovie	21
BOISSERON	34033	HERAULT	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	8
BOUZIGUES	34039	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	5
BRIGNAC	34041	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	20,4
BRISSAC	34042	HERAULT	34CG340091	Ripisylve de Brissac	100
BRISSAC	34042	HERAULT	34CG340110	Ravin des arcs	28
BRISSAC	34042	HERAULT	34CG340116	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	14,5
BRISSAC	34042	HERAULT	34CG340164	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	83
BUZIGNARGUES	34043	HERAULT	34CG340052	Ripisylve de la Benovie	28
CABRIERES	34045	HERAULT	34CG340228	Ripisylve de la Boyne	32
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340074	Tourbière de Fourmendouyre	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340076	Tourbière de la Gorge	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340077	Tourbière de la Peyroutarié	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340078	Tourbière de la Planesie	100



Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340079	Tourbière de Pratenjalié	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340080	Tourbière de Salverguettes	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340081	Tourbière de Vieillemorte	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340082	Tourbière des Taillades	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340174	Tourbière des Essartasses	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340176	Tourbière de la Farral	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340177	Tourbière des Bordettes	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340178	Tourbière de l'Agout	100
CAMBON-ET-SALVERGUES	34046	HERAULT	34CG340313	Source de l'Agout	100
CAMPAGNAN	34047	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	2
CANDILLARGUES	34050	HERAULT	34CG340038	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	NC
CANET	34051	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	8,7
CANET	34051	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	3,7
CANET	34051	HERAULT	34CG340222	Gravières de Canet	100
CANET	34051	HERAULT	34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	7,4
CAPESTANG	34052	HERAULT	34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	56
CAPESTANG	34052	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	24
CASSAGNOLES	34054	HERAULT	34CG340108	Plateau de Sales	24
CASTANET-LE-HAUT	34055	HERAULT	34CG340111	Source de la Mare	100
CASTELNAU-LE-LEZ	34057	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	10,6
CASTRIES	34058	HERAULT	34CG340311	Carrières de Castries	100
CAUSSE-DE-LA-SELLE	34060	HERAULT	34CG340116	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	39
CAUSSES-ET-VEYRAN	34061	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	3,5
CAUX	34063	HERAULT	34CG340057	Ripisylve de la Peyne	82
CAZEVIEILLE	34066	HERAULT	34CG340095	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	29
CAZEVIEILLE	34066	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC
CAZILHAC	34067	HERAULT	34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	4
CAZOULS-D'HERAULT	34068	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	4,5
CAZOULS-LES-BEZIERS	34069	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	14,6
CAZOULS-LES-BEZIERS	34069	HERAULT	34CG340300	Gravières de la Plaine de Sévignac	100
CAZOULS-LES-BEZIERS	34069	HERAULT	34CG340307	Ripisylve du Rhonel	100
CEILHES-ET-ROCOZELS	34071	HERAULT	34CG340027	Lac d'Avene	10
CEILHES-ET-ROCOZELS	34071	HERAULT	34CG340032	Landes du lac d'Avene	75
CELLES	34072	HERAULT	34CG340029	Lac du Salagou	28
CELLES	34072	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	2,9
CERS	34073	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	2
CERS	34073	HERAULT	34CG340314	Mares de Bourbaki	NC
CESSENON-SUR-ORB	34074	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	24,9
CESSENON-SUR-ORB	34074	HERAULT	34CG340306	Ripisylve du Vernazobre	37
CESSENON-SUR-ORB	34074	HERAULT	34CG340308	Ripisylve du Rieuberlou	84
CEYRAS	34076	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	12,4
CLAPIERS	34077	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	6,3
CLARET	34078	HERAULT	34CG340140	Lac de Claret	100
CLARET	34078	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC
CLERMONT-L'HERAULT	34079	HERAULT	34CG340029	Lac du Salagou	56
CLERMONT-L'HERAULT	34079	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	2
COLOMBIERS	34081	HERAULT	34CG340153	Etang de Montady	53
COLOMBIERS	34081	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	5
COMBES	34083	HERAULT	34CG340276	Barrage de la Biconque	26
COURNONSEC	34087	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
COURNONTERRAL	34088	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
COURSAN	11106	AUDE	34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	7
CRUZY	34092	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	4
CUXAC-D'AUDE	11116	AUDE	34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	8
FABREGUES	34095	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	9
FABREGUES	34095	HERAULT	34CG340126	Mares de la Gardiole	NC
FERRALS-LES-MONTAGNES	34098	HERAULT	34CG340108	Plateau de Sales	51

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
FERRIERES-LES-VERRERIES	34099	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC
FERRIERES-LES-VERRERIES	34099	HERAULT	34CG340302	Prairies humides du ruisseau de Gorniès	100
FLEURY	11145	AUDE	34CG340015	Etang de Vendres	7
FLEURY	11145	AUDE	34CG340088	Basse vallée de l'Aude	49
FONTES	34103	HERAULT	34CG340228	Ripisylve de la Boyne	49
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340020	Etang et tourbière de la Moutouse	16
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340030	Lac et tourbière du Bourdelet	1
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340031	Tourbière du Saut de Vesoles (Gatimort)	100
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340073	Tourbière de Baissescure (=Lignère-Haute)	100
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340114	Vallée de l'Agout	71
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340175	Tourbière de Cayrou	100
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340179	Tourbière de Meynaud	100
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340181	Tourbière de Prat D'Alaric	100
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340188	Tourbière de Lignièrès basse	32
FRAISSE-SUR-AGOUT	34107	HERAULT	34CG340312	Lac de Vésole	47
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34CG340012	Etang de la Bordelaise	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34CG340126	Mares de la Gardiole	NC
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	3
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	20
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0002	Marais de la Grande Maïre	88
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0003	Bois des Aresquiers	5,5
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0004	Etang des Mouettes	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0005	Berges de l'Etang d'Ingril	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0006	Délaissés de l'etang d'Ingril	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0007	Lido des Aresquiers	5
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0008	Les Pielles	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0009	Salins de Frontignan	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0028	Délaissés de la Peyrade	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0032	Ancienne carrière LAFARGE	100
FRONTIGNAN	34108	HERAULT	34SIEL0034	Station de lagunage de Frontignan	100
GABIAN	34109	HERAULT	34CG340226	Ripisylve de la Thongue	8,3
GALARGUES	34110	HERAULT	34CG340052	Ripisylve de la Benovie	35
GALARGUES	34110	HERAULT	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	19
GANGES	34111	HERAULT	34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	3
GANGES	34111	HERAULT	34CG340092	Cascade d'Aiguefolle	11
GANGES	34111	HERAULT	34CG340104	La vallee du Rieutord	66,3
GIGEAN	34113	HERAULT	34CG340126	Mares de la Gardiole	NC
GIGNAC	34114	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	11,3
GIGNAC	34114	HERAULT	34CG340221	Gravières de Gignac	100
GIGNAC	34114	HERAULT	34CG340227	Ripisylve de Gassac	33
GORNIES	34115	HERAULT	34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	63
GRABELS	34116	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	5,5
HEREPIAN	34119	HERAULT	34CG340102	La Mare en aval de Villemagne	40
HEREPIAN	34119	HERAULT	34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	25,5
JUNAS	30136	GARD	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	8
JUVIGNAC	34123	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	23,7
LA BOISSIERE	34035	HERAULT	34CG340008	Combe de la Clapasse	100
LA BOISSIERE	34035	HERAULT	34CG340224	Anciennes sablières de la Boissière	100
LA GRANDE-MOTTE	34344	HERAULT	34CG340019	Etang du Ponant	NC
LA GRANDE-MOTTE	34344	HERAULT	34CG340041	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	24
LA GRANDE-MOTTE	34344	HERAULT	34CG340097	Lido de l'étang de l'Or	44
LA GRANDE-MOTTE	34344	HERAULT	34CG340132	Etang de Mauguio	9
LA GRANDE-MOTTE	34344	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	11
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340020	Etang et tourbière de la Moutouse	84
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340061	Ripisylve du barrage de la Raviège	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340085	Tourbière du Verdier	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340114	Vallée de l'Agout	29
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340115	Vallee de l'Arn	10

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340117	Vallée de la Vebre	83
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340161	Lac de la Raviège	68
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340182	Tourbière de Planacan	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340183	Tourbière de Le Cornut	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340185	Tourbière de la Jasse	35
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340186	Tourbière de la Roussille	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340187	Tourbière de Combres	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340188	Tourbière de Lignièrès basse	61
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340189	Tourbière de Combesalat	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340190	Tourbière de Roussolp	100
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	34293	HERAULT	34CG340212	Tourbière du Deves	100
LA TOUR-SUR-ORB	34312	HERAULT	34CG340051	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	60
LA TOUR-SUR-ORB	34312	HERAULT	34CG340101	La Mare en amont de Villemagne	65
LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES	34317	HERAULT	34CG340172	Marais du Goutal	100
LACABAREDE	81121	TARN	34CG340108	Plateau de Sales	25
LACOSTE	34124	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	13,5
LACOSTE	34124	HERAULT	34CG340160	Ripisylve du Mas Audran (Salagou)	88
LAGAMAS	34125	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	1,4
LAGAMAS	34125	HERAULT	34CG340109	Ravin de Lagamas	9
LAMALOU-LES-BAINS	34126	HERAULT	34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	20,5
LAMONTELARIE	81134	TARN	34CG340161	Lac de la Raviège	16
LANSARGUES	34127	HERAULT	34CG340036	Marges nord-est de l'étang de l'Or	62
LANSARGUES	34127	HERAULT	34CG340317	Anciennes carrières de Lansargues	100
LAROQUE	34128	HERAULT	34CG340104	La vallée du Rieutord	4,4
LATTES	34129	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	2,5
LATTES	34129	HERAULT	34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	45
LATTES	34129	HERAULT	34SIEL0027	Marais de Lattes Méjean	94
LATTES	34129	HERAULT	34SIEL0029	Marais du Gramenet	100
LATTES	34129	HERAULT	34SIEL0031	Jardins de Maguelone	100
LAVALETTE	34133	HERAULT	34CG340046	Ripisylve de l'Aubaygue	25
LAVERUNE	34134	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	2,5
LAVERUNE	34134	HERAULT	34CG340056	Prés humides de Laverune et de Juvignac	100
LE BOSQ	34036	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	19,2
LE BOSQ	34036	HERAULT	34CG340160	Ripisylve du Mas Audran (Salagou)	12
LE BOUSQUET-D'ORB	34038	HERAULT	34CG340051	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	30
LE BOUSQUET-D'ORB	34038	HERAULT	34CG340098	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	32
LE CRÈS	34090	HERAULT	34CG340068	Ripisylve du Salaison	27
LE CRÈS	34090	HERAULT	34CG340230	Plan d'eau du Crès	100
LE GRAU-DU-ROI	30133	GARD	34CG340019	Etang du Ponant	NC
LE POUGET	34210	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	4
LE POUJOL-SUR-ORB	34211	HERAULT	34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	18,5
LE PUECH	34220	HERAULT	34CG340046	Ripisylve de l'Aubaygue	66
LE PUECH	34220	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	4,6
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340075	Tourbière de Gransagnes	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340083	Tourbière du Rajal	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340084	Tourbière du Soulie	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340115	Vallée de l'Arn	80
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340129	Tourbière d'Oustal Naout	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340185	Tourbière de la Jasse	65
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340192	Tourbière de Combès	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340193	Tourbière de Caraman haute	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340194	Tourbière de Caraman basse	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340195	Tourbière de Vergnolles	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340196	Tourbière de Caudezaures	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340197	Tourbière de Cabille	100

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340198	Tourbière de Castantarde	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340199	Tourbière des Planquettes	99
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340201	Tourbière de Vergougnac	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340204	Tourbière de Malbosc	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340205	Tourbière de Miellouane	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340206	Tourbière de la Resse	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340207	Tourbière de Bellespère	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340208	Tourbière du Radier	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340209	Tourbière de Cabaretou	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340210	Tourbière de Fonclare	100
LE SOULIE	34305	HERAULT	34CG340211	Tourbière de Lacout	100
LES AIRES	34008	HERAULT	34CG340128	Ripisylve de l'Orb à Hérépian	26
LES MATELLES	34153	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	0,5
LES RIVES	34230	HERAULT	34CG340100	Haute vallée du ruisseau des Sièges	100
LES RIVES	34230	HERAULT	34CG340303	Lac des Rives	100
LESPIGNAN	34135	HERAULT	34CG340013	Etang de la Matte	37
LESPIGNAN	34135	HERAULT	34CG340015	Etang de Vendres	9
LESPIGNAN	34135	HERAULT	34CG340088	Basse vallée de l'Aude	27
LEZIGNAN-LA-CEBE	34136	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	2,4
LEZIGNAN-LA-CEBE	34136	HERAULT	34CG340234	Carrières de Lezignan la Cèbe	100
LIAUSSON	34137	HERAULT	34CG340029	Lac du Salagou	12
LIEURAN-CABRIERES	34138	HERAULT	34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	5,1
LIEURAN-LES-BEZIERS	34139	HERAULT	34CG340065	Ripisylve du Libron	22,3
LIGNAN-SUR-ORB	34140	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	3,8
LODEVE	34142	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	7,7
LOUPIAN	34143	HERAULT	34CG340003	Carriere de Cambellies	100
LOUPIAN	34143	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	11
LOUPIAN	34143	HERAULT	34CG340143	Embouchure du Pallas	8
LOUPIAN	34143	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
LUNAS	34144	HERAULT	34CG340051	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	10
LUNAS	34144	HERAULT	34CG340098	Gorges de l'Orb en amont du Bousquet-d'Orb	20
LUNAS	34144	HERAULT	34CG340169	Plan d'eau de Lunas	100
LUNEL	34145	HERAULT	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	12
MAGALAS	34147	HERAULT	34CG340065	Ripisylve du Libron	30,8
MARAUSSAN	34148	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	10,3
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340021	Etang du grand et du petit Bagnas	2
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340034	Les Onglous et la reculée du Riac	100
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340072	Salins du Quinzieme	14
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340087	Zone humide de la Bellonette et des pres de Bauge	100
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	36
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340141	Prés du Soupié et Montpenèdre	100
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340149	Les gourgs et anciens graus de Maldormir	98
MARSEILLAN	34150	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	3
MARSILLARGUES	34151	HERAULT	34CG340036	Marges nord-est de l'étang de l'Or	18
MARSILLARGUES	34151	HERAULT	34CG340041	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	53
MAS-DE-LONDRES	34152	HERAULT	34CG340095	Cuvette de Saint-Martin-De-Londres	71
MAS-DE-LONDRES	34152	HERAULT	34CG340112	Source du Lamalou	51
MAS-DE-LONDRES	34152	HERAULT	34CG340157	Lac de la Jasse	100
MAS-DE-LONDRES	34152	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340006	Zones humides de l'étang de l'Or, de la Jasse au Salaison	100
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340018	Etang de Maïre, anciens salins de Pérols et étang de Castillone	80
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340038	Zone humides de l'étang de l'Or, de la Cadoule au Bérange	NC
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340041	Marges et délaissés est de l'étang de l'Or	2
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340043	Zone humides de l'étang de l'Or, du Salaison à la Cadoule	100

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340068	Ripisylve du Salaison	7
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340097	Lido de l'étang de l'Or	56
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340132	Etang de Mauguio	89
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340136	Bois de la Mourre et du Limousin	100
MAUGUIO	34154	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	9
MEZE	34157	HERAULT	34CG340023	La Conque et les salins du Mèze	100
MEZE	34157	HERAULT	34CG340040	Plaine du Sesquier	100
MEZE	34157	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	16,8
MEZE	34157	HERAULT	34CG340143	Embouchure du Pallas	92
MEZE	34157	HERAULT	34CG340144	Le Mourre blanc	100
MIREVAL	34159	HERAULT	34SIEL0017	La Palusse	100
MIREVAL	34159	HERAULT	34SIEL0018	Station de lagunage de Mireval	100
MIREVAL	34159	HERAULT	34SIEL0019	Le Maupas	100
MIREVAL	34159	HERAULT	34SIEL0030	Creux de Miège	100
MIREVAL	34159	HERAULT	34SIEL0033	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	62
MONS	34160	HERAULT	34CG340275	Confluence Jaur-Orb	76
MONTADY	34161	HERAULT	34CG340153	Etang de Montady	47
MONTAGNAC	34162	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	4,7
MONTARNAUD	34163	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
MONTBAZIN	34165	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
MONTBLANC	34166	HERAULT	34CG340226	Ripisylve de la Thongue	5,2
MONTBLANC	34166	HERAULT	34CG340278	Mares aire Béziers-Montblanc	NC
MONTBLANC	34166	HERAULT	34CG340314	Mares de Bourbaki	NC
MONTELS	34167	HERAULT	34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	14
MONTESQUIEU	34168	HERAULT	34CG340170	Barrage de Vailhan = olivettes	26
MONTFERRIER-SUR-LEZ	34169	HERAULT	34CG340054	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	8
MONTFERRIER-SUR-LEZ	34169	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	27,7
MONTPELLIER	34172	HERAULT	34CG340054	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	3
MONTPELLIER	34172	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	16,5
MONTPELLIER	34172	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	28,6
MONTPELLIER	34172	HERAULT	34CG340305	Plan d'eau des Hauts de Massane	100
MONTPEYROUX	34173	HERAULT	34CG340109	Ravin de Lagamas	61
MURVIEL-LES-BEZIERS	34178	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	5,7
MURVIEL-LES-BEZIERS	34178	HERAULT	34CG340309	Ripisylve du Taurou	56
MURVIEL-LES-BEZIERS	34178	HERAULT	34CG340310	Ripisylve du ruisseau de Garenne	6
NAGES	81193	TARN	34CG340117	Vallée de la Vebre	17
NEBIAN	34180	HERAULT	34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	50,6
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	34183	HERAULT	34CG340013	Etang de la Matte	63
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	34183	HERAULT	34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	7
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	34183	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	2
NIZAS	34184	HERAULT	34CG340228	Ripisylve de la Boyne	19
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	34185	HERAULT	34CG340110	Ravin des arcs	47
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	34185	HERAULT	34CG340112	Source du Lamalou	15
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	34185	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	34185	HERAULT	34CG340273	Prairie de la Capelle	7
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	34185	HERAULT	34CG340301	Prairies humides de la Niple	100
OCTON	34186	HERAULT	34CG340029	Lac du Salagou	4
OCTON	34186	HERAULT	34CG340059	Ripisylve de Révérignès	100
OCTON	34186	HERAULT	34CG340067	Ripisylve du ruisseau du Salagou et phragmitaie de l'anse d'Arièges	79
OLMET-ET-VILLECUN	34188	HERAULT	34CG340046	Ripisylve de l'Aubaygue	6
OLMET-ET-VILLECUN	34188	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	0,7
OUVEILLAN	11269	AUDE	34CG340281	Canal du Midi	1
PAILHES	34191	HERAULT	34CG340310	Ripisylve du ruisseau de Garenne	52
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	12
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34SIEL0001	Berges de l'Etang du Grec	100

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34SIEL0011	Berges de l'Etang d'Arnel	8
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34SIEL0024	Berges de l'Etang du Prévost	15
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34SIEL0025	Délaissés de l'Etang du Grec	100
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	38
PALAVAS-LES-FLOTS	34192	HERAULT	34SIEL0027	Marais de Lattes Méjean	6
PAULHAN	34194	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	3
PEGAIROLLES-DE-BUEGES	34195	HERAULT	34CG340315	La Buège en amont de Saint Jean-de-Buèges	62
PEROLS	34198	HERAULT	34CG340018	Etang de Maire, anciens salins de Pérols et étang de Castillone	20
PEROLS	34198	HERAULT	34CG340132	Etang de Mauguio	2
PEROLS	34198	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	6
PEROLS	34198	HERAULT	34SIEL0026	Berges de l'Etang du Méjean	17
PEZENAS	34199	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	0,5
PIERRERUE	34201	HERAULT	34CG340306	Ripisylve du Vernazobre	5
PIGNAN	34202	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
POILHES	34206	HERAULT	34CG340152	Etang de Capestang et de Poilhes	8
POILHES	34206	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	6,5
PORTIRAGNES	34209	HERAULT	34CG340024	La Grande Maïre	92
PORTIRAGNES	34209	HERAULT	34CG340033	Le palus et ancien grau du Libron	73
PORTIRAGNES	34209	HERAULT	34CG340096	Domaine de Roquehaute	90
PORTIRAGNES	34209	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	9
POUSSAN	34213	HERAULT	34CG340009	Crique de l'Angle	68
POUSSAN	34213	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	0,2
POUZOLLES	34214	HERAULT	34CG340226	Ripisylve de la Thongue	10,3
POUZOLS	34215	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	6
POUZOLS	34215	HERAULT	34CG340223	Gravières de Pouzols	100
PRADES-LE-LEZ	34217	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	13,9
PRADES-LE-LEZ	34217	HERAULT	34CG340279	Ripisylve du Lirou à Prades-le-Lez	100
PRADES-SUR-VERNAZOBRE	34218	HERAULT	34CG340306	Ripisylve du Vernazobre	58
PREMIAN	34219	HERAULT	34CG340312	Lac de Vésole	53
PUIMISSON	34223	HERAULT	34CG340065	Ripisylve du Libron	10
PUISSALICON	34224	HERAULT	34CG340065	Ripisylve du Libron	26,3
QUARANTE	34226	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	6,5
RIOLS	34229	HERAULT	34CG340030	Lac et tourbière du Bourdelet	99
RIOLS	34229	HERAULT	34CG340115	Vallee de l'Arn	10
RIOLS	34229	HERAULT	34CG340188	Tourbière de Lignières basse	7
RIOLS	34229	HERAULT	34CG340199	Tourbière des Planquettes	1
RIOLS	34229	HERAULT	34CG340200	Tourbière de Foncontale	100
ROGUES	30219	GARD	34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	6
ROGUES	30219	GARD	34CG340099	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	20
ROQUEBRUN	34232	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	13,2
ROQUEBRUN	34232	HERAULT	34CG340060	Ripisylve de Roque	100
ROQUEBRUN	34232	HERAULT	34CG340308	Ripisylve du Rieuberlou	2
ROQUEDUR	30220	GARD	34CG340092	Cascade d'Aiguefolle	25
ROSI	34235	HERAULT	34CG340119	Zone bocagère de Douch	100
ROSI	34235	HERAULT	34CG340180	Tourbière de la lande	100
ROUET	34236	HERAULT	34CG340112	Source du Lamalou	30
ROUET	34236	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC
ROUET	34236	HERAULT	34CG340273	Prairie de la Capelle	93
ROUET	34236	HERAULT	34CG340274	La Combe et le Devès de Viviourès	89
ROUJAN	34237	HERAULT	34CG340057	Ripisylve de la Peyne	18
SAINT-ANDRE-DE-BUEGES	34238	HERAULT	34CG340116	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	35
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	34239	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	10,1
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	34239	HERAULT	34CG340053	Ripisylve de la Lergue	12,9
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	34239	HERAULT	34CG340109	Ravin de Lagamas	11
SAINT-AUNES	34240	HERAULT	34CG340068	Ripisylve du Salaison	27
SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	34243	HERAULT	34CG340164	Ripisylve de l'Hérault à Saint-Bauzille	10
SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	34243	HERAULT	34CG340166	Mares des Causses Nord Montpelliérains	NC

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	34247	HERAULT	34CG340054	Ripisylve de la Lironde et parc de Frontfroide le-Bas	89
SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	34247	HERAULT	34CG340064	Ripisylve du Lez	12,6
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	34258	HERAULT	34CG340309	Ripisylve du Taurou	17
SAINT-JEAN-DE-BUEGES	34264	HERAULT	34CG340116	Gorges de la Buèges en aval de Saint Jean-de-Buèges	11,5
SAINT-JEAN-DE-BUEGES	34264	HERAULT	34CG340315	La Buège en amont de Saint Jean-de-Buèges	38
SAINT-JEAN-DE-FOS	34267	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	10,6
SAINT-JEAN-DE-FOS	34267	HERAULT	34CG340247	Gravières d'Aniane	16
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	34270	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	32
SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF	30272	GARD	34CG340092	Cascade d'Aiguefolle	62
SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	30276	GARD	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	8
SAINT-LAURENT-LE-MINIER	30280	GARD	34CG340058	Ripisylve de la Vis en aval de Madières	24
SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON	34273	HERAULT	34CG340086	Tourbière de Font Salesse	100
SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	34274	HERAULT	34CG340110	Ravin des arcs	25
SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	34274	HERAULT	34CG340112	Source du Lamalou	4
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	34276	HERAULT	34CG340138	Lac de Céceles	100
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	34276	HERAULT	34CG340139	Lac du Jeantou	100
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	34276	HERAULT	34CG340274	La Combe et le Devès de Viviourès	11
SAINT-MAURICE-NAVACELLES	34277	HERAULT	34CG340099	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	54
SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	34280	HERAULT	34CG340036	Marges nord-est de l'étang de l'Or	20
SAINT-PARGOIRE	34281	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	1,4
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	34282	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS	34285	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	1,8
SAINT-SERIES	34288	HERAULT	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	9
SALASC	34292	HERAULT	34CG340067	Ripisylve du ruisseau du Salagou et phragmitaie de l'anse d'Arièges	21
SALLES-D'AUDE	11370	AUDE	34CG340088	Basse vallée de l'Aude	24
SAUSSAN	34295	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	0,3
SAUSSINES	34296	HERAULT	34CG340052	Ripisylve de la Benovie	5
SAUVIAN	34298	HERAULT	34CG340039	Mares du plateau de Vendres	35
SERIGNAN	34299	HERAULT	34CG340024	La Grande Maïre	8
SERIGNAN	34299	HERAULT	34CG340142	Domaine des Orpellières	76
SERVIAN	34300	HERAULT	34CG340226	Ripisylve de la Thongue	46,4
SETE	34301	HERAULT	34CG340071	Salins de Villeroy	100
SETE	34301	HERAULT	34CG340072	Salins du Quinzieme	86
SETE	34301	HERAULT	34CG340133	Etang de Thau	23
SETE	34301	HERAULT	34CG340147	Lido central	100
SETE	34301	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	4
SOMMIERES	30321	GARD	34CG340052	Ripisylve de la Benovie	11
SOMMIERES	30321	GARD	34CG340069	Ripisylve inferieure du Vidourle	14
SUMENE	30325	GARD	34CG340092	Cascade d'Aiguefolle	2
SUMENE	30325	GARD	34CG340104	La vallee du Rieutord	29,3
SUSSARGUES	34307	HERAULT	34CG340316	Anciennes carrières de Sussargues	100
TAUSSAC-LA-BILLIERE	34308	HERAULT	34CG340276	Barrage de la Biconque	74
TEYRAN	34309	HERAULT	34CG340068	Ripisylve du Salaison	21
THEZAN-LES-BEZIERS	34310	HERAULT	34CG340050	Ripisylve de l'Orb	19
THEZAN-LES-BEZIERS	34310	HERAULT	34CG340298	Gravières de la Plaine et de Basse Gaunède	100
THEZAN-LES-BEZIERS	34310	HERAULT	34CG340299	Gravières de Saint Louis	100
THEZAN-LES-BEZIERS	34310	HERAULT	34CG340309	Ripisylve du Taurou	27
THEZAN-LES-BEZIERS	34310	HERAULT	34CG340310	Ripisylve du ruisseau de Garenne	42
TRESSAN	34313	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	7
USCLAS-D'HERAULT	34315	HERAULT	34CG340047	Ripisylve de l'Hérault	3,9
VAILHAN	34319	HERAULT	34CG340170	Barrage de Vailhan = olivettes	74
VALRAS-PLAGE	34324	HERAULT	34CG340142	Domaine des Orpellières	24
VALRAS-PLAGE	34324	HERAULT	34CG340168	Clos Marin à Valras	100
VENDARGUES	34327	HERAULT	34CG340068	Ripisylve du Salaison	7
VENDRES	34329	HERAULT	34CG340015	Etang de Vendres	84
VENDRES	34329	HERAULT	34CG340039	Mares du plateau de Vendres	65

Commune	Code INSEE	Département	N° Zone Humide	nom	% de la ZH sur la commune
VENDRES	34329	HERAULT	34CG340105	Les Montilles	100
VIAS	34332	HERAULT	34CG340007	Étang du Clôt de Vias	1
VIAS	34332	HERAULT	34CG340033	Le palus et ancien grau du Libron	27
VIAS	34332	HERAULT	34CG340096	Domaine de Roquehaute	10
VIAS	34332	HERAULT	34CG340246	Prairies humides de Vias	71
VIAS	34332	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	8
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34CG340126	Mares de la Gardiole	NC
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	12
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0002	Marais de la Grande Maire	12
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0003	Bois des Aresquiers	94,5
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0007	Lido des Aresquiers	40
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0010	Marais de la Grande Palude	100
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0014	Marais de Vic	100
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0015	Berges de l'Étang de Vic	85
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0016	Les Pradettes	100
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0020	Station de lagunage de Vic	100
VIC-LA-GARDIOLE	34333	HERAULT	34SIEL0021	Berges de l'Étang de Pierre Blanche	46
VIEUSSAN	34334	HERAULT	34CG340275	Confluence Jaur-Orb	24
VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE	34335	HERAULT	34CG340101	La Mare en amont de Villemagne	35
VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE	34335	HERAULT	34CG340102	La Mare en aval de Villemagne	60
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	34336	HERAULT	34CG340281	Canal du Midi	7
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34CG340055	Ripisylve de la Mosson	8
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34CG340213	Canal du Rhône à Sète	15
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0007	Lido des Aresquiers	55
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0011	Berges de l'Étang d'Arnel	92
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0012	Anciens salins de Villeneuve	100
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0015	Berges de l'Étang de Vic	15
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0021	Berges de l'Étang de Pierre Blanche	54
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0022	Réserve de l'Estagnol	100
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0024	Berges de l'Étang du Prévost	85
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34337	HERAULT	34SIEL0033	Le Boulas, Le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve	38
VILLENEUVETTE	34338	HERAULT	34CG340229	Ripisylve de la Dourbie	27,2
VILLETTELLE	34340	HERAULT	34CG340069	Ripisylve inférieure du Vidourle	18
VILLEVEYRAC	34341	HERAULT	34CG340028	Lac de Lolivet	100
VILLEVEYRAC	34341	HERAULT	34CG340165	Mares du Causse d'Aumelas	NC
VILLEVEYRAC	34341	HERAULT	34CG340233	Carrière de Villeveyrac	100
VISSEC	30353	GARD	34CG340099	Gorges de la Vis de Vissec à Navacelle	9



## **8.7 ANNEXE 7 : LES ESPECES PATRIMONIALES ET LEURS STATUTS**

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FLORISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; E = espèce en danger

Genre	Espèce	protection nationale	protection régionale LR	protection régionale LR	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
<i>Achillea</i>	<i>ageratum</i>				
<i>Ailanthus</i>	<i>altissima</i>				
<i>Allium</i>	<i>victorialis</i>				
<i>Alnus</i>	<i>glutinosa</i>				
<i>Althaea</i>	<i>officinalis</i>				
<i>Athenia</i>	<i>filiformis</i>	x			x
<i>Amorpha</i>	<i>fruticosa</i>				
<i>Anagallis</i>	<i>tenella</i>				
<i>Anthyllis</i>	<i>barba-jovis</i>	x			x
<i>Arctium</i>	<i>minus</i>				
<i>Aristolochia</i>	<i>clusii</i>		x		x
<i>Aristolochia</i>	<i>paucinervis</i>				x
<i>Arnica</i>	<i>montana</i>				
<i>Artemisia</i>	<i>capillaris</i>				
<i>Asparagus</i>	<i>maritimus</i>				x
<i>Asparagus</i>	<i>officinalis</i>				
<i>Aster</i>	<i>squamatus</i>				
<i>Atriplex</i>	<i>tatarica</i>				
<i>Atriplex</i>	<i>prostrata</i>				
<i>Baldellia</i>	<i>ranunculoides</i>				
<i>Ballota</i>	<i>nigra</i>				
<i>Bassia</i>	<i>hirsuta</i>				x
<i>Bellevalia</i>	<i>romana</i>	x		V	x
<i>Beta</i>	<i>vulgaris</i>				
<i>Betula</i>	<i>pendula</i>				
<i>Brassica</i>	<i>tournefortii</i>				
<i>Brassica</i>	<i>repanda</i>				x
<i>Caltha</i>	<i>palustris</i>				
<i>Calystegia</i>	<i>sepium</i>				
<i>Carduncellus</i>	<i>monspelliensium</i>				
<i>Carex</i>	<i>binervis</i>				x
<i>Carex</i>	<i>nigra</i>				
<i>Carex</i>	<i>laevigata</i>				x
<i>Carex</i>	<i>echinata</i>				
<i>Carex</i>	<i>ovalis</i>				
<i>Carex</i>	<i>panicea</i>				
<i>Carex</i>	<i>pulicaris</i>				
<i>Carex</i>	<i>rostrata</i>				
<i>Carex</i>	<i>demissa</i>				
<i>Carex</i>	<i>paniculata</i>				
<i>Carex</i>	<i>muricata</i>				
<i>Carex</i>	<i>vulpina</i>				
<i>Carex</i>	<i>pendula</i>				
<i>Carum</i>	<i>verticillatum</i>				
<i>Centaurea</i>	<i>jacea</i>				
<i>Ceratocarpus</i>	<i>claviculata</i>				
<i>Cerinthe</i>	<i>major</i>				x
<i>Chara</i>	<i>sp.</i>				
<i>Chenopodium</i>	<i>album</i>				
<i>Cirsium</i>	<i>palustre</i>				
<i>Cirsium</i>	<i>tuberosum</i>				
<i>Cistus</i>	<i>salvifolius</i>				
<i>Cistus</i>	<i>crispus</i>				
<i>Cladium</i>	<i>mariscus</i>				x
<i>Crypsis</i>	<i>aculeata</i>				x
<i>Crypsis</i>	<i>schoenoides</i>				x
<i>Cyclamen</i>	<i>balearicum</i>		x	V	x
<i>Cynanchum</i>	<i>acutum</i>				x
<i>Dactylorhiza</i>	<i>maculata</i>				
<i>Dactylorhiza</i>	<i>occitanica</i>		x		x
<i>Dactylorhiza</i>	<i>majalis</i>				
<i>Damasonium</i>	<i>alisma subsp.</i>	x			x
<i>Deschampsia</i>	<i>media</i>				
<i>Deschampsia</i>	<i>cespitosa</i>				
<i>Ditrichia</i>	<i>viscosa</i>				
<i>Doronicum</i>	<i>austriacum</i>				
<i>Drosera</i>	<i>rotundifolia</i>	x			
<i>Dryopteris</i>	<i>carthusiana</i>				
<i>Dryopteris</i>	<i>expansa</i>				
<i>Dryopteris</i>	<i>dilatata</i>				

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FLORISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; E = espèce en danger

Genre	Espèce	protection nationale	protection régionale LR	protection régionale LR	especies déterminantes ZNIEFF 2ème génération
<i>Dryopteris</i>	<i>oreades</i>				
<i>Echium</i>	<i>plantagineum</i>				
<i>Eleocharis</i>	<i>multicaulis</i>				
<i>Enteromorpha</i>	<i>intestinalis</i>				
<i>Ephedra</i>	<i>distachya</i>				
<i>Epilobium</i>	<i>palustre</i>				
<i>Epipactis</i>	<i>palustris</i>				
<i>Equisetum</i>	<i>sylvaticum</i>				x
<i>Equisetum</i>	<i>fluviatile</i>				
<i>Equisetum</i>	<i>hyemale</i>				
<i>Equisetum</i>	<i>sylvaticum</i>				
<i>Equisetum</i>	<i>ramosissimum</i>				
<i>Erica</i>	<i>scoparia</i>				
<i>Eriophorum</i>	<i>angustifolium</i>				
<i>Eriophorum</i>	<i>latifolium</i>				
<i>Eriophorum</i>	<i>vaginatum</i>				
<i>Eupatorium</i>	<i>cannabinum</i>				
<i>Euphorbia</i>	<i>peplus</i>				
<i>Euphorbia</i>	<i>palustris</i>				
<i>Euphorbia</i>	<i>peplis</i>	x		V	x
<i>Euphorbia</i>	<i>terraccina</i>		x		x
<i>Ficus</i>	<i>carica</i>				
<i>Frankenia</i>	<i>hirsuta</i>				
<i>Fraxinus</i>	<i>angustifolia</i>				
<i>Galium</i>	<i>uliginosum</i>				
<i>Galium</i>	<i>palustre</i>				
<i>Galium</i>	<i>aparine</i>				
<i>Genista</i>	<i>tinctoria</i>				
<i>Gentiana</i>	<i>pneumonanthe</i>				
<i>Gentiana</i>	<i>lutea</i>				
<i>Glycyrrhiza</i>	<i>glabra</i>				
<i>Gnaphalium</i>	<i>uliginosum</i>				
<i>Gracilaria</i>	<i>verrucosa</i>				
<i>Gratiola</i>	<i>officinalis</i>	x			x
<i>Hedysarum</i>	<i>spinosissimum</i>				x
<i>Hydrocotyle</i>	<i>vulgaris</i>				
<i>Hypocoum</i>	<i>procumbens</i>		x		x
<i>Hypericum</i>	<i>tomentosum</i>				
<i>Hypericum</i>	<i>elodes</i>				
<i>Imperata</i>	<i>cylindrica</i>				x
<i>Inula</i>	<i>helenioides</i>	x		E	x
<i>Iris</i>	<i>spuria</i>				
<i>Iris</i>	<i>xiphium</i>	x		E	x
<i>Iris</i>	<i>pseudacorus</i>				
<i>Isoetes</i>	<i>setacea</i>	x		V	x
<i>Isoetes</i>	<i>duriei</i>	x			x
<i>Jasonia</i>	<i>tuberosa</i>				
<i>Juncus</i>	<i>squarrosus</i>				
<i>Juncus</i>	<i>acutiflorus</i>				
<i>Juncus</i>	<i>effusus</i>				
<i>Juncus</i>	<i>tenageia</i>				
<i>Juncus</i>	<i>pygmaeus</i>				x
<i>Juncus</i>	<i>striatus</i>				
<i>Juncus</i>	<i>subnodulosus</i>				
<i>Juncus</i>	<i>gerardi</i>				
<i>Juncus</i>	<i>capitatus</i>				
<i>Kickxia</i>	<i>commutata</i>	x			x
<i>Lactuca</i>	<i>saligna</i>				
<i>Lamprothamnium</i>	<i>papulosum</i>				
<i>Leersia</i>	<i>oryzoides</i>				
<i>Leucojum</i>	<i>aestivum</i>	x			x
<i>Limoniastrum</i>	<i>monopetalum</i>	x		V	x
<i>Limonium</i>	<i>girardianum</i>	x			x
<i>Limonium</i>	<i>ferulaceum</i>				x
<i>Limonium</i>	<i>vulgare</i>				
<i>Lippia</i>	<i>nodiflora</i>				
<i>Loeflingia</i>	<i>hispanica</i>	x		V	x
<i>Lotus</i>	<i>pedunculatus</i>				
<i>Lotus</i>	<i>uliginosus</i>				
<i>Ludwigia</i>	<i>palustris</i>				

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FLORISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; E = espèce en danger

Genre	Espèce	protection nationale	protection régionale LR	protection régionale LR	especies déterminantes ZNIEFF 2ème génération
<i>Luzula</i>	<i>multiflora</i>				
<i>Lycopodiella</i>	<i>inundata</i>	x			x
<i>Lycopodium</i>	<i>clavatum</i>				
<i>Lysimachia</i>	<i>vulgaris</i>				
<i>Lythrum</i>	<i>thymifolium</i>	x		V	x
<i>Lythrum</i>	<i>tribracteatum</i>	x		V	x
<i>Lythrum</i>	<i>salicaria</i>				
<i>Marsilea</i>	<i>strigosa</i>	x		V	x
<i>Medicago</i>	<i>ciliaris</i>			V	x
<i>Mentha</i>	<i>pulegium</i>				
<i>Mentha</i>	<i>cervina</i>			V	x
<i>Mentha</i>	<i>arvensis</i>				
<i>Mentha</i>	<i>aquatica</i>				
<i>Menyanthes</i>	<i>trifoliata</i>				
<i>Mercurialis</i>	<i>tomentosa</i>				
<i>Mesembryanthe</i>	<i>crystallinum</i>			V	x
<i>Molinia</i>	<i>caerulea</i>				
<i>Molopospermum</i>	<i>peloponnesiacum</i>				
<i>Myosotis</i>	<i>palustris</i>				
<i>Myosotis</i>	<i>scorpioides</i>				
<i>Myosurus</i>	<i>minimus</i>				x
<i>Myrrhis</i>	<i>odorata</i>				
<i>Narcissus</i>	<i>tazetta</i>				
<i>Narthecium</i>	<i>ossifragum</i>				
<i>Nymphaea</i>	<i>alba</i>				
<i>Ononis</i>	<i>minutissima</i>				
<i>Ophioglossum</i>	<i>vulgatum</i>				
<i>Ophioglossum</i>	<i>azoricum</i>	x		V	x
<i>Orchis</i>	<i>laxiflora</i>				
<i>Orchis</i>	<i>coriophora</i>	x			
<i>Osmunda</i>	<i>regalis</i>				
<i>Pancratium</i>	<i>maritimum</i>				x
<i>Parnassia</i>	<i>palustris</i>				
<i>Pedicularis</i>	<i>sylvatica</i>				
<i>Phalaris</i>	<i>coerulescens</i>				x
<i>Phragmites</i>	<i>australis</i>				
<i>Pilularia</i>	<i>minuta</i>	x		V	x
<i>Plantago</i>	<i>cornuti</i>		x	V	x
<i>Polygala</i>	<i>serpyllifolia</i>				
<i>Polygonum</i>	<i>romanum</i>		x		x
<i>Polygonum</i>	<i>arenarium</i>		x		
<i>Polypogon</i>	<i>maritimus</i>				
<i>Polytrichum</i>	<i>strictum</i>				
<i>Populus</i>	<i>alba</i>				
<i>Potamogeton</i>	<i>polygonifolius</i>				
<i>Potamogeton</i>	<i>natans</i>				
<i>Potamogeton</i>	<i>pectinatus</i>				
<i>Potentilla</i>	<i>erecta</i>				
<i>Potentilla</i>	<i>reptans</i>				
<i>Prunella</i>	<i>hyssopifolia</i>				
<i>Prunus</i>	<i>spinosa</i>				
<i>Pulicaria</i>	<i>vulgaris</i>	x			x
<i>Pulicaria</i>	<i>dysenterica</i>				
<i>Punica</i>	<i>granatum</i>				
<i>Pyrola</i>	<i>minor</i>				
<i>Ranunculus</i>	<i>flammula</i>				
<i>Ranunculus</i>	<i>lingua</i>	x			
<i>Ranunculus</i>	<i>ophioglossifolius</i>	x			x
<i>Ranunculus</i>	<i>lateriflorus</i>	x			x
<i>Rhamnus</i>	<i>catharticus</i>				
<i>Rhamnus</i>	<i>frangula</i>				
<i>Rhynchospora</i>	<i>alba</i>				
<i>Robinia</i>	<i>pseudacacia</i>				
<i>Roemeria</i>	<i>hybrida</i>				x
<i>Romulea</i>	<i>ramiflora</i>				
<i>Rosa</i>	<i>canina</i>				
<i>Rumex</i>	<i>crispus</i>				
<i>Ruppia</i>	<i>maritima</i>				x
<i>Saccharum</i>	<i>ravennae</i>				
<i>Salix</i>	<i>cinerea</i>				

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FLORISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; E = espèce en danger

Genre	Espèce	protection nationale	protection régionale LR	protection régionale LR	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
<i>Salsola</i>	<i>soda</i>				
<i>Sambucus</i>	<i>ebulus</i>				
<i>Samolus</i>	<i>valerandi</i>				
<i>Sanguisorba</i>	<i>officinalis</i>				
<i>Schoenoplectus</i>	<i>litoralis</i>				x
<i>Schoenoplectus</i>	<i>lacustris</i>				
<i>Schoenus</i>	<i>nigricans</i>				
<i>Scilla</i>	<i>lilio-hyacinthus</i>				
<i>Scirpoides</i>	<i>holoschoenus</i>				
<i>Scirpoides</i>	<i>holoschoenoides</i>				
<i>Scirpus</i>	<i>maritimus</i>				
<i>Scolymus</i>	<i>maculatus</i>				
<i>Scrophularia</i>	<i>auriculata</i>				
<i>Scrophularia</i>	<i>alpestris</i>				x
<i>Scutellaria</i>	<i>minor</i>				x
<i>Scutellaria</i>	<i>galericulata</i>				
<i>Selaginella</i>	<i>denticulata</i>				
<i>Senecio</i>	<i>doria</i>		x		x
<i>Senecio</i>	<i>inaequidens</i>				
<i>Serapias</i>	<i>vomeracea</i>				
<i>Serratula</i>	<i>tinctoria</i>				
<i>Silene</i>	<i>inaperta</i>				
<i>Sorbus</i>	<i>aria</i>				
<i>Spartina</i>	<i>versicolor</i>				
<i>Sphagnum</i>	<i>sp.</i>				
<i>Spiranthes</i>	<i>autumnalis</i>				
<i>Spiranthes</i>	<i>aestivalis</i>	x			x
<i>Suaeda</i>	<i>splendens</i>				
<i>Suaeda</i>	<i>maritima</i>				
<i>Succisa</i>	<i>pratensis</i>				
<i>Tamus</i>	<i>communis</i>				
<i>Teucrium</i>	<i>scordium</i>				
<i>Thelypteris</i>	<i>palustris</i>				x
<i>Trifolium</i>	<i>fragiferum</i>				
<i>Triglochin</i>	<i>maritimum</i>				x
<i>Typha</i>	<i>angustifolia</i>				
<i>Ulmus</i>	<i>minor</i>				
<i>Utricularia</i>	<i>vulgaris</i>				x
<i>Valeriana</i>	<i>dioica</i>				
<i>Vallisneria</i>	<i>spiralis</i>				x
<i>Verbascum</i>	<i>blattaria</i>				
<i>Veronica</i>	<i>anagalloides</i>				
<i>Veronica</i>	<i>scutellata</i>				
<i>Viola</i>	<i>palustris</i>				
<i>Vitex</i>	<i>agnus-castus</i>	An2		V	x
<i>Wahlenbergia</i>	<i>hederacea</i>				
<i>Zannichellia</i>	<i>palustris</i>				
<i>Zostera</i>	<i>marina</i>				x
<i>Zostera</i>	<i>noltii</i>				

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération	
Mammifères	<i>Castor</i>	<i>fiber</i>	x	S	x	x						x			x	
	<i>Lutra</i>	<i>lutra</i>	x	E	x	x					x				x	
	<i>Miniopterus</i>	<i>schreibersii</i>	x	V	x	x						x	An 2		x	
	<i>Myotis</i>	<i>myotis</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Myotis</i>	<i>emarginatus</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Myotis</i>	<i>capaccinii</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Myotis</i>	<i>daubentonii</i>	x	S		x					x		An 2			
	<i>Myotis</i>	<i>blythi</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Myotis</i>	<i>bechsteinii</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Neomys</i>	<i>fodiens</i>	x	I								x			x	
	<i>Nyctalus</i>	<i>leisleri</i>	x	S		x					x		An 2			
	<i>Ovis</i>	<i>gmelini</i>			x	x						x				
	<i>Pipistrellus</i>	<i>pipistrellus</i>	x	S		x						x	An 2			
	<i>Rhinolophus</i>	<i>ferrum-equinum</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Rhinolophus</i>	<i>hipposideros</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
	<i>Rhinolophus</i>	<i>euryalae</i>	x	V	x	x					x		An 2		x	
		<i>Sorex</i>	<i>araneus</i>									x				
	Poissons	<i>Alosa</i>	<i>alosa</i>	x	V	x		x					x			
		<i>Alosa</i>	<i>fallax</i>	x		x		x					x			x
		<i>Anguilla</i>	<i>anguilla</i>		V											x
<i>Barbus</i>		<i>meridionalis</i>	x	R	x		x					x				
<i>Chondrostoma</i>		<i>toxostoma</i>		V	x							x			x	
<i>Cottus</i>		<i>gobio</i>			x											
<i>Cottus</i>		<i>petiti</i>		V	x										x	
<i>Esox</i>		<i>lucius</i>	x	V											x	
<i>Lampetra</i>		<i>fluviatilis</i>	x	V	x		x						x			
<i>Leuciscus</i>		<i>leuciscus</i>	x													
<i>Petromyzon</i>		<i>marinus</i>	x	V	x						x					
		<i>Telestes</i>	<i>souffia</i>		R	x							x			
Invertébrés	<i>Aeshna</i>	<i>juncea</i>														
	<i>Anax</i>	<i>parthenope</i>														
	<i>Anax</i>	<i>imperator</i>														
	<i>Aporia</i>	<i>crataegi</i>														
	<i>Argynnis</i>	<i>paphia</i>														
	<i>Austropotamobius</i>	<i>pallipes</i>	x	V	x		x					x				
	<i>Branchipus</i>	<i>schaefferi</i>														
	<i>Brintesia</i>	<i>circe</i>														
	<i>Buthus</i>	<i>occitanus</i>														
	<i>Calliptamus</i>	<i>italicus</i>														
	<i>Calopteryx</i>	<i>virgo</i>														
	<i>Chirocephalus</i>	<i>diaphanus</i>														
	<i>Chorthippus</i>	<i>parallelus</i>													x (subsp. erythr	
	<i>Chorthippus</i>	<i>montanus</i>													x	
	<i>Chorthippus</i>	<i>biguttulus</i>														
<i>Chorthippus</i>	<i>binotatus</i>															

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
	<i>Chrysochraon</i>	<i>dispar</i>													
	<i>Clossiana</i>	<i>dia</i>													
	<i>Clossiana</i>	<i>euphrosyne</i>													
	<i>Clossiana</i>	<i>selene</i>													
	<i>Coenagrion</i>	<i>mercuriale</i>	x	E	x						x				x
	<i>Coenonympha</i>	<i>pamphilus</i>													
	<i>Coenonympha</i>	<i>arcania</i>													
	<i>Colias</i>	<i>crocea</i>													
	<i>Conocephalus</i>	<i>discolor</i>													
	<i>Cordulegaster</i>	<i>boltoni</i>													
	<i>Cyaniris</i>	<i>semiargus</i>													
	<i>Decticus</i>	<i>verrucivorus</i>													x (subsp. monsp)
	<i>Enallagma</i>	<i>cyathigerum</i>													
	<i>Ephippiger</i>	<i>ephippiger</i>													
	<i>Euphydryas</i>	<i>aurinia</i>	x	E	x						x				x
	<i>Gomphus</i>	<i>graslini</i>	x	V	x	x					x				x
	<i>Gonepteryx</i>	<i>rhamni</i>													
	<i>Gryllus</i>	<i>campestris</i>													
	<i>Hesperia</i>	<i>comma</i>													
	<i>Hipparchia</i>	<i>statilinus</i>													
	<i>Inachis</i>	<i>io</i>													
	<i>Issoria</i>	<i>lathonia</i>													
	<i>Lepidurus</i>	<i>apus</i>													x
	<i>Lestes</i>	<i>viridis</i>													
	<i>Libellula</i>	<i>quadrifasciata</i>													
	<i>Libellula</i>	<i>depressa</i>													
	<i>Limnitis</i>	<i>reducta</i>													
	<i>Limnitis</i>	<i>camilla</i>													
	<i>Lycaena</i>	<i>phlaeas</i>													
	<i>Macromia</i>	<i>splendens</i>	x	I	x	x					x				x
	<i>Maniola</i>	<i>jurtina</i>													
	<i>Melanargia</i>	<i>galathea</i>													
	<i>Melitaea</i>	<i>phoebe</i>													
	<i>Mellicta</i>	<i>athalia</i>													
	<i>Metrioptera</i>	<i>roeselii</i>													
	<i>Metrioptera</i>	<i>saussuriana</i>													
	<i>Minois</i>	<i>dryas</i>													
	<i>Nemobius</i>	<i>sylvestris</i>													
	<i>Nymphalis</i>	<i>polychloros</i>													
	<i>Ochlodes</i>	<i>venata</i>													
	<i>Oedipoda</i>	<i>caerulescens</i>													
	<i>Omocestus</i>	<i>viridulus</i>													
	<i>Omocestus</i>	<i>rufipes</i>													
	<i>Onychogomphus</i>	<i>uncatus</i>													x
	<i>Orthetrum</i>	<i>brunneum</i>													

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
	<i>Orthetrum</i>	<i>cancellatum</i>													
	<i>Orthetrum</i>	<i>coerulescens</i>													
	<i>Orthetrum</i>	<i>albistylum</i>													
	<i>Oxygastra</i>	<i>curtisii</i>	x	V	x	x					x				x
	<i>Pararge</i>	<i>aegeria</i>													
	<i>Pieris</i>	<i>brassicae</i>													
	<i>Pieris</i>	<i>rapae</i>													
	<i>Platycleis</i>	<i>albopunctata</i>													
	<i>Platycnemis</i>	<i>latipes</i>													
	<i>Polyommatus</i>	<i>icarus</i>													
	<i>Pseudotergumia</i>	<i>fidia</i>													
	<i>Psophus</i>	<i>stridulus</i>													
	<i>Pteronemobius</i>	<i>lineatus</i>													
	<i>Pyronia</i>	<i>tithonus</i>													
	<i>Pyrrhosoma</i>	<i>nymphula</i>													
	<i>Ramburiella</i>	<i>hispanica</i>													
	<i>Saga</i>	<i>pedo</i>	x	I		x					x				x
	<i>Sphingonotus</i>	<i>caerulans</i>													
	<i>Stauroderus</i>	<i>scalaris</i>													
	<i>Stenobothrus</i>	<i>stigmaticus</i>													
	<i>Stenobothrus</i>	<i>lineatus</i>													
	<i>Stethophyma</i>	<i>grossum</i>													
	<i>Sympetrum</i>	<i>striolatum</i>													
	<i>Sympetrum</i>	<i>fonscolombi</i>													
	<i>Sympetrum</i>	<i>meridionale</i>													
	<i>Sympetrum</i>	<i>sanguineum</i>													
	<i>Tetrix</i>	<i>undulata</i>													
	<i>Tettigonia</i>	<i>viridissima</i>													
	<i>Thymelicus</i>	<i>sylvestris</i>													
	<i>Triops</i>	<i>cancriformis</i>													x
	<i>Trithemis</i>	<i>annulata</i>													
	<i>Tylopsis</i>	<i>linifolia</i>													
	<i>Vanessa</i>	<i>atalanta</i>													
	<i>Vertigo</i>	<i>mouliinsiana</i>		V	x										
	<i>Vertigo</i>	<i>angustior</i>			x										
	<i>Xerosecta</i>	<i>explanata</i>													x
	<i>Zerynthia</i>	<i>polyxena</i>	x	V		x					x				x
	<i>Zerynthia</i>	<i>rumina</i>	x	V											x
Oiseaux	<i>Acanthis</i>	<i>cannabina</i>	x								x				
	<i>Accipiter</i>	<i>gentilis</i>	x								x		An 2	An 2	
	<i>Accipiter</i>	<i>nisus</i>	x								x		An 2	An 2	
	<i>Acrocephalus</i>	<i>melanopogon</i>	x					x			x				x
	<i>Acrocephalus</i>	<i>paludicola</i>	x					x			x				
	<i>Acrocephalus</i>	<i>scirpaceus</i>	x								x				
	<i>Acrocephalus</i>	<i>schoenobaenus</i>	x								x				



## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
	<i>Acrocephalus</i>	<i>arundinaceus</i>	x	V							x				x
	<i>Actitis</i>	<i>hypoleucos</i>	x	R							x		An 2		
	<i>Aegithalos</i>	<i>caudatus</i>	x									x			
	<i>Alauda</i>	<i>arvensis</i>						x				x			
	<i>Alcedo</i>	<i>atthis</i>	x					x			x				
	<i>Alectoris</i>	<i>rufa</i>							x	x		x			
	<i>Anas</i>	<i>querquedula</i>		E					x			x	An 2	An 3	
	<i>Anas</i>	<i>clypeata</i>							x	x		x	An 2	An 3	
	<i>Anas</i>	<i>platyrhynchos</i>							x	x		x	An 2		
	<i>Anas</i>	<i>acuta</i>							x	x		x	An 2	An 3	
	<i>Anas</i>	<i>crecca</i>							x	x		x	An 2	An 3	
	<i>Anas</i>	<i>penelope</i>							x	x		x	An 2	An 3	
	<i>Anas</i>	<i>strepera</i>							x			x	An 2		x
	<i>Anthus</i>	<i>pratensis</i>	x								x				
	<i>Anthus</i>	<i>campestris</i>	x								x				x
	<i>Anthus</i>	<i>trivialis</i>	x								x				
	<i>Apus</i>	<i>apus</i>	x									x			
	<i>Apus</i>	<i>melba</i>	x								x				
	<i>Ardea</i>	<i>purpurea</i>	x					x			x		x		x
	<i>Ardea</i>	<i>cinerea</i>	x									x			
	<i>Ardeola</i>	<i>ralloides</i>	x	V				x			x				x
	<i>Asio</i>	<i>otus</i>	x								x			An 2	
	<i>Athene</i>	<i>noctua</i>	x								x			An 2	x
	<i>Aythya</i>	<i>ferina</i>							x	x		x	x		
	<i>Aythya</i>	<i>fuligula</i>		R					x	x		x	x		
	<i>Botaurus</i>	<i>stellaris</i>	x	V				x			x		x		x
	<i>Bubo</i>	<i>bubo</i>	x	R				x			x			An 2	x
	<i>Bubulcus</i>	<i>ibis</i>	x								x			An 3	x
	<i>Burhinus</i>	<i>oedicanus</i>	x					x			x		x		x
	<i>Calandrella</i>	<i>brachydactyla</i>	x					x			x				
	<i>Calidris</i>	<i>alpina</i>	x								x		x		
	<i>Calidris</i>	<i>ferruginea</i>	x								x		x		
	<i>Carduelis</i>	<i>carduelis</i>	x								x				
	<i>Cettia</i>	<i>cetti</i>	x								x				
	<i>Charadrius</i>	<i>alexandrinus</i>									x		x		x
	<i>Charadrius</i>	<i>hiaticula</i>		V							x		x		
	<i>Charadrius</i>	<i>dubius</i>									x		x		
	<i>Chlidonias</i>	<i>hybridus</i>	x					x			x				
	<i>Chlidonias</i>	<i>niger</i>	x	E				x			x		x		
	<i>Chlidonias</i>	<i>leucopterus</i>	x								x		x		
	<i>Chloris</i>	<i>chloris</i>	x								x				
	<i>Ciconia</i>	<i>ciconia</i>	x	V				x			x		x		x
	<i>Ciconia</i>	<i>nigra</i>	x	V				x			x		x	An 2	
	<i>Cinclus</i>	<i>cinclus</i>	x								x				
	<i>Circaetus</i>	<i>gallicus</i>	x					x			x		x	An 2	x

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especies déterminantes ZNIEFF 2ème génération
	<i>Circus</i>	<i>aeruginosus</i>	x					x			x		x	An 2	
	<i>Circus</i>	<i>cyaneus</i>	x					x			x		x	An 2	
	<i>Circus</i>	<i>pygargus</i>	x					x			x		x	An 2	x
	<i>Cisticola</i>	<i>juncidis</i>	x								x				
	<i>Clamator</i>	<i>glandarius</i>	x	V							x				x
	<i>Columba</i>	<i>livia</i>							x			x		An 3	
	<i>Coracias</i>	<i>garrulus</i>	x	R				x			x		x		x
	<i>Corvus</i>	<i>corax</i>	x									x			
	<i>Coturnix</i>	<i>coturnix</i>							x			x	x		
	<i>Delichon</i>	<i>urbica</i>	x								x				
	<i>Dendrocopos</i>	<i>major</i>	x								x				
	<i>Dryocopus</i>	<i>martius</i>	x					x			x				
	<i>Egretta</i>	<i>garzetta</i>	x					x			x			An 3	
	<i>Egretta</i>	<i>alba</i>	x					x			x		x	An 3	
	<i>Emberiza</i>	<i>schoeniclus</i>									x				
	<i>Emberiza</i>	<i>hortulana</i>						x				x			x
	<i>Emberiza</i>	<i>cirlus</i>	x								x				
	<i>Erithacus</i>	<i>rubecula</i>	x								x				
	<i>Falco</i>	<i>tinnunculus</i>	x								x		x	An 2	
	<i>Falco</i>	<i>subbuteo</i>	x								x		x	An 2	
	<i>Ficedula</i>	<i>hypoleuca</i>	x								x		x		
	<i>Fringilla</i>	<i>coelebs</i>	x									x			
	<i>Galerida</i>	<i>cristata</i>	x									x			
	<i>Gallinago</i>	<i>gallinago</i>		E					x	x		x	x		
	<i>Gavia</i>	<i>arctica</i>	x					x			x		x		
	<i>Gelochelidon</i>	<i>nilotica</i>	x	R				x			x		x		x
	<i>Glareola</i>	<i>pratincta</i>	x	E				x			x		x		x
	<i>Grus</i>	<i>grus</i>	x	V				x			x		x	An 2	
	<i>Haematopus</i>	<i>ostralegus</i>		R					x			x			x
	<i>Hieraaetus</i>	<i>fasciatus</i>	x	E				x			x		x	An 2	x
	<i>Himantopus</i>	<i>himantopus</i>	x					x			x		x		x
	<i>Hippolais</i>	<i>polyglotta</i>	x								x				
	<i>Hirundo</i>	<i>rustica</i>	x								x				
	<i>Ixobrychus</i>	<i>minutus</i>	x	E				x			x		x		x
	<i>Lanius</i>	<i>minor</i>	x	E				x			x				x
	<i>Lanius</i>	<i>senator</i>	x								x				
	<i>Lanius</i>	<i>collurio</i>	x					x			x				
	<i>Larus</i>	<i>audouinii</i>	x	V				x			x		An 1		x
	<i>Larus</i>	<i>genei</i>	x	R											
	<i>Larus</i>	<i>melanocephalus</i>	x	V				x			x		x		x
	<i>Larus</i>	<i>ridibundus</i>	2						x			x			
	<i>Larus</i>	<i>cachinnans</i>	2						x			x			
	<i>Limosa</i>	<i>limosa</i>		V					x			x	x		
	<i>Limosa</i>	<i>lapponica</i>							x			x	x		
	<i>Locustella</i>	<i>luscinioides</i>	x								x				

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
	<i>Lullula</i>	<i>arborea</i>	x					x				x			
	<i>Luscinia</i>	<i>megarhynchos</i>	x								x				
	<i>Luscinia</i>	<i>svecica</i>	x					x			x				
	<i>Marmaronetta</i>	<i>angustirostris</i>						x			x		x		
	<i>Mergus</i>	<i>serrator</i>	x						x			x	x		
	<i>Merops</i>	<i>apiaster</i>	x								x		x		x
	<i>Miliaria</i>	<i>calandra</i>	x	E				x			x				x
	<i>Milvus</i>	<i>migrans</i>	x					x			x		x	An 2	
	<i>Monticola</i>	<i>saxatilis</i>	x	I							x				
	<i>Monticola</i>	<i>solitarius</i>	x	R							x				
	<i>Motacilla</i>	<i>flava</i>	x								x				
	<i>Motacilla</i>	<i>alba</i>	x								x				
	<i>Nycticorax</i>	<i>nycticorax</i>	x					x			x				x
	<i>Oenanthe</i>	<i>hispanica</i>	x	R							x				x
	<i>Oriolus</i>	<i>oriolus</i>	x								x				
	<i>Otus</i>	<i>scops</i>	x								x			An 2	
	<i>Pandion</i>	<i>haliaetus</i>	x	V				x			x		x	An 2	
	<i>Panurus</i>	<i>biarmicus</i>	x								x				
	<i>Parus</i>	<i>caeruleus</i>	x								x				
	<i>Parus</i>	<i>major</i>	x								x				
	<i>Passer</i>	<i>domesticus</i>													
	<i>Passer</i>	<i>montanus</i>	x									x			
	<i>Petronia</i>	<i>petronia</i>	x								x				
	<i>Philomachus</i>	<i>pugnax</i>		E				x	x			x	x		
	<i>Phoenicopus</i>	<i>ruber</i>	x					x			x		x	An 2	x
	<i>Phoenicurus</i>	<i>ochruros</i>	x								x				
	<i>Phylloscopus</i>	<i>collybita</i>	x								x				
	<i>Phylloscopus</i>	<i>bonelli</i>	x								x				
	<i>Picus</i>	<i>viridis</i>	x								x				
	<i>Plegadis</i>	<i>falcinellus</i>	x					x			x		x		
	<i>Podiceps</i>	<i>nigricollis</i>	x								x				
	<i>Ptyonoprogne</i>	<i>rupestris</i>	x								x				
	<i>Rallus</i>	<i>aquaticus</i>							x			x			
	<i>Recurvirostra</i>	<i>avosetta</i>	x					x			x		x		x
	<i>Remiz</i>	<i>pendulinus</i>	x	V								x			x
	<i>Saxicola</i>	<i>torquata</i>	x								x				
	<i>Scolopax</i>	<i>rusticola</i>							x	x		x	x		
	<i>Serinus</i>	<i>serinus</i>	x								x				
	<i>Stercorarius</i>	<i>longicaudus</i>	x									x			
	<i>Sterna</i>	<i>albifrons</i>	x					x			x		x		x
	<i>Sterna</i>	<i>sandvicensis</i>	x					x			x		x		x
	<i>Sterna</i>	<i>hirundo</i>	x					x			x		x		x
	<i>Streptopelia</i>	<i>turtur</i>							x			x		An 3	
	<i>Sylvia</i>	<i>atricapilla</i>	x								x				
	<i>Sylvia</i>	<i>melanocephala</i>	x								x				

## STATUTS DE PROTECTION DES ESPECES FAUNISTIQUES

Légende protection régionale : V = espèce vulnérable; R = espèce rare ; S = espèce à surveiller ; E = espèce en danger ; I = espèce inclassable

	GENRE	ESPECE	protection nationale	protection régionale LR	Directive habitats annexe II	Directive habitats annexe IV	Directive habitats annexe V	Directive oiseaux annexe I	Directive oiseaux annexe II	Directive oiseaux annexe III	Convention de Berne annexe 2	Convention de Berne annexe 3	Convention de Bonn	Convention de Washington	especes déterminantes ZNIEFF 2ème génération
	<i>Sylvia</i>	<i>conspicillata</i>	x	V							x				x
	<i>Sylvia</i>	<i>atricapilla</i>	x								x				
	<i>Sylvia</i>	<i>communis</i>	x								x				
	<i>Tachybaptus</i>	<i>ruficollis</i>	x								x				
	<i>Tadorna</i>	<i>tadorna</i>	x								x		x		
	<i>Tetrax</i>	<i>tetrax</i>	x					x			x			An 2	x
	<i>Tringa</i>	<i>nebularia</i>							x			x	x		
	<i>Tringa</i>	<i>totanus</i>		V					x			x	x		x
	<i>Tringa</i>	<i>erythropus</i>							x			x	x		
	<i>Troglodytes</i>	<i>troglodytes</i>	x								x				
	<i>Tyto</i>	<i>alba</i>	x								x			An 2	
	<i>Upupa</i>	<i>epops</i>	x								x				x
Reptiles	<i>Anguis</i>	<i>fragilis</i>	x	S								x			
	<i>Elaphe</i>	<i>scalaris</i>	x	S								x			
	<i>Emys</i>	<i>orbicularis</i>	x	V	x	x					x				x
	<i>Lacerta</i>	<i>bilineata (=viridis)</i>	x	S		x					x				
	<i>Lacerta</i>	<i>vivipara</i>	x	S								x			x
	<i>Lacerta</i>	<i>agilis</i>	x	I		x					x				
	<i>Malpolon</i>	<i>monspessulanus</i>	x	S								x			
	<i>Natrix</i>	<i>maura</i>	x	S								x			
	<i>Natrix</i>	<i>natrix</i>	x	S								x			
	<i>Podarcis</i>	<i>muralis</i>	x	S		x					x				
	<i>Podarcis</i>	<i>hispanica</i>	x	S								x			
	<i>Psammmodromus</i>	<i>algirus</i>	x	S								x			x
	<i>Psammmodromus</i>	<i>hispanicus</i>	x	S		x						x			x
	<i>Vipera</i>	<i>berus</i>	2	I								x			x
	<i>Vipera</i>	<i>aspis</i>		2								x			
Amphibiens	<i>Alytes</i>	<i>obstetricans</i>	x			x					x				
	<i>Bufo</i>	<i>calamita</i>	x	S		x					x				
	<i>Bufo</i>	<i>bufo</i>	x	S								x			
	<i>Discoglossus</i>	<i>pictus</i>	x	S		x					x				
	<i>Hyla</i>	<i>meridionalis</i>	x	S		x					x				
	<i>Pelobates</i>	<i>cultripes</i>	x	V		x					x				x
	<i>Pelodytes</i>	<i>punctatus</i>	x	V								x			
	<i>Rana</i>	<i>temporaria</i>	03-févr				x					x			
	<i>Rana</i>	<i>ridibunda</i>	x	S			x					x			
	<i>Rana</i>	<i>dalmatina</i>	x	S		x					x				
	<i>Rana</i>	<i>perezi</i>	x	S			x					x			x
	<i>Salamandra</i>	<i>salamandra</i>	x	S								x			
	<i>Triturus</i>	<i>helveticus</i>	x	S								x			
	<i>Triturus</i>	<i>marmoratus</i>	x	V		x						x			x

## 8.8 ANNEXE 8 : LISTE DES ETANGS ASSECHES

### LES ETANGS ASSECHES NON INCLUS DANS L'INVENTAIRE

(source : CENLR, caractérisation en cours)

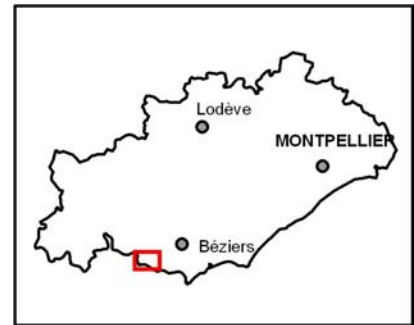
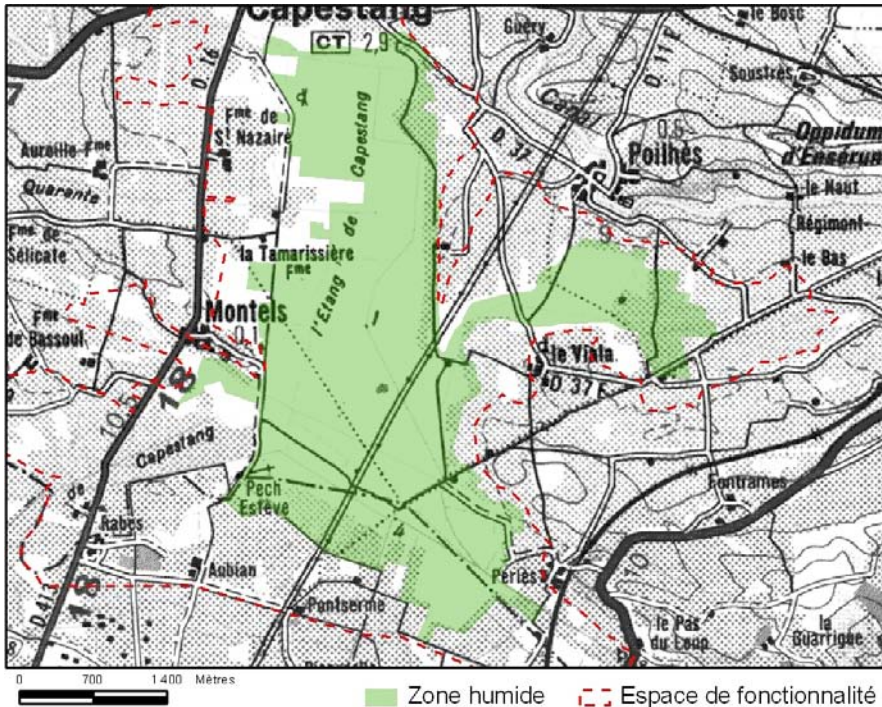
Bassin versant	N°	Nom de la zone humide	superficie (ha)
Aude	235	Etang des Pradels à Quarante	60,9
	236	Les Estagnols de Quarante	40,1
	238	Les Mouillères à Capestang	14,8
	241	L'étang de St Aubin à Lespignan	22,4
	242	L'étang Bernat à Colombiers	8,3
	243	L'étang Saint Paul à Lespignan	12,3
	244	L'étang de Fontenay à Colombiers	20,5
	245	Genêts de l'Estagnol à Nissan-lez-Ensérunes	17,6
	248	L'étang à La Livignière	7,7
	249	L'étang à Olonzac	71,1
Hérault	163	Etang et prairies de Pezenas	
	252	L'estagnol à Montpeyroux	38,5
	253	Plaine de l'estang à Le Pouget	63,3
	254	Plaine de l'estang à Tressan	76,8
	255	L'Estagnola à Aspiran	71,2
	256	L'étang à Aspiran	84,3
	257	Plaines de l'étang à Aspiran	66,8
	258	Les demoiselles à Tourbes	24,7
	259	L'estagnol Grauzan à Alignan-du-Vent	28,1
	260	L'étang à Coulobres	20,3
	261	L'étang à Abeilhan	50,5
	268	Pré de l'étang à Pézènes-les-Mines	39,2
	269	L'Estagnol à Gignac	49,0
Lez-Mosson-Etangs palavasiens	270	L'étang à Caux	11,8
	271	L'étang à Fontès	15,8
	262	Les Mouillères à Cournonterral	196,7
	263	L'estagnol Launac à Cournonterral	74,4
	264	L'étang à Cournonsec	43,9
	265	Les Mouillères à Villeneuve-les-Maguelone	58,1
	250	Les Mouillères à Pérols	164,6
	251	L'estanel à Lattes	21,7
Or	266	Le Gourg de l'étang à Lansargues	9,2
Orb	237	Etang Fage à Puisserguier	18,4
	239	Etang de la Voute à Puisserguier	54,6
	240	L'étang de Poussan-le-Haut à Béziers	41,2
Thau	272	L'Etang de St-Martin à Agde	15,6
Vidourle	267	Les Mouillères à Galargues	44,2

## **8.9 ANNEXE 9 : EXEMPLE DE FICHE DE RESULTATS DE LA BASE DE DONNEES**

## **8.10 ANNEXE 10 : EXEMPLE DE FICHE DE SYNTHESE**

Nom : **ETANGS DE CAPESTANG ET DE POILHES**  
 Bassin versant : L'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée  
 Typologie SDAGE : marais et lagunes côtiers

Identifiant : 34CG340152



Coordonnées (Lambert II) :

X = 657834

Y = 1810432

Superficie : 1001,4 ha

## TYPES DE MILIEUX

CORINE BIOTOPE

- 15.5 PRES SALES MEDITERRANEENS ET THERMO-ATLANTIQUES
- 22.3 FORMATIONS AMPHIBIES, ET DES RIVES EXONDEES, DES LACS, ETANGS ET MARES
- 23 Lacs, étangs, mares (eau saumâtre)
- 37.2 PRAIRIES HUMIDES EUTROPHES
- 37.7 FRANGES HUMIDES MESO-NITROPHILES A HAUTES HERBES
- 44.6 FORETS MEDITERRANEENNES A PEUPLIER, ORME ET FRENE
- 44.8 GALERIES RIVERAINES THERMO-MEDITERRANEENNES
- 53.1 ROSELIERES
- 53.6 FORMATIONS RIVERAINES A CANNE DE PROVENCE
- 22.4 VEGETATION AQUATIQUE FLOTTANTE OU SUBMERGEE



ECOLOGISTES DE L'EUZIERE

## FONCTIONNEMENT DE LA ZONE HUMIDE

REGIME HYDRIQUE

Entrée d'eau		Sortie d'eau	
Canaux/fossés	<i>intermittent</i>	Pompage, drainage	<i>intermittent</i>
précipitations	<i>saisonnier</i>	évaporation	<i>saisonnier</i>
Ruissellement diffus	<i>temporaire</i>		
Eaux de crues	<i>temporaire</i>		

Connexion de la zone humide dans son environnement



DIAGNOSTIC FONCTIONNEL

L'étang de Capestang est l'un des seuls étangs intérieurs à ne pas être asséché. Il constitue cependant une zone de concentration des rejets urbains et industriels. L'absence de gestion hydraulique entraîne un comblement progressif de l'étang. La roselière est dans un état de conservation moyen et tend à s'assécher notamment en raison d'une forte eutrophisation.



## USAGES ET PROCESSUS NATURELS DANS LA ZONE HUMIDE

- agriculture
- pêche
- chasse
- infrastructures linéaires (routes, voies ferrées)

## STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

STATUTS	<p><b>Régime foncier</b> : propriété privée</p> <p><b>Statuts de protection</b> : Zone de préemption d'un département ; Secteur identifié SDAGE</p> <p><b>Autres inventaires</b> : ZNIEFF 1 n°910008306</p>	GESTION	
	<b>Instruments contractuels et financiers</b>		<i>Type</i>
		<b>Plan de gestion</b>	
		<i>Type</i> :	
		<i>Opérateur</i> :	

## EVALUATION GENERALE DU SITE

FONCTIONS ET VALEURS MAJEURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Etangs de Capestang et Poilhes constituent des zones d'expansion des crues de l'Aude.</li> <li>- L'importante roselière joue un rôle épurateur</li> </ul>
INTERET PATRIMONIAL MAJEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'espèces végétales rares à l'échelle du département : <i>Crypsis aculeata</i>, <i>Crypsis schoenoides</i>, <i>Scolymus maculatus</i> ainsi qu'une espèce protégée au niveau national : la Bellevalia de Rome (<i>Bellevalia romana</i>)</li> <li>- La roselière constitue un habitat d'espèces important pour une avifaune patrimoniale nicheuse dont notamment : le Héron pourpré, le Butor étoilé et le Blongios nain</li> <li>- Les prés salés méditerranéens présents sur le site sont des habitats d'intérêt communautaire.</li> </ul>
BILAN DES MENACES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assèchement des étangs et développement des zones agricoles (vignes, cultures...) ou urbaines aux dépens des milieux humides.</li> <li>- Colonisation des milieux naturels par des espèces introduites invasives telles que <i>Lippia canescens</i> ou les Jussies.</li> </ul>
ORIENTATION D'ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une gestion hydraulique favorisant la conservation de la zone humide</li> <li>- Entretien et rajeunissement de la roselière</li> <li>- Conservation par la fauche des prés et prairies autour de l'étang afin de maintenir les milieux ouverts favorables aux espèces patrimoniales</li> <li>- Etablir en concertation un plan de gestion général pour le site</li> <li>- Lutte contre les espèces végétales invasives</li> </ul>